



PREFET DE LA REGION LORRAINE

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail
et de l'emploi de Lorraine

Adresse postale

10, rue Mazagran
BP 10676
54063 NANCY Cedex

Direction

lorrai.direction@directe.gouv.fr

Téléphone : 03 83 30 89 52
Télécopie : 03 83 30 89 79

Horaires d'ouverture au public
du lundi au vendredi

08h30 – 12h00
13h30 – 17h00

ARRETE n° 02/2014 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable, par intérim, de l'Unité Territoriale des Vosges
de la Direccte Lorraine

Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,
des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration
territoriale de la république ;
Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions
administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février
2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat
dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de
l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions
des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi ;
VU le décret du 31 mai 2012 nommant M. Nacer MEDDAH, Préfet de la région Lorraine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet de la Moselle ;
VU le décret du 22 février 2013 nommant M. Gilbert PAYET, préfet des Vosges ;
VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre du
travail, de l'emploi et de la santé en date du 19 avril 2012 portant nomination de
Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine ;
VU l'arrêté n° 2012-239 en date du 26 juin 2012 du Préfet de la Région Lorraine portant
délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de
la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, relative au
fonctionnement du service ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2013/759 en date du 18 mars 2013 du Préfet des Vosges
portant délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine ;
VU l'arrêté interministériel du 05 août 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable
de l'unité territoriale des Vosges de la Direccte Lorraine à M. Philippe SOLD ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à M. Philippe SOLD, Responsable, par intérim, de l'Unité Territoriale des Vosges de la Direccte Lorraine, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) de Lorraine dans les domaines visés au paragraphe 1 -travail/emploi- de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé n° 2013/759 du 18 mars 2013 du Préfet des Vosges.

Article 2 :

Délégation est donnée à M. Philippe SOLD, Responsable, par intérim, de l'Unité Territoriale des Vosges de la Direccte Lorraine à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine et relatives à la gestion des personnels dans les domaines suivants :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité territoriale ;
- gestion courante des personnels de l'unité territoriale notamment, organisation générale, attribution des congés annuels, de maladie, de formation professionnelle
- imputabilité des accidents du travail au service
- établissement des cartes d'identité des fonctionnaires
- décisions d'attribution des éléments de rémunération accessoires des agents de catégories B et C

Article 3 :

Sont exclues de la présente délégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Général

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SOLD, Responsable, par intérim, de l'Unité Territoriale des Vosges de la Direccte Lorraine, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- M. Sébastien HACH, attaché principal, secrétaire général de l'unité territoriale des Vosges
- M. Christian HALLINGER, directeur adjoint travail de l'unité territoriale des Vosges

Article 5 :

L'arrêté de subdélégation de signature n° 20/2013 en date 25 juin 2013 est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 6 :

Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine et les subdélégués désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Nancy, le 27 août 2014

La Directrice Régionale,



Danièle GIUGANTI

PREFET DE LA REGION LORRAINE

ARRETE n° 03/2014 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable, par intérim, de l'Unité Territoriale des Vosges
de la Direccte Lorraine

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail
et de l'emploi de Lorraine

Adresse postale

10, rue Mazagran
BP 10676
54063 NANCY Cedex

Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine

Direction

lorrai.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.83.30.89.52
Télécopie : 03.83.30.89.79

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi

08h30 – 12h00
13h30 – 17h00

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n° 92-1369 du 29 décembre 1992 ;
Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
VU le décret du 31 mai 2012 nommant M. Nacer MEDDAH, Préfet de la région Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet de la Moselle ;
VU le décret du 22 février 2013 nommant M. Gilbert PAYET, préfet des Vosges ;
VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre du travail, de l'emploi et de la santé en date du 19 avril 2012 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine ;
VU l'arrêté n° 2012-240 en date du 26 juin 2012 du Préfet de la Région Lorraine portant délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, relative à la gestion des budgets opérationnels de programme, des unités opérationnelles, et pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses s'y rattachant ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2013/760 en date du 18 mars 2013 du Préfet des Vosges portant délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat ;
VU l'arrêté interministériel du 05 août 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Vosges de la Direccte Lorraine à M. Philippe SOLD ;

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à M. Philippe SOLD, Responsable, par intérim, de l'Unité Territoriale des Vosges de la Direccte Lorraine, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) de Lorraine dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2013/760 en date du 18 mars 2013 du Préfet des Vosges en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 5 et 6 relevant des programmes 102, 103, 111 et 155.

Article 2 :

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret 2004-374 du 29 avril 2004) ;
- les réquisitions du comptable public (article 66 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962) ;
- l'engagement de la procédure du « passer-outre » prévu par le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SOLD, Responsable, par intérim, de l'Unité Territoriale des Vosges, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- M. Sébastien HACH, attaché principal, secrétaire général de l'unité territoriale des Vosges
- M. Christian HALLINGER, directeur adjoint travail de l'unité territoriale des Vosges

Article 4 :

L'arrêté de subdélégation de signature n° 21/2013 en date du 25 juin 2013 est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 5 :

Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, et les subdélégués désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Nancy, le 27 août 2014

La Directrice Régionale,



Danièle GIUGANTI



**ARRETE n° 04/2014 portant délégation de signature de Madame Danièle GIUGANTI
en matière d'actions d'inspection de la législation du travail**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Lorraine

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-2 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre du travail, de l'emploi et de la santé en date du 19 avril 2012 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine ;

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Philippe SOLD, Responsable, par intérim, de l'Unité Territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises des Vosges, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, les décisions ci-dessous mentionnées et de le représenter au sein des commissions visées ci-dessous :

<i>Dispositions légales</i>	<i>Décisions</i>
<i>Code du travail, Partie 1</i>	
<i>Article L 1143-3 Article D 1143-6</i>	<i>PLAN POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE</i> <i>Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle</i>
<i>Article D 1232-4</i>	<i>CONSEILLERS DU SALARIE</i> <i>Préparation de la liste des conseillers du salarié</i>
<i>Article D 1441-41</i>	<i>ELECTIONS PRUD'HOMALES</i> <i>Participation à la demande du maire aux commissions préelectorales</i>
<i>Article D 1441-78</i>	<i>ELECTIONS PRUD'HOMALES</i> <i>Avis au Préfet sur la liste des bureaux de vote</i>

SECURISATION DE L'EMPLOI ET PROCEDURE DE LICENCIEMENT COLLECTIF POUR MOTIF ECONOMIQUE

<p align="center">Article L 1233-46 Article L 1233-57-5</p> <p align="center">Articles L 1233-57 et L 1233-57-6</p> <p align="center">Article L 4614-12-1 Article L 1233-57-1</p> <p align="center">Article L 1233-58-6 (code du travail) et Article L 626-10 (code du commerce)</p> <p align="center">Article L 1233-56</p>	<p align="center"><u>Pour les entreprises de 50 salariés ou plus, lorsqu'un projet de licenciement concerne 10 salariés ou plus dans une même période de 30 jours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accusé réception du projet de licenciement - Injonction à l'employeur de fournir les éléments d'information relatifs à la procédure en cours ou de se conformer à une règle de procédure prévue par les textes législatifs, les conventions collectives ou un accord collectif - Formulation de toute observation ou proposition à l'employeur concernant le déroulement de la procédure ou les mesures sociales - Décisions sur contestations relatives à l'expertise - Accusé réception du dossier complet de demande d'homologation du plan et/ou de validation de l'accord - En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et en cas de plan de sauvegarde de l'entreprise, la décision favorable ou de refus de validation de l'accord collectif ou d'homologation du plan <p align="center"><u>Dans les entreprises non soumises à un plan de sauvegarde de l'emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulation d'observations sur les mesures sociales
<p align="center">Articles L. 1237-14 et R. 1237-3</p>	<p align="center">RUPTURE CONVENTIONNELLE Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail</p>
<p align="center">Articles L. 1253-17 et D. 1253-7 à 11</p>	<p align="center">GROUPEMENT D'EMPLOYEURS Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs</p>
<p align="center">Code du travail, Partie 2</p>	
<p align="center">Articles D 2231-3 et 4 Article D 2231-8 Article L 2232-28</p> <p align="center">Article L 2241-11</p> <p align="center">Articles L 2242-4, R2242-1 et D 2231-2</p> <p align="center">Article L 2281-9 Article D 2135-8</p>	<p align="center">ACCORDS COLLECTIFS Dépôt des accords Délivrance du récépissé d'adhésion ou dénonciation Réception des accords conclus en l'absence de délégué syndical Réception des accords visant à supprimer les écarts de rémunération Réception du PV de désaccord dans le cadre de la négociation obligatoire Réception de l'accord sur le droit d'expression des salariés</p>
	<p align="center">BUDGET DES ORGANISATIONS SYNDICALES Réception des comptes des syndicats professionnels d'employeurs et de salariés</p>
<p align="center">Article L. 2143-11</p>	<p align="center">DELEGUE SYNDICAL Décision de suppression du mandat de délégué syndical</p>
<p align="center">Articles L. 2312-5 et R 2312-1</p>	<p align="center">DELEGUES DE SITE Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges</p>

<p>Article L 2314-11 Article R 2314-6</p> <p>Articles L 2314-31 et R 2312-2</p> <p>Articles L 2322-5 et R 2322-1</p> <p>Article L 2323-15</p>	<p>DELEGUES DU PERSONNEL</p> <p>Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux et fixant la répartition des sièges entre les différentes catégories</p> <p>Décision relative à la perte du caractère d'établissement distinct pour l'élection de délégués du personnel</p> <p>Décision relative à la perte du caractère d'établissement distinct pour l'élection du comité d'entreprise</p> <p>Réception de l'avis du CE sur les projets de restructuration et compression des effectifs</p>
<p>Articles L. 2322-7 et R 2322-2</p>	<p>COMITE D'ENTREPRISE</p> <p>Décision autorisant ou refusant la suppression du comité d'entreprise</p>
<p>Articles L. 2324-13 et R 2321-3</p>	<p>COMITE D'ENTREPRISE</p> <p>Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections au comité d'entreprise et décision fixant la répartition des sièges entre les différentes catégories</p>
<p>Article L. 2327-7 et R 2327-3</p>	<p>COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE</p> <p>Décision fixant le nombre d'établissements distincts et la répartition des sièges entre les différents établissements pour les élections au comité central d'entreprise</p>
<p>Article L. 2333-4</p> <p>Articles L 2333-6 et R 2332-1</p> <p>Articles L 2345-1 et R 2345-1</p> <p>Article L 2524-5</p>	<p>COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE</p> <p>Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux</p> <p>Décision désignant un remplaçant à un DP ayant cessé ses fonctions au comité de groupe</p> <p>Décision relative à la suppression du CE européen</p> <p>Réception du dépôt des sentences arbitrales</p>
<p>Article R 2332-1</p>	<p>COMITE DE GROUPE</p> <p>Répartition des sièges au comité de groupe</p>
<p>Article R 2323-39</p>	<p>CESSATION D'ENTREPRISE - DEVOLUTION DES BIENS DU COMITE D'ENTREPRISE</p> <p>Surveillance de la dévolution des biens du CE</p>
<p>Code du travail, Partie 3</p>	
<p>Articles L 3121-35 et L 3121-36</p> <p>Articles R 3121-21, R 3121-23, R 3121-26 et R 3121-28</p> <p>Article D 3122-7</p>	<p>DUREE DU TRAVAIL</p> <p>Décisions relatives aux dérogations en matière de durée maximale hebdomadaire et durée maximale moyenne hebdomadaire</p> <p>Décision relative à la suspension de la récupération des heures perdues en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession et pour des établissements spécialement déterminés</p>
<p>Article D 3141-35</p>	<p>CAISSES DE CONGES DU BTP</p> <p>Désignation des membres de la commission chargée de statuer sur les litiges</p>
<p>Article R 3232-6</p> <p>Article R 5122-16</p>	<p>CHOMAGE PARTIEL – LIQUIDATION JUDICIAIRE, REDRESSEMENT JUDICIAIRE...</p> <p>Proposition au Préfet de faire payer directement l'allocation spécifique aux salariés</p>

Articles L 3313-3, L 3323-4, L 3345-2, D 3345-5	ACCORD D'INTERESSEMENT, DE PARTICIPATION, PEE, PEI, PLANS DE RETRAITE COLLECTIF Accusé réception
Article R 3332-6	PLANS D'EPARGNE D'ENTREPRISES Accusé réception des PEE
Article D 3323-7	ACCORDS DE PARTICIPATION Accusé réception des accords de branche de participation
Code du travail, Partie 4	
Article L 4154-1 Article D 4154-3 Article D1242-5 Article D 1251-2	CDD-INTERIMAIRES – TRAVAUX DANGEREUX Décision dérogeant à l'interdiction d'employer des CDD et salariés temporaires à des travaux figurant à l'article D 4154-1
Article R 4524-7	COMITE INTERENTREPRISES DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL (ICPE – PPRT) Présidence du CISST
Articles R. 4533-6 et 4533-7	CHANTIERS VRD Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 du code du travail
Article L. 4721-1	MISE EN DEMEURE DU DIRECCTE Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1 du code du travail
Article L 4741-11	ACCIDENT DU TRAVAIL – RELAXE – PLAN DE REALISATION DE MESURES DE SECURITE Avis sur le plan
Article 8 du Décret n° 2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié relatif aux règles de sécurité applicables lors des travaux réalisés dans le cadre d'un chantier de dépollution pyrotechnique	CHANTIERS DE DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE Approbation de l'étude de sécurité
Code du travail, Partie 5	
Articles R 5112-16 et R 5112-17	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION Participation à la formation spécialisée de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)
Article D 5424-45	CAISSE INTEMPERIES – BTP Présidence de la commission chargée de statuer sur les litiges
Article D 5424-8	CAISSE INTEMPERIES – BTP Détermination des périodes d'arrêt saisonnier
Article L5332-4 Article R 5332-1	OFFRES D'EMPLOIS Levée de l'anonymat
Article R 5422-3	DEMANDEURS D'EMPLOIS – ASSURANCE CHOMAGE-TRAVAILLEURS MIGRANTS Détermination du salaire de référence
Articles L5121-13 et 15 Article R5121-29 et 30 Article R5121-32	ACCORD OU PLAN D' ACTIONS SUR LE CONTRAT DE GENERATION RECEPTION DES ACCORDS ET PLANS D' ACTIONS CONTROLE ET DECISION DE CONFORMITE DES ACCORDS ET PLANS D' ACTIONS

Code du travail, Partie 6	
Article L. 6225-4 et 5	CONTRAT D'APPRENTISSAGE- PROCEDURE D'URGENCE Décision de suspension et de reprise ou non de l'exécution du contrat d'apprentissage
L 6225-6, R 6225-11	CONTRAT D'APPRENTISSAGE Décision relative au recrutement de nouveaux apprentis et de jeunes sous contrat en alternance
Article R 6325-20	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales
Code du travail, Partie 7	
Article R 7124-4	EMPLOI DES ENFANTS DANS LE SPECTACLE, LES PROFESSIONS AMBULANTES, LA PUBLICITE ET LA MODE Décisions individuelles d'autorisation d'emploi
Article R 7413-2	TRAVAILLEURS A DOMICILE Demande de contrôle des registres de comptabilité matières et fournitures
Code du travail, Partie 8	
Article R 8253-11	MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE – CONTRIBUTION SPECIALE TRAVAILLEUR ETRANGER SANS TITRE Proposition de réduire le montant de la contribution spéciale
Code rural	
Article R 713-26	DUREE DU TRAVAIL Dérogation à la <u>durée maximale hebdomadaire moyenne</u> concernant un type d'activités sur le plan départemental ou local adressée par une organisation patronale (« demande collective »)
Article R 713-28	DUREE DU TRAVAIL Dérogation à la <u>durée maximale hebdomadaire moyenne</u> (par une entreprise)
Article R 713-32	DUREE DU TRAVAIL Décision de dérogation à la <u>durée maximale hebdomadaire absolue</u> du travail et à la <u>durée maximale hebdomadaire moyenne</u> du travail pour les professions agricoles
Articles R 713-26 et 28	ACCORD D'INTERESSEMENT, DE PARTICIPATION, PEE, PEI, PLANS DE RETRAITE COLLECTIF Contrôle en matière d'intéressement, de participation ou PEE. Demande de retrait ou de modification de dispositions contraires aux dispositions légales
Transports	
Art. 5 Décret n°2000-118 du 14 février 2000 (modifié D. 2009-1377) relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport public urbain de voyageurs	DUREE DU TRAVAIL En cas de circonstances exceptionnelles dérogation à la <u>durée maximale hebdomadaire moyenne</u>
Code de l'environnement	
Décret n° 2005-82 du 1er février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement	ICPE Membre du comité local d'information et de concertation

<i>Article R 512-21</i>	ICPE <i>Demande d'avis du Préfet sur demande d'autorisation d'installation classée</i>
Code de la défense	
<i>Article R 2352-101</i>	EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE PRODUITS EXPLOSIFS <i>Avis au Préfet sur dossier de demande d'agrément technique</i>
Code de l'éducation	
<i>Article R 338-6 Article R 338-7</i>	TITRE PROFESSIONNEL <i>Désignation du jury du titre professionnel et des certificats complémentaires Délivrance des titres professionnels, des certificats de compétences professionnelles</i>
<i>Article 1 Décret n°2004-220 du 12 mars 2004 relatif aux comités d'orientation et de surveillance des zones franches urbaines.</i>	ZONE FRANCHE URBAINE <i>Membre du comité d'orientation et de surveillance institué dans chaque zone franche urbaine</i>
Code de l'action sociale et des familles	
<i>Article R 241-24</i>	PERSONNES HANDICAPEES <i>Membre de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</i>

Article 2. – M. Philippe SOLD pourra donner délégation à un ou plusieurs agents de l'inspection du travail placés sous son autorité aux fins de signer en tout ou partie les actes visés dans la présente délégation. Il adressera copie de sa décision de subdélégation à Mme Danièle GIUGANTI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine et se chargera de sa publication au recueil départemental des actes administratifs.

Article 3. – La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Vosges.

Article 4. – La présente décision annule et remplace l'arrêté n° 32/2013 du 10 septembre 2013 à compter du 1^{er} septembre 2014.

Fait à Nancy, le 27 août 2014

La directrice régionale,


Danièle GIUGANTI



Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

DIRECCTE de Lorraine
Unité Territoriale des Vosges

**Subdélégation du responsable par intérim de l'unité territoriale des Vosges,
chargée des politiques du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
et de développement des entreprises**

Le responsable par intérim de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises des Vosges,

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-2,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la défense,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre du travail, de l'emploi et de la santé en date du 19 avril 2012 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine,

Vu l'arrêté interministériel en date du 05 août 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Vosges de la DIRECCTE Lorraine à Monsieur Philippe SOLD,

Vu l'arrêté n° 04/2014 de Madame Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine en date du 27 août 2014 déléguant sa signature à Monsieur Philippe SOLD, responsable, par intérim, de l'unité territoriale susmentionnée, et son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation ;

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Monsieur Christian HALLINGER, Directeur Adjoint du Travail de l'Unité Territoriale des Vosges, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, les décisions ci-dessous mentionnées pour lesquelles le responsable par intérim de l'unité territoriale a reçu délégation de la directrice régionale :

<i>Décisions</i>	<i>Dispositions légales</i>
	<i>Code du travail, Partie 1</i>
<i>PLAN POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE</i> <i>Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle</i>	<i>Article L 1143-3</i> <i>Article D 1143-6</i>
<i>CONSEILLERS DU SALARIÉ</i> <i>Préparation de la liste des conseillers du salarié</i>	<i>Article D 1232-4</i>

<i>ELECTIONS PRUD'HOMALES</i> Participation à la demande du maire aux commissions préelectorales	Article D 1441-41
<i>ELECTIONS PRUD'HOMALES</i> Avis au Préfet sur la liste des bureaux de vote	Article D 1441-78

<i>SECURISATION DE L'EMPLOI ET PROCEDURE DE LICENCIEMENT COLLECTIF POUR MOTIF ECONOMIQUE</i>	
<p><u>Pour les entreprises de 50 salariés ou plus, lorsqu'un projet de licenciement concerne 10 salariés ou plus dans une même période de 30 jours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accusé réception du projet de licenciement - Injonction à l'employeur de fournir les éléments d'information relatifs à la procédure en cours ou de se conformer à une règle de procédure prévue par les textes législatifs, les conventions collectives ou un accord collectif - Formulation de toute observation ou proposition à l'employeur concernant le déroulement de la procédure ou les mesures sociales - Décisions sur contestations relatives à l'expertise - Accusé réception du dossier complet de demande d'homologation du plan et/ou de validation de l'accord - En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et en cas de plan de sauvegarde de l'entreprise, la décision favorable ou de refus de validation de l'accord collectif ou d'homologation du plan 	<p>Article L 1233-46 Article L 1233-57-5</p> <p>Articles L 1233-57 et L 1233-57-6</p> <p>Article L 4614-12-1 Article L 1233-57-1</p> <p>Article L 1233-58-6 (code du travail) et Article L 626-10 (code du commerce)</p>
<p><u>Dans les entreprises non soumises à un plan de sauvegarde de l'emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulation d'observations sur les mesures sociales 	Article L 1233-56
<p style="text-align: center;"><i>RUPTURE CONVENTIONNELLE</i></p> <p>Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail</p>	Articles L. 1237-14 et R. 1237-3
<p style="text-align: center;"><i>GROUPEMENT D'EMPLOYEURS</i></p> <p>Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs</p>	Articles L. 1253-1 et D. 1253-7 à 11
Code du travail, Partie 2	
<p style="text-align: center;"><i>ACCORDS COLLECTIFS</i></p> <p>Dépôt des accords</p> <p>Délivrance du récépissé d'adhésion ou dénonciation</p> <p>Réception des accords conclus en l'absence de délégué syndical</p> <p>Réception des accords visant à supprimer les écarts de rémunération</p> <p>Réception du PV de désaccord dans le cadre de la négociation obligatoire</p> <p>Réception de l'accord sur le droit d'expression des salariés</p>	<p>Articles D 2231-3 et 4 Article D 2231-8 Article L 2232-28</p> <p>Article L 2241-11</p> <p>Articles L 2242-4, R2242-1 et D 2231-2</p> <p>Article L 2281-9</p>

BUDGET DES ORGANISATIONS SYNDICALES <i>Réception des comptes des syndicats professionnels d'employeurs et de salariés</i>	Article D 2135-8
DÉLÉGUÉ SYNDICAL <i>Décision de suppression du mandat de délégué syndical</i>	Article L. 2143-11
DÉLÉGUÉS DE SITE <i>Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux</i> <i>Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges</i>	Articles L. 2312-5 et R 2312-1
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL <i>Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux et fixant la répartition des sièges entre les différentes catégories</i>	Article L 2314-11 Article R 2314-6
<i>Décision relative à la perte du caractère d'établissement distinct pour l'élection de délégués du personnel</i> <i>Décision relative à la perte du caractère d'établissement distinct pour l'élection du comité d'entreprise</i> <i>Réception de l'avis du CE sur les projets de restructuration et compression des effectifs</i>	Articles L 2314-31 et R 2312-2 Articles L 2322-5 et R 2322-1 Article L 2323-15
COMITÉ D'ENTREPRISE <i>Décision autorisant ou refusant la suppression du comité d'entreprise</i>	Articles L. 2322-7 et R 2322-2
COMITÉ D'ENTREPRISE <i>Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections au comité d'entreprise et décision fixant la répartition des sièges entre les différentes catégories</i>	Articles L. 2324-13 et R 2321-3
COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE <i>Décision fixant le nombre d'établissements distincts et la répartition des sièges entre les différents établissements pour les élections au comité central d'entreprise</i>	Article L. 2327-7 et R 2327-3
COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE <i>Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux</i> <i>Décision désignant un remplaçant à un DP ayant cessé ses fonctions au comité de groupe</i> <i>Décision relative à la suppression du CE européen</i> <i>Réception du dépôt des sentences arbitrales</i>	Article L. 2333-4 Articles L 2333-6 et R 2332-1 Articles L 2345-1 et R 2345-1 Article L 2524-5
COMITÉ DE GROUPE <i>Répartition des sièges au comité de groupe</i>	Article R 2332-1
CESSATION D'ENTREPRISE - DÉVOLUTION DES BIENS DU COMITÉ D'ENTREPRISE <i>Surveillance de la dévolution des biens du CE</i>	Article R 2323-39
Code du travail, Partie 3	
DURÉE DU TRAVAIL <i>Décisions relatives aux dérogations en matière de durée maximale hebdomadaire et durée maximale moyenne hebdomadaire</i>	Articles L 3121-35 et L 3121-36 Articles R 3121-21, R 3121-23, R 3121-26 et R 3121-28

<i>Décision relative à la suspension de la récupération des heures perdues en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession et pour des établissements spécialement déterminés</i>	<i>Article D 3122-7</i>
<i>CAISSES DE CONGÉS DU BTP</i> <i>Désignation des membres de la commission chargée de statuer sur les litiges</i>	<i>Article D 3141-35</i>
<i>CHÔMAGE PARTIEL – LIQUIDATION JUDICIAIRE, REDRESSEMENT JUDICIAIRE...</i> <i>Proposition au Préfet de faire payer directement l'allocation spécifique aux salariés</i>	<i>Article R 3232-6</i> <i>Article R 5122-16</i>
<i>ACCORD D'INTÉRESSEMENT, DE PARTICIPATION, PEE, PEI, PLANS DE RETRAITE COLLECTIF</i> <i>Accusé réception</i>	<i>Articles L 3313-3, L 3323-4, I, 3345-2, D 3345-5</i>
<i>PLANS D'ÉPARGNE D'ENTREPRISES</i> <i>Accusé réception des PEE</i>	<i>Article R 3332-6</i>
<i>ACCORDS DE PARTICIPATION</i> <i>Accusé réception des accords de branche de participation</i>	<i>Article D 3323-7</i>
	<i>Code du travail, Partie 4</i>
<i>CDD-INTÉRIMAIRES – TRAVAUX DANGEREUX</i> <i>Décision dérogeant à l'interdiction d'employer des CDD et salariés temporaires à des travaux figurant à l'article D 4154-1</i>	<i>Article L 4154-1</i> <i>Article D 4154-3</i> <i>Article D1242-5</i> <i>Article D 1251-2</i>
<i>COMITÉ INTERENTREPRISES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ICPE – PPRT)</i> <i>Présidence du CISST</i>	<i>Article R 4524-7</i>
<i>CHANTIERS VRD</i> <i>Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 du code du travail</i>	<i>Articles R. 4533-6 et 4533-7</i>
<i>MISE EN DEMEURE DU DIRECCTE</i> <i>Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1 du code du travail</i>	<i>Article L. 4721-1</i>
<i>ACCIDENT DU TRAVAIL – RELAXE – PLAN DE RÉALISATION DE MESURES DE SÉCURITÉ</i> <i>Avis sur le plan</i>	<i>Article L 4741-11</i>
<i>CHANTIERS DE DÉPOLLUTION PYROTECHNIQUE</i> <i>Approbation de l'étude de sécurité</i>	<i>Article 8 du Décret n° 2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié relatif aux règles de sécurité applicables lors des travaux réalisés dans le cadre d'un chantier de dépollution pyrotechnique.</i>

	Code du travail, Partie 5
<i>COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION</i> Participation à la formation spécialisée de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)	Articles R 5112-16 et R 5112-17
<i>CAISSE INTEMPÉRIES – BTP</i> Présidence de la commission chargée de statuer sur les litiges	Article D 5424-45
<i>CAISSE INTEMPÉRIES – BTP</i> Détermination des périodes d'arrêt saisonnier	Article D 5424-8
<i>OFFRES D'EMPLOIS</i> Levée de l'anonymat	Article L5332-4 Article R 5332-1
<i>DEMANDEURS D'EMPLOIS – ASSURANCE CHÔMAGE-TRAVAILLEURS MIGRANTS</i> Détermination du salaire de référence	Article R 5422-3
<i>ACCORD OU PLAN D' ACTIONS SUR LE CONTRAT DE GÉNÉRATION</i> RÉCEPTION DES ACCORDS ET PLANS D' ACTIONS CONTRÔLE ET DÉCISION DE CONFORMITÉ DES ACCORDS ET PLANS D' ACTIONS	Articles L5121-13 et 15 Article R5121-29 et 30 Article R5121-32
	Code du travail, Partie 6
<i>CONTRAT D' APPRENTISSAGE- PROCÉDURE D'URGENCE</i> Décision de suspension et de reprise ou non de l'exécution du contrat d'apprentissage	Article L. 6225-4 et 5
<i>CONTRAT D' APPRENTISSAGE</i> Décision relative au recrutement de nouveaux apprentis et de jeunes sous contrat en alternance	L 6225-6, R 6225-11
<i>CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION</i> Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales	Article R 6325-20
	Code du travail, Partie 7
<i>EMPLOI DES ENFANTS DANS LE SPECTACLE, LES PROFESSIONS AMBULANTES, LA PUBLICITÉ ET LA MODE</i> Décisions individuelles d'autorisation d'emploi	Article R 7124-4
<i>TRAVAILLEURS À DOMICILE</i> Demande de contrôle des registres de comptabilité matières et fournitures	Article R 7413-2
	Code du travail, Partie 8
<i>MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE – CONTRIBUTION SPÉCIALE TRAVAILLEUR ÉTRANGER SANS TITRE</i> Proposition de réduire le montant de la contribution spéciale	Article R 8253-11

	Code rural
<p>DURÉE DU TRAVAIL <i>Dérogation à la <u>durée maximale hebdomadaire moyenne</u> concernant un type d'activités sur le plan départemental ou local adressée par une organisation patronale (« demande collective »)</i></p>	Article R 713-26
<p>DURÉE DU TRAVAIL <i>Dérogation à la <u>durée maximale hebdomadaire moyenne</u> (par une entreprise)</i></p>	Article R 713-28
<p>DURÉE DU TRAVAIL <i>Décision de dérogation à la <u>durée maximale hebdomadaire absolue</u> du travail et à la <u>durée maximale hebdomadaire moyenne</u> du travail pour les professions agricoles</i></p>	Article R 713-32
<p>ACCORD D'INTÉRESSEMENT, DE PARTICIPATION, PEE, PEI, PLANS DE RETRAITE COLLECTIF <i>Contrôle en matière d'intéressement, de participation ou PEE. Demande de retrait ou de modification de dispositions contraires aux dispositions légales</i></p>	Articles R 713-26 et 28
	Transports
<p>DURÉE DU TRAVAIL <i>En cas de circonstances exceptionnelles dérogation à la <u>durée maximale hebdomadaire moyenne</u></i></p>	Art. 5 Décret n°2000-118 du 14 février 2000 (modifié D. 2009-1377) relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport public urbain de voyageurs.
	Code de l'environnement
<p>ICPE Membre du comité local d'information et de concertation</p>	Décret n° 2005-82 du 1er février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement.
<p>ICPE <i>Demande d'avis du Préfet sur demande d'autorisation d'installation classée</i></p>	Article R 512-21
	Code de la défense
<p>EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE PRODUITS EXPLOSIFS <i>Avis au Préfet sur dossier de demande d'agrément technique</i></p>	Article R 2352-101

	<i>Code de l'éducation</i>
<i>TITRE PROFESSIONNEL</i> <i>Désignation du jury du titre professionnel et des certificats complémentaires</i> <i>Délivrance des titres professionnels, des certificats de compétences professionnelles</i>	Article R 338-6 Article R 338-7
<i>ZONE FRANCHE URBAINE</i> <i>Membre du comité d'orientation et de surveillance institué dans chaque zone franche urbaine</i>	<i>Article 1 Décret n°2004-220 du 12 mars 2004 relatif aux comités d'orientation et de surveillance des zones franches urbaines.</i>
	<i>Code de l'action sociale et des familles</i>
<i>PERSONNES HANDICAPÉES</i> <i>Membre de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</i>	Article R 241-24

Article 2. – La décision de subdélégation de signature du 12 septembre 2013 est abrogée.

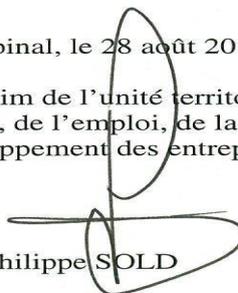
Article 3. – Copie de la présente décision sera adressée à Madame la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine.

Article 4. – Le responsable par intérim de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises des Vosges est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Epinal, le 28 août 2014

Le responsable par intérim de l'unité territoriale des Vosges,
chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
et de développement des entreprises,

Philippe SOLD





Ministère du Travail, de l'Emploi et du dialogue social

Arrêté portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de Lorraine

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail
et de l'emploi de Lorraine

POLE TRAVAIL

Adresse postale
10, rue Mazagran
BP 10676
54063 NANCY Cedex

polet@direccte.gouv.fr

phone : 03.83.30.89.52
copie : 03.83.30.89.79

d'ouverture au public
du lundi au vendredi
08h30 – 12h00
13h30 – 17h00

**LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LORRAINE**

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-4 et R 8122-5 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 déterminant le nombre d'unités de contrôle d'inspection du travail ;

Vu la consultation du Comité Technique Régional en date du 06 juin 2014 ;

Vu la consultation du Comité d'Hygiène et Sécurité et de Conditions de Travail en date du 05 juin 2014 ;

Vu la validation du plan régional par le Ministère du Travail, de l'emploi et du dialogue social le 24 mars 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2012 nommant Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine ;

ARRÊTE

Localisation et délimitation des unités de contrôle

Article 1 : il est créé en région Lorraine huit unités de contrôle dont la localisation et la délimitation sont établies comme suit :

Meurthe et Moselle :

Deux Unités de contrôle, rattachées à l'Unité Territoriale de Meurthe et Moselle :

Unité de contrôle **54-1 OUEST** dont la compétence géographique est déterminée en annexe 1

Unité de contrôle **54-2 EST** dont la compétence géographique est déterminée en annexe 2

Meuse :

Une unité de contrôle **55-1**, rattachées à l'Unité Territoriale de la Meuse dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

Moselle :

Trois unités de contrôle, rattachées à l'Unité Territoriale de Moselle:

Unité de contrôle **57-1 (UC MOSELLE NORD)** dont la compétence géographique est déterminée en annexe 3.

Unité de contrôle **57-2 (UC MOSELLE EST)** dont la compétence géographique est déterminée en annexe 4

Unité de contrôle **57-3 (UC MOSELLE SUD)** dont la compétence géographique est déterminée en annexe 5

Vosges

Une Unité de contrôle **88-1**, rattachée à l'Unité Territoriale des Vosges dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

Lorraine

Une Unité Régionale d'appui et de contrôle à la lutte contre le travail illégal (URACLI), rattachée au Pôle Travail de l'Unité Régionale de la DIRECCTE à Nancy et dont la compétence s'étend sur l'ensemble de la région Lorraine.

Localisation et délimitation des sections d'inspection du travail de Lorraine

Article 2 : Il est créé 70 sections d'inspection du travail en région Lorraine dont la localisation, la délimitation et la compétence sont déterminées comme suit :

Meurthe et Moselle :

Unité de contrôle 54-1 OUEST : 10 sections d'inspection dont une section compétente pour les entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural (10^e section).

La compétence géographique de ces sections est déterminée en annexe 6.

Unité de contrôle 54-2 EST : 10 sections d'inspection dont une section compétente pour les entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural (11^e section) et une section compétente sur l'ensemble du département pour les entreprises exerçant une activité au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 (16^e section).

La compétence géographique de ces sections est déterminée en annexe 7.

Meuse

Unité de contrôle 55-1 : 8 sections d'inspection dont deux sections compétentes pour les entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural (5^e et 7^e sections) et une section compétente sur l'ensemble du département pour les entreprises exerçant une activité au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 (6^e section).

La compétence géographique de ces sections est déterminée en annexe 8.

Moselle

Unité de contrôle 57-1 (UC Moselle Nord) : 10 sections d'inspection.

La compétence géographique de ces sections est déterminée en annexe 9.

Unité de contrôle 57-2 (UC Moselle Est) : 11 sections d'inspection dont une section compétente pour les entreprises exerçant une activité au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 (11^e section).

La compétence géographique de ces sections est déterminée en annexe 10.

Unité de contrôle 57-3 (UC Moselle Sud) : 10 sections d'inspections dont deux sections compétentes pour les entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural (22^e et 23^e sections)

La compétence géographique de ces sections est déterminée en annexe 11.

Vosges

Unité de contrôle 88-1 : 11 sections d'inspection dont deux sections compétentes pour les entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural et compétentes pour les entreprises des transports pour compte d'autrui référencées ci-dessous (10^e et 11^e sections).

4910Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
4920Z Transports ferroviaires de fret
ainsi que les entreprises exerçant une activité au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003
4931Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
4932Z Transports de voyageurs par taxis
4939A Transports routiers réguliers de voyageurs
4939B Autres transports routiers de voyageurs
4939C Téléphériques et remontées mécaniques
4941A Transports routiers de fret interurbains
4941B Transports routiers de fret de proximité
4942Z Services de déménagement
5030Z Transports fluviaux de passagers
5040Z Transports fluviaux de fret
5110Z Transports aériens de passagers
5121Z Transports aériens de fret
5224B Manutention non portuaire
5229A Messagerie, fret express
5229B Affrètement et organisation des transports
8690A Ambulances

La compétence géographique de ces sections est déterminée en annexe 12.

Article 3 :

La présente décision prendra effet au 1^{er} septembre 2014 pour les unités de contrôle et sections de Meuse, Meurthe et Moselle et Vosges et au 1^{er} octobre 2014 pour les unités de contrôle et sections de Moselle.

Article 4 :

Les Responsables des Unités Territoriales de la DIRECCTE Lorraine et la Directrice Régionale de la DIRECCTE Lorraine sont chargés de l'application de la présente décision et de sa publication au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de chacun des départements et de la Préfecture de la Région Lorraine.

Fait à Nancy, le 29 août 2014



Danièle GIUGANTI

ANNEXE 1

Meurthe et Moselle

COMPETENCE GEOGRAPHIQUE DE L'UC 54-1 OUEST

Communes suivantes :

LONGREUILLE-LA-MALMAISON	MEXY	BASILIFUX
LUVEILLE	SAULNES	BAZAILLES
MARENCY-VEZIN	BELLEAU-MANONCOURT SUR SEILLE	BOISMONT
OLMEY	IMMONVILLE	BREHAIN-LA-VILLE
ONS-LA-GRANDVILLE	BRAUMONT	FILLIFRES
ONCOURT-LES-LONGUYON	LONGWY	LAIX
PIEFZ-SUR-CHIEFS	CHAMPIGNEUILLES	MOREFONTAINE
RESNOIS-LA-MONTAGNE	ANDERNY	THIL
RAND-FAILLY	AUDUN-LE-ROMAN	TIERCELFT
ONGUYON	AVILLERS	VILLE-AU-MONTOIS
ONTIGNY-SUR-CHIEFS	BETTAINVILLERS	VILLERS-LA-MONTAGNE
TIT-FAILLY	BEUVILLERS	VILLERUPT
FRREPONT	MONT-BONVILLERS	ANOUX
INT-IFAN-LES-LONGUYON	CRUSNES	AVRII
INT-PANCRE	DOMPRIX	BAROCHES
LLANCOURT	ERROUVILLE	BRIEY
NGNY	JOPPECOURT	IOEUF
LLERS-LA-CHEVRE	JOUDREVILLE	LANTTEFONTAINE
LLERS-LE-ROND	JANDRES	LUBEY
LLETTE	MAIRY-MAINVILLE	MANCE
VIIERS-SUR-CHIEFS	MALAVILLERS	MANCIFULLES
VENIERES	MERCY-LE-BAS	AUBOUF
OSNES-ET-ROMAIN	MERCY-LE-HAUT	BATHILY
UTRY	MURVILLE	HATRIZE
ORCY	PIENNES	HOMECOURT
XY	PRFUTIN-HIGNY	IOUAVILLE
ONT-SAINT-MARTIN	SAINT-SUPPLET	MOINEVILLE
CHON	SANCY	MOUTIERS
LE-HOUDLEMONT	SERROUVILLE	SAINT-AIL
AUCOURT-MOULAINF	TRIEUX	VALLEROY
ERSFRANGE	TUCQUEGNEUX	CHAMBLEY-BUSSIERES
SSIGNY-GODBRANGE	XIVRY-CIRCOURT	DAMPVITOUX
ONGLAVILLE	HAN-DEVANT-PIERREPONT	HAGEVILLE

ARS-LA-TOUR	LIMFY-REMENAUVILLE	DOMMARTIN-LFS-TOUI
AVILLI	LIRONVILLE	ECROUVES
CHIFFUX	PANNES	FONTENOY-SUR-MOSELLE
CHARENT-LE-GRAND	REMBERCOURT-SUR-MAD	FOUG
CHARENTONVILLE	SAINT-BAUSSANT	GONDREVILLE
CHARENTONVILLE	SEICHEPREY	LAGNEY
CHIFFRY-SUR-MAD	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	LANEUVILLE-DEARRIERE-FOUG
CHIFFRY	VANDELAINVILLE	LAY-SAINT-REMY
CHIFFRY	VIEVILLE-FN-HAYE	LUCFY
CHIFFRY-LFS-CONFLANS	VILCFY-SUR-TREY	MENIL-LA-TOUR
CHIFFRYVILLE	XAMMES	PAGNEY-DEARRIERE-BARINE
CHIFFRY-MONT	BIENOD-LFS-PONT-A-MOUSSON	SANZFY
CHIFFRY-CHAMPS	DIFLOUARD	SEXY-LFS-BOIS
CHIFFRY-COURT	FEY-FN-HAYE	TRONDES
CHIFFRYVILLE	JEZAINVILLE	BICQUELLEY
CHIFFRYVILLE	MAIDIERES	BIENOD-LFS-TOUI
CHIFFRY-LFS-CONFLANS	MONTAUVILLE	BULLIGNY
CHIFFRY-LFS-CONFLANS	NORROY-LFS-PONT-A-MOUSSON	CHARMES-LA-COTE
CHIFFRY-LFS-CONFLANS	PAGNY-SUR-MOSELLE	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE
CHIFFRYVILLE	PRENY	CHOLOY-MENILLOT
CHIFFRY-MONT	VANDIERES	CREZILLES
CHIFFRY-COURT-AIX	VILLERS-SOUS-PRENY	DOMGERMAIN
CHIFFRYVILLE-SUZEMONT	ATTON	GYF
CHIFFRY	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	MONT-LE-VIGNOBL
CHIFFRYVILLE	BELLEVILLE	MOUROT
CHIFFRY	BEZAUMONT	OCHFY
CHIFFRYVILLE	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	PIERRE-LA-TREICHE
CHIFFRY-LE-SEC	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	SEXY-AUX-FORGES
CHIFFRY	LANDREMONT	VILLEY-LE-SEC
CHIFFRYVILLE	LES MENILS	TOUI
CHIFFRY	LOISY	ABONCOURT
CHIFFRY-MARCEL	MILLERY	ALLAIN
CHIFFRYVILLE	MORVILLE-SUR-SEILLE	ALLAMPS
CHIFFRY-SUR-YRON	MOUSSON	BAGNEUX
CHIFFRYVILLE	PONT-A-MOUSSON	BARISEY-AU-PLAIN
CHIFFRYVILLE-SUR-MAD	PORT-SUR-SEILLE	BARISEY-LA-COTE
CHIFFRYVILLE	SAINTE-GENEVIEVE	BATTIGNY
CHIFFRY	VILLE-AU-VAL	BEUVEZIN
CHIFFRY-MARTIN-LA-CHAUSSEE	VITTONVILLE	COLOMBEY-LFS-BELLES
CHIFFRY-FT-MAIZERAIS	AINGERAY	COURCELLES
CHIFFRY	BOUCQ	CREPY
CHIFFRY	BOUVRON	DOICOURT
CHIFFRY	BRULFY	FAVIERES

COCOURT	MAMFY	GOVILLER
ELAUCOURT	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	GUGNEY
EMONVILLE	MANONCOURT-FN-WOFVRE	HAMMEVILLE
ERMINY	MANONVILLE	HOUELMONT
BEAUMFIX	MARTINCOURT	HOUDREVILLE
ERIMONVILLER	MINORVILLE	LALOEFU
ONT-L'ETROIT	NOVIANT-AUX-PRES	MARTHEMONT
ILNEY	ROGEVILLE	OGNEVILLE
UILXFROTTE	ROSIFRES-FN-HAYE	OMELMONT
UILXURES-LES-VANNES	ROYAUMFIX	PAREY-SAINT-CESAIRE
LAINCOURT	TREMBLE COURT	PIERREVILLE
UILLEY-AUX-GROSEILLES	VELAINE-FN-HAYE	PRAYE
AMONT-FMY	VILLERS-FN-HAYE	PULLIGNY
AMONT-IASSUS	VILLEY-SAINT-ETIENNE	QUEVILLONCOURT
AMONT-SAINT-ANDRE	BAINVILLE-SUR-MADON	SAXON-SION
RUFFE	CHALIGNY	THELOD
ANDELEVILLE	CHAVIGNY	THEY-SOUS-VAUDEMONT
VANNES-LE-CHATEL	MAIZIERES	THORFY-LYAUTEY
NDILLY	MARON	VAUDEMONT
NSAUVILLE	MEREVILLE	VEZEUSE
VRAINVILLE	MESSEIN	VITERNE
EAUMONT	NEUVES-MAISONS	VITREY
ERNECOURT	PONT-SAINT-VINCENT	VRONCOURT
OMEVRE-FN-HAYE	CHAQUILLEY	XEUILLEY
ANCHEVILLE	CLERFY-SUR-BRENON	AUTREY
EZONCOURT	DOMMARIÉ-FULMONT	VILLERS-LES-NANCY
RISCOURT	ETREVAI	FROUARD
ROSROUVRES	FORCELLES-SAINT-GORGON	MARBACHE
AMONVILLE	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	POMPÉY
ILLON	FRAISNES-FN-SAINTOIS	SAIZERAI
VERDUN	FROLOIS	

ANNEXE 2

Meurthe et Moselle

COMPETENCE GEOGRAPHIQUE DE L'UC 54-2 EST

Comprise départementale du réseau ferré national tel que défini par le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003

Les communes suivantes :

ARBONVILLE	HAUDONVILLE	LEMENIL-MITRY
BAYON	LAMATH	MANGONVILLE
BAINVILLE-SUR-L'EAU	MAGNIERES	NEUVILLER-SUR-MOSELLE
BORVILLE	MATTEFEXY	ORMES-ET-VILLE
BREMONCOURT	MONT-SUR-MEURTHE	ROVILLE-DEVANT-BAYON
BURMOIS	MORIVILLER	SAINT-FIRMIN
CHAYEURES	MOYEN	SAINT-REMIMONT
CHAMPELVIERES	REHAINVILLER	TANTONVILLE
CHAMPTAIL-FN-L'AIR	REMENOVILLE	VAUDEVILLE
CHENVAUX	SERANVILLE	VAUDIGNY
CHIVILLE	VALLOIS	VOINEMONT
CHIGNEVILLE	VATHIMENIL	XIROCOURT
CHAUSSONVILLE	VENNEZFY	AZELOT
CHENECOURT	XERMAMENIL	BURTHECOURT-AUX-CHENES
CHIFFREY	AFFRACOURT	COYVILLER
CHROMONTZFY	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	DOMBASIE-SUR-MEURTHE
CHRONCOURT	BENNEY	FERRIERES
CHUMAIN	BOUZANVILLE	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE
CHZEUFURES	BRALLEVILLE	LUPCOURT
CHINT-BOINGT	CEINTREY	MANONCOURT-EN-VERMOIS
CHINT-GERMAIN	CRANTENOY	RICHARDMENIL
CHINT-MARD	CREVECHAMPS	ROSIERES-AUX-SALINES
CHINT-REMY-AUX-BOIS	DIARVILLE	SAFFAIS
CHIVILLE-SUR-MOSELLE	GERBECOURT-ET-HAPIEMONT	SAINT-NICOLAS-DE-PORT
CHIGNEVILLES	GERMONVILLE	TONNOY
CHILLACOURT	GRIPPORT	VILLE-EN-VERMOIS
CHRENCOURT	HAROUF	LANEUVENVILLE-DEVANT-NANCY
CHIFFREY-LA-COTE	HOUSSEVILLE	AZERAILLES
CHAIMBOIS	CHIVONCOURT	BACCARAT
CHAMCONVILLE	LANEUVENVILLE-DEVANT-BAYON	BERTRICHAMPS
CHERBEVILLER	LEBEUVILLE	BROUVILLE
CHERVILLER	LEMAINVILLE	DENEUVRE

AIN	HALLOVILLE	CUSTINES
MONTENOY-LA-TOUPE	HARBOUEY	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE
ELACOURT	HERBEVILLER	FUIMONT
ONVILLE	IGNEY	LAITRE-SOUS-AMANCE
ARLAINVILLE	LEINTREY	LAY-SAINT-CHRISTOPHE
CHAPELLE	MONTREUX	MAIZEVILLE
ERVILLER	NONHIGNY	ABAUCOURT
IGNEVILLE	OGEVILLER	ARMAUCOURT
MONTIGNY	RECLONVILLE	ARRAYE-FT-HAN
MONTONVILLE	REILLON	BELLEAU
CHERREY	REMONCOURT	BEY-SUR-SEILLE
MAVILLE-SUR-MEURTHE	REPAIX	BRATTE
ACQUEVILLE	SAINT-MARTIN	CHENICOURT
MAXAINVILLE	VAUCOURT	CLEMERY
ENEY	VEHO	EPLY
ANGOMONT	VERDENAI	FAULX
BADONVILLER	XOUSSE	IFANDELAINCOURT
ONVILLE	BERTRAMBOIS	LANEROICOURT
REMENIL	CIREY-SUR-VEZOUZE	LETRICOURT
ENNEVILLER	PARUX	LEYR
EUFEMAISONS	PETITMONT	MAILLY-SUR-SEILLE
EUVILLER-LES-BADONVILLER	SAINT-SAUVEUR	MAILLOY
EXONNE	TANCONVILLE	MOIVRONS
ERRE-PERCEE	VAL-FT-CHATILLON	MONTENOY
EAON-LES-LFAU	DOMMARTEMONT	NOMFNY
SANT-AURICE-AUX-FORGES	ESSEY-LES-NANCY	PHILIN
SANTE-POLE	SAINT-MAX	RAUCOURT
EMENONCOURT	ART-SUR-MEURTHE	ROUVES
ENCFERVILLER	BUISSONCOURT	SIVRY
ENTREPIERRE	CERVILLE	THEZEY-SAINT-MARTIN
ERICOURT	ERBEVILLER-SUR-AMEZULF	VILLERS-LES-MOIVRONS
ARBAS	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	CHAMPENOUX
AMONT	GELLENONCOURT	LANEUVLOTTE
EMEREY	HARAUCCOURT	MAZERUILLES
IRIVILLE	LENONCOURT	MONCEY-SUR-SEILLE
IAZELLES-SUR-ALBE	REMEREVILLE	PULLNOY
OMEVRE-SUR-VEZOUZE	TOMBLAINE	SAULXURES-LES-NANCY
OMJEVIN	VARANGEVILLE	SEICHAMPS
MBERMENIL	AGINCOURT	SORNEVILLE
EMENIL	AMANCE	VELAINE-SOUS-AMANCE
EMONVILLE	BOUXIFRES-AUX-CHENES	HEILLECOURT
OGNEY	BOUXIFRES-AUX-DAMES	HOUEMONT
ONDREXON	BRIN-SUR-SEILLE	LUDRES

RRACOURT	CREVIC	CRION
CHIENVILLE	DEUXVILLE	CROISMARE
MATHELMONT-LES-BAUZEMONT	DROUVILLE	HENAMENII
WZANGF-LA-GRANDE	FINVILLE-AU-IARD	HERIMENII
URES	FLAINVAL	LOLIVET
DINCOURT	HOEVILLE	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS
VREFCOURT	HUDIVILLER	LARONXE
OUACOURT	MAIXE	MANONVILLER
ARROY	RAVILLE-SUR-SANON	MARAINVILLER
CHICOURT-LA-PETITE	SERRES	MONCEI-LES-LUNEVILLE
URES	SOMMERVILLER	SAINT-CLEMENT
NTHELUPT	VALHEY	SIONVILLER
BAUZEMONT	VITRIMONT	THIFBAUMENII
ENVILLE-LA-PETITE	BENAMENII	LUNEVILLE
ONVILLER	CHANTEHEUX	JARVILLE-LA-MALGRANGE
OURBESSEFAUX	CHENEVIERES	

ANNEXE 3

Moselle

COMPETENCE GEOGRAPHIQUE DE L'UC 57-1

Les communes suivantes :

METZ
partie de Metz Centre (rue Victor Hégly) et partie de la Nouvelle Ville, située au nord de la rue Charles Pêtre
clue
trotte Metz Nord
evant-les-Ponts

MAIZIERES-LES-METZ
HAUCONCOURT
TALANGE
HAGONDANGE
AMNEVILLE
ROMBAS
GANDRANGE
RICHEMONT
VITRY-SUR-ORNE
PIERREVILLERS
SAINTE-ILIE-LES-METZ
NORROY-LE-VENEUR
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
CLOUANGE
MARANGE-SILVANGE
FEVES
MOYEUVERE-GRANDE
ROSSELANGE
SAINTE-PRIVAT-LA-MONTAGNE
AMANVILLERS
MONTOIS-LA-MONTAGNE
RONCOURT
VANTOUX
VANY
MOYEUVERE-PETITE
MEY
BRONVAUX
CHIFULLES
THONVILLE
OTTANGE

TRESSANGE
ROCHONVILLERS
AUDIUN-LE-TICHE
ALGRANGE
FONTOY
KNUTANGE
AUMETZ
NEUECHEF
BOULANGE
HAVANGE
ANGEVILLERS
RANGUEVAUX
REDANGE
RUSSANGE
LOMMERANGE
FLORANGE
HAYANGE
LUCKANGE
ILLANGE
NILVANGE
SEREMANGE-ERZANGE
YUTZ
CATTENOM
TERVILLE
MANOM
HETTANGE-GRANDE
VOILMERANGE-LES-MINES
ZOUFFTGEN
BOUST
BREISTROFF-LA-GRANDE

ENTRANGE
RODFMACK
BEYREN-LES-SIERCK
ROUSSY-LE-VILLAGE
ESCHERANGE
KANFFEN
BERG-SUR-MOSELLE
FIXEM
PUTTLANGE-LES-THONVILLE
BASSE-RENTGEN
MONDOREE
GAVISSE
FVRANGE
HAGEN
WOIPPY
LE BAN-SAINT-MARTIN
LA MAXE
ARGANCY
LORRY-LES-METZ
SAUJNY
PLESNOIS
FNNERY
SEMECOURT
SCY-CHAZELLES
NOISSEVILLE
SAINTE-BARBE
PLAPPEVILLE
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS
VIGY
MALROY

GLATIGNY
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE
LES ETANGS
CHARLY-ORADOUR
HAYES
SANRY-LES-VIGY
SAINT-HUBERT

FAILY
ANTILLY
CHAILLY-LES-FENNERY
VRY
NOUILLY
BURTONCOURT
TREMERY

FAMECK
LONGEVILLE-LES-METZ
MONDFLANGE
ELFVY
AY-SUR-MOSELLE

ANNEXE 4

oselle

COMPETENCE GEOGRAPHIQUE DE L'UC 57-2

s communes suivantes :

Emprise départementale du réseau ferré national tel que défini par le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003
ETZ :
Partie de Metz Centre limitée au nord par l'avenue Joffre (exclue), l'avenue Foch (incluse) et l'avenue Jean
III (incluse)
Partie de Metz Centre (rues Royale, La Fayette, Vauban et Place du Gal De Gaulle)
Partie de Metz Nouvelle Ville, située au sud de la rue Charles Pêtre incluse
Les Illes y compris la rue du Moyen-Pont et la place de la Comédie
Antennes-Queuleu y compris l'avenue de Strasbourg
Grange-aux-Bois
blon
ellecroix
agny

FAULQUEMONT
CREHANGE
REMILLY
TETING-SUR-NIED
PONTPIERRE
BAMBIDERSTROEF
HERNY
TRITTELING
VATIMONT
MANY
ELFRANGE
GUINGLANGE
VITTONCOURT
THICOURT
ELVANGE
ADAINCOURT
LAUDREFANG
ARRIANCF
HAUTE-VIGNEUILLES
ARRAINCOURT
THONVILLE
HALLERING
HAN-SUR-NIED

VOIMHAUT
FOULIGNY
MARANGE-ZONDRANGE
VAHI-LFS-FAULQUEMONT
ADELANGE
HEMILLY
HOIACOURT
MAINVILLERS
SAINT AVOLD
CREUTZWALD
CARLING
L'HOPITAL
FOLSCHVILLER
VALMONT
HOMBOURG-HAUT
MACHEREN
PORCELETTE
ALTVILLER
LACHAMBRE
DIESEN
SARREGUEMINES
HAMBACH
WOUSTVILLER

IPPLING
ROUHLING
LIXING-LFS-ROUHLING
LEMUD
ANCERVILLE
ARS-LAQUEFENXY
LAQUEFENXY
COURCELLES-SUR-NIED
MAIZEROY
SERVIGNY-LFS-RAVILLE
MARSILLY
PANGE
LUPPY
SANRY-SUR-NIED
SORBEY
VILLERS-STONCOURT
BAZONCOURT
BECHY
BEUX
THIMONVILLE
TRAGNY
AUBE
FLOCOURT

CHANVILLE
RAVILLE
GROSBLIEDERSTROFF
PUTTELANGF-AUX-LACS
REMEILING
GRUNDEVILLER
HUNDLING
LOUPERSHOUSE
NEUFGRANGF
WIESVILLER
BLIESBRUCK
SARREINSMING
ZETTING
WOELFLING-LES-SARREGUEMINES
WITTRING
BLIES-GUERSVILLER
BLIES-EBERSING
GUEBENHOUSE
ERNESTVILLER
FRAUENBERG
BITCHE
ROHRBACH-LES-BITCHE
SAINT-LOUIS-LES-BITCHE
GOETZENBRUCK
LEMBERG
MONTBRONN
PETIT-REDERCHING
VOLMUNSTER
BAERENTHAL
MEISENTHAL
SIERSTHAL
SCHWEYEN
GROS-REDERCHING
SOUCHT
RIMLING
PHILIPPSBOURG
ENCHENBERG
KALHAUSEN
SCHMITTVILLER
WALDHOUSE
FPPING
EGUELSHARDT
BINING
ACHEN
RAHLING

REYERSVILLER
WALSCHBRONN
BETTVILLER
SCHORBACH
STURZELBRONN
ETTING
HOTTVILLER
LAMBACH
ROLBING
ERCHING
OBERGAILBACH
NOUSSEVILLER-LES-BITCHE
MOUTERHOUSE
BOUSSEVILLER
HASPELSCHIEDT
LENGELSHAIM
ORMERSVILLER
LIEDERSCHIEDT
BREIDENBACH
HANVILLER
LOUTZVILLER
ROPPEVILLER
FORBACH
FRFYMING-MERLEBACH
STIRING-WENDEL
SPICHEREN
PETITE-ROSSELLE
SCHOFNECK
ALSTING
FTZLING
KERBACH
HENRIVILLE
OETING
BEHREN-LES-FORBACH
BETTING-LES-SAINT-AVOID
FOLKLING
MORSBACH
SEINGBOUSE
FAREBERSVILLER
COCHEREN
COURCELLES-CHAUSSY
BENING-LES-SAINT-AVOID
THEDING
MONTOY-FLANVILLE
DIEBLING
ROSBRUCK

RETONFFY
FARSCHVILLER
BOUSBACH
BARST
TENTELING
SILLY-SUR-NIED
COLLIGNY
GUENVILLER
CAPPEL
MAIZERY
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR
METZING
HOSTE
COINCY
OGY
BOUZONVILLE
BASSE-HAM
GUENANGE
KEDANGE-SUR-CANNER
DISTROFF
METZERVISSF
RETTFI
SIERCK-LES-BAINS
KOENIGSMACKER
FALCK
BERTRANGE
BOUSSE
MERTEN
INGLANGF
STUCKANGE
REMEILING
RUSTROFF
HOMBOURG-BUDANGE
GUERSTLING
HARGARTEN-AUX-MINES
KUNTZIG
VOLSTROFF
MONTENACH
VAUDRECHING
MALLING
ANZFING
METZERESCHE
REMEIFANG
RURANGE-LES-THONVILLE
VECKRING
WALDWISSE

LUTTANGE
APACH
FREISTROFF
MANDEREN
WALDWEISTROFF
RITZING
EBERSVILLER
GRINDORFF
LOUDRENNE
ABONCOURT
BUJING
ELZANGE
FILSTROFF
KIRSCHNAUMEN
OBERDORFF
VILLING
DALEM
DAI STEIN
HUNTING
BUDLING
ELASTROFF
BETTEFLAINVILLE
COLMEN
HALSTROFF
KLANG
CHEMERY-LES-DEUX
MONNEREN
BIBICHE
KERLING-LES-SIERCK

MERSCHWEILLER
HESTROFF
BERVILLER-EN-MOSELLE
BRETTNACH
CHATEAU-ROUGE
HEINING-LES-BOUZONVILLE
TROMBORN
ALZING
HAUTE-KONTZ
KEMPLICH
LAUMESFELD
SAINT-FRANCOIS-LACROIX
VALMESTROFF
CONTZ-LES-BAINS
KIRSCH-LES-SIERCK
LAUNSTROFF
MENSKIRCH
NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE
REMERING-LES-HARGARTEN
SCHWERDOFF
VOELFELING-LES-BOUZONVILLE
BOULAY-MOSELLE
HAM-SOUS-VARSBERG
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD
VARIZE
CONDE-NORTHEN
HELSTROFF
ZIMMING

TETTERCHEN
NIEDERVISSÉ
MOMERSTROFF
VARSBERG
BOUCHEPORN
HOLLING
PIBLANGE
GUERTING
OTTONVILLE
VOI MERANGE-LES-BOULAY
BETTANGE
ROUPELDANGE
DENTING
VALMUNSTER
COUME
HINCKANGE
GOMELANGE
BIONVILLE-SUR-NIÉD
FBIANGE
OBERVISSÉ
BANNAY
BISTEN-EN-LORRAINE
BROUCK
GUINKIRCHEN
MEGANGE
NARBFFONTAINE
VELVING

ANNEXE 5

Moselle

COMPETENCE GEOGRAPHIQUE DE l'UC 57-3

des communes suivantes :

Département de Moselle : entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1
du code rural

METZ :
Ancienne Ville
Partie de Metz Centre à l'exception des rues relevant de l'UC 57-2
Orny
Grigy-Technopôle
Moulières-les-Bordes

MOULINS LES METZ
CHATEAU-SALINS
DELME
VIC-SUR-SEILLE
MOUSSEY
MORVILLE-LES-VIC
AVRICOURT
VAXY
MAIZIERES-LES-VIC
LIOCOURT
LANGUIMBERG
AULNOIS-SUR-SEILLE
HERTZING
CHENOIS
LEFY
CHAMBREY
JUVILLE
DONJEU
BAUDRECOURT
GONDREXANGE
ACHAIN
BURLIONCOURT
MONCOURT
PUTTIGNY
RECHICOURT-LE-CHATEAU
VIVIERS
ABONCOURT-SUR-SEILLE
BOURDONNAY

FOSSIEUX
LAGARDE
CRAINCOURT
MALAUCOURT-SUR-SEILLE
MARSAI
MOYENVIC
BIONCOURT
LUCY
TINCRY
ATTEILLONCOURT
FRESNES-EN-SAULNOIS
CHATEAU-VOUE
CONTHIL
FRIBOURG
GREMECFY
IBIGNY
LANEUVILLE-EN-SAULNOIS
MORVILLE-SUR-NIED
ORIOCOURT
ORON
AMELECOURT
BACOURT
FOULCREY
HAMPONT
MANHOUF
PREVOCOURT
SOTZELING
VILLERS-SUR-NIED

XANREY
AIONCOURT
CHICOURT
DALHAIN
DONNELAY
FONTENY
FREMERY
GERBECOURT
HABOUDANGE
HARAUCOURT-SUR-SEILLE
LESSE
LEZEY
MARTHILLE
OBRECK
PETTONCOURT
PUZIEUX
RICHE
SAINT-EPVRE
SAINT-GEORGES
VANNECOURT
ALAINCOURT-LA-COTE
ASSENONCOURT
AZOULDANGE
BELLANGE
BEZANGE-LA-PETITE
BREHAIN
CHATEAU-BREHAIN
GUERMANGE

HANNOCOURT
IALLAUCOURT
IUVELIZE
IFMONCOURT
LUBECOURT
OMMERAY
PFVANGF
RICHEVAL
SALONNES
WUISSE
XOCOURT
MONTIGNY-LES-METZ
DIEUZE
VERGAVILLE
BOURGALTROFF
BASSING
LINDRE-BASSE
GUEBESTROFF
MULCFY
LIDREZING
TARQUIMPOI
VAL-DE-BRIDE
BLANCHE-EGLISE
BIDESTROFF
CUTTING
DOMNOM-LES-DIEUZE
GELUCOURT
GUEBLANGE-LES-DIEUZE
GUEBLING
LINDRE-HAUTE
RORBACH-LES-DIEUZE
SAINT-MEDARD
ZARBEING
ZOMMANGE
JOUY-AUX-ARCHES
ARS-SUR-MOSELLE
ALBESTROFF
NOVEANT-SUR-MOSELLE
BENESTROFF
CHATEL-SAINT-GERMAIN
FFNETRANGE
FRANCALTROFF
CORNY-SUR-MOSELLE
IUSSY
MITTERSHEIM
MUNSTER

INSMING
ANCY-SUR-MOSELLE
LESSY
SAINT-JEAN-DE-BASSEI
ROZERIEUILLES
GORZE
VIRMING
SCHALBACH
ROMELFING
NEBING
GRAVELOTTE
SAINTE-RUFFINE
VAUX
SARRALTROFF
NEUFVILLAGE
VERNEVILLE
VITTEBSBOURG
HIBESHEIM
REZONVILLE
ARRY
VIEUX-LIXHEIM
VIONVILLE
VIBERSVILLER
FLEISHEIM
GOSSELMING
LHOR
OBERSTINZEL
DOIVING
HONSKIRCH
LOUDREFFING
DORNOT
RODALBE
BERMERING
LENING
POSTROFF
MONTDIDIER
RENING
VAHL-LES-BENESTROFF
BELLES-FORETS
BICKENHOLTZ
HELLERING-LES-FENETRANGE
MOIRING
NIDERSTINZEL
VECKERSVILLER
BERTHELMING
BETTORN

DESSELING
GIVRYCOURT
GUINZELING
INSVILLER
LOSTROFF
MARIMONT-LES-BENESTROFF
TORCHEVILLE
SARRALBE
NELLING
REMERING-LES-PUTTEFLANGE
HOLVING
WILLERWALD
SAINT-JEAN-ROHRBACH
VAL-DE-GUEBLANGE
HILSPRICH
KIRVILLER
KAPPELKINGER
RICHELING
HAZEMBOURG
MARLY
CUVRY
COIN-LES-CUVRY
PEITRE
POUILLY
FLEURY
POURNOY-LA-CHETIVE
POURNOY-LA-GRASSE
FFY
MARIEUILLES
COIN-SUR-SEILLE
VERNY
POMMERIEUX
SILLEGNY
LORRY-MARDIGNY
ALTRIPPE
BARONVILLE
BERIG-VINTRANGE
BIDING
BISTROFF
BOUSTROFF
BRULANGE
BUCHY
CHEMINOT
CHERISEY
CHESNY
DESTRY

DIFFEMBACH-LES-HELLIMER
FINCHEVILLE
ERSTROFF
FOVILLE
EREMESTROFF
FRYBOUSE
GOIN
GRENING
GROSTENOQUIN
GUESSLING-HEMERING
HARPRICH
HELLIMER
IURY
LANDROFF
LANING
LELLING
LEYVILLER
LIFHON
LIXING-LES-SAINT-AVOID
LOUVIGNY
MAXSTADT
MELFUVES
MONCHFUX
MORHANGE
ORNY
PAGNY-LES-GOIN
PETIT-TENOQUIN
PONTOY
RACRANGE
SAILLY-ACHATEL
SAINT-IJURE
SECOURT
SILLY-EN-SAULNOIS
SOLGNE
SUISSE
VAHL-EBERSING
VALLFRANGE

VIGNY
VILLER
VUIMONT
AUGNY
BUHI-LORRAINE
REDING
SARREBOURG
RHODES
LANGATTE
HAUT-CLOCHER
KERPRICH-AUX-BOIS
DIANE-CAPELLÉ
BARCHAIN
BEHING
IMLING
XOUAXANGE
ABRESCHVILLER
ARZVILLER
ASPACH
BERLING
BOURSCHEID
BROUDERDORFF
BROUVILLER
DABO
DANNE-FT-QUATRE-VENTS
DANNEBOURG
FRAQUELING
GARREBOURG
GUNTZVILLER
HANGVILLER
HARREBERG
HARTZVILLER
HASELBOURG
HATTIGNY
HEMING
HENRIDORFF
HERANGE

HERMELANGE
HESSE
HOMMARTING
HOMMERT
HULTEHOUSE
LAFRIMBOLLE
LANDANGE
LANEUVENVILLE-LES-LORQUIN
LIXHEIM
LORQUIN
LUTZELBOURG
METAIRES-SAINT-QUIRIN
METTING
MITTELBRONN
NEUFMOULINS
NIDERHOFF
NIDERVILLER
NITTING
PHALSBOURG
PLAINE-DE-WALSCH
SAINT-JEAN-KOURTZERODE
SAINT-LOUIS
SAINT-QUIRIN
SCHNECKENBUSCH
TROISFONTAINES
TURQUESTEIN-BLANCRUPT
VASPERVILLER
VESCHEIM
VILSBERG
VOYER
WALSCHÉID
WALTEMBOURG
WINTERSBOURG
ZILLING

Annexe 6

LOCALISATION ET DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTIONS RELEVANT DE L'UNITE DE CONTRÔLE 54-1 DE MEURTHE ET MOSELLE

SECTION N°1

communes suivantes :

LONDREILLE LA MALMAISON
LEUVEVILLE
RAUMONT
CHARENCEY VEZIN
CHENIERES
CHILMEY
CHONS LA GRANDVILLE
CHOSNES ET ROMAIN
CHUTRY
CHONCOURT LES LONGUYON
CHIEZ SUR CHIERS
CHRESNOIS LA MONTAGNE
CHORCY
CHRAND FAUILLY
CHAN DEVAUT PIERREPONT
CHXY
CHONGUYON

MONT SAINT MARTIN
MONTIGNY SUR CHIERS
MOTHE
PETIT FAUILLY
PIERREPONT
REHON
SAINT JEAN LES LONGUYON
SAINT PANCRÈ
TELLANCOURT
UGNY
VILLE HOUDIEMONT
VILLERS LA CHEVRE
VILLERS LE ROND
VILLETTE
VIVIERS SUR CHIERS

les rues suivantes de la commune de VANDOEUVRE LES NANCY :

Avenue	ACACIAS (DES)
Boulevard	AIGUILLETES (DES)
Rue	AIX LA CHAPELLE (D')
Rue	ALBERT 1ER
Rue	ALBERTVILLE (D')
Place	ALSACE (GERARD D')
Rue	AMSTERDAM (D')
Place	ANGLETERRE (D')
Rue	ARLON (D')
Boulevard	BARTHOU (LOUIS)
Rue	BASTOGNE
Rue	BAVIÈRE (DE)
Rue	Belgique (DE)
Place	BENFLUX
Parc	BEFTZ (ROBERT)
Rue	BERGE (EUGENIE)

Allée	HORTENSIA (DES)
Rue	HUGO (VICTOR)
Rue	HUITIEME RGT D'ARTILLERIE (DU)
Impasse	IFENA
Place	IRLANDE (D')
Rue	ITALIE (D')
Rue	JACQUARD
Avenue	JONQUILLES (DES)
Rue	KFHI (DE)
Rue	LAMOUR (JEAN)
Rue	LANG (RAPHAEL)
Allée	LEMGO (DE)
Rue	LES FLORALIES (THIERRY)
Square	LIEGE (DE)
Allée	LILAS (DES)
Square	LISBONNE (DE)

Rue	BERLIN (DE)
Rue	BFRT (PAUL)
Rue	BIZET (GEORGES)
Allée	BREDA (DE)
Place	BRFTAGNE (DE)
Rue	BRIAND (ARISTIDE)
Place	BRICHAMBEAU (DE)
Square	BRUGES (DE)
Allée	BRUXELLES (DE)
Rue	BRUYERES (DE)
Allée	CAPUCINES (DES)
Rue	CARNOT
Rue	CHARRIER (EMMANUEL)
Allée	CHAMPAGNE (DE)
Rue	CHAMPMARTIN (RAYMOND)
Square	CHARLEROIS (DE)
Rue	CHARMES (DE)
Rue	CHARMOIS (DU)
Venue	CHARMOIS (DU)
Rue	CHARPENTIER (GUSTAVE)
Rue	CHATEAUBRIAND
Chemain	CIMETIERE (DU)
Boulevard	CLEMENCEAU (GEORGES)
Allée	CLERVAUX (DE)
Allée	COLOGNE (DE)
Rue	CREVIC (DE)
Rue	D'ANVERS (D')
Venue	D'ARC (JFANNE)
Impasse	DE NERVAL (GERARD)
Rue	DEBUSSY (CLAUDE)
Place	DEFLT (DE)
Place	DINANT (DE)
Rue	DOCTEUR CALMETTE (DU)
Rue	DOCTEUR ROUX (DU)
Venue	DOUMER (PAUL)
Allée	DUDELANGE (DE)
Rue	DUNANT
Rue	ECHTERNACH (D')
Place	ECOSSE (D')
Square	EMBELLIE (DE L')
Boulevard	EUROPE (DE L')
Rue	FAURE (GABRIEL)
Place	FLANDRES (DES)
Rue	FLORENCE (DE)
Place	FORET NOIRE (DE LA)

Rue	LOEFENBRUCK
Place	LONDRES (DE)
Rue	LOUVAIN (DE)
Square	LOUVAIN (DE)
Rue	LOUVIERE (DE LA)
Rue	LUDWIGSHAFEN
Rue	LUXEMBOURG (DU)
Rue	MACF (JEAN)
Allée	MAGNOLIAS (DES)
Rue	MARECHAL YAUTEY (DU)
Allée	MARKEN (DE)
Rue	MAROT (CLEMENT)
Rue	MASSON (DESIRE)
Rue	MERMOZ (JEAN)
Allée	MIMOSAS (DES)
Route	MIRECOURT (DE)
Allée	MONDORE LES BAINS (DE)
Rue	MYOSOTIS (DES)
Square	NAMUR (DE)
Route	NATIONALE NO 57
Rue	NATIONS (DES)
Rue	NORVEGE (DE)
Allée	CEILLETS (DES)
Square	OSLO (D')
Rue	PALISSY (BERNARD)
Allée	PARC (DU)
	PARC DES EXPOSITIONS
Place	PARIS (DE)
Rue	PARME (DE)
Rue	PERI (GABRIEL)
Rue	PERSEFRANCE (DE LA)
Allée	PETUNIAS (DES)
Rue	PIERRE ET MARIE CURIE
Rue	POINCARRE (RAYMOND)
Rue	PORTUGAL (DU)
Allée	PRIMEVERES (DES)
Square	RIMBAUD (ARTHUR)
Rue	ROBEF
Rue	ROBERVAL
Allée	ROERMOND (DE)
Rue	ROSES (DES)
Rue	SAINT HUBERT
Rue	SAINTE BARBE
Rue	SAINTE COLETTE
Impasse	SAN REMO

Impasse	FOURNIER (ALAIN)
Rue	FRANCK (CESAR)
Allée	FRIBOURG (DE)
Rue	GEMBILOUX (DE)
Allée	GILLES LE PROVENCAL
Rue	GLAIFULS (DES)
Rue	GIERES (DES)
Rue	GOETHE
Rue	GOUNOD (CHARLES)
Allée	GROTTAFERRATA (DE)
Rue	GUINGOT (LOUIS)
Rue	HARLEM (DE)
Place	HAUT DE PENOY (DU)
Place	HEIDELBERG (DE)
Rue	HOLLANDE (DE)

Rue	SATIE (ERIC)
Rue	SCHUMAN (ROBERT)
Allée	SPA (DE)
Allée	TITISSE (DE)
Rue	TOURTEL (DE)
Place	TREVES (DE)
Rue	TULIPES (DES)
Allée	VENIO (DE)
Allée	VERCORS (DU)
Rue	VERLAINE (PAUL)
Rue	VERVIERS (DE)
Impasse	VILLON (FRANCOIS)
Rue	WILSON
Rue	ZOLA (EMILE)

SECTION N° 2

communes suivantes :

CHAMPIGNEUILLES
HAUCOURT MOULAIN
HERSERANGE
HUSSIGNY GODBRANGE
LONGLAVILLE
LONGWY
MEXY
SAUNES

SECTION N° 3

communes suivantes :

ANDERNY
ANDUN LE ROMAN
AVILLERS
BAULIFUX
BAZAILLES
BETTAINVILLERS
BEUVILLERS
BOISMONT
BOREHAIN LA VILLE
BOUSNES

MAIVILLERS
MERCY LE BAS
MERCY LE HAUT
MONT BONVILLERS
MORFONTAINE
MURVILLE
PIENNES
PREUTIN HIGNY
SAINT SUPPIET
SANCY

OMPRIX
RROUVILLE
ILLIERES
PPFCOURT
UDREVILLE
IX
ANDRES
AIRY MAINVILLE

SERROUVILLE
THIL
TIERCELET
TRIFUX
TUCQUEGNIEUX
VILLE AU MONTOIS
VILLERS LA MONTAGNE
VILLFRUPT
XIVRY CIR COURT

es rues suivantes de la ville de VANDOEUVRE LES NANCY :

ée	ALZETTE (DE L')
e	ANATOLE FRANCE
e	AQUITAINE (D')
ée	AUTEUIL (D')
e	AUVERGNE (D')
e	BASCH (VICTOR)
e	BEARN (DU)
e	BEAUJOLAIS (DU)
e	BELLEVUE (DE)
e	BLUM (LEON)
e	BOIS DE LA CHAMPELLE
e	BOIS DE LA CHAMPELLE (DU)
e	BOIS DE LA SIVRITE (DU)
e	BOIS DU CHENE LE LOUP
e	BOIS LE DUC (DE)
ée	BOIS MADAME (DU)
ée	BOULFAUX (DES)
e	BOURBONNAIS (DU)
venue	BOURGOGNE (DE)
e	CALLOT (JACQUES)
ée	CHANTILLY (DE)
ée	CHENES (DES)
ce	CONDORCET (DE)
emin	COTEAU (DU)
e	DAUPHINE (DU)
e	DOCTEUR GADOI (DU)
ée	DOUGLAS (DES)
e	DOYEN JACQUES PARISOT (DU)
e	DOYEN MARCEL ROUBAUT
ée	ERABLES (DES)
e	FERRY (JULES)
venue	FORET DE HAYE (DE LA)

Rue	HAYE (DE LA)
Rue	HOUEMONT (DE)
Avenue	JAURES (IFAN)
Rue	JURA (DU)
Rue	LANGUEDOC (DU)
Allée	LONGCHAMP (DE)
Rue	LORRAINE (DE)
Rue	LUDRES (DE)
Rue	MACONNAIS (DU)
Rue	MALINES (DE)
Rue	MEZES (DES)
Rue	MILAN (DE)
Rue	MORVAN (DU)
Rue	NORMANDIE (DE)
Rue	NOTRE DAME DES PAUVRES
Avenue	PARC DE BRABOIS (DU)
Rue	PASTEUR
Rue	PEGUY (CHARLES)
Allée	PRIFURE (DU)
Rue	PROVENCE (DE)
Avenue	RECLUS (DU)
Rue	REMICH (DE)
Place	REPUBLIQUE (DE LA)
Allée	RONCEVAUX (DE)
Allée	ROTTERDAM (DE)
Rue	ROUSSILLON (DU)
Rue	SAINT EXUPERY
Allée	SAVOIE (DE)
Rue	SEGUIN (PIERRE)
Rue	TONNEAU (DU)
Impasse	TURIN (DE)
Rue	VAUCOUILLERS (DE)

ée	FORET DE LA REINE (DE LA)
emin	FOSSE PIERRIERE (DE LA)
e	FRANCHE COMTE (DE)
ée	FRENES (DES)
e	FRIDRICH (CHARLES)
e	GAMBETTA
e	GENERAL FRERE (DU)
venue	GENERAL LECLERC (DU)
ée	GRANDES FRICHES (DES)

Carrefour	VELODROME (DU)
Rue	VENISE (DE)
Place	VERDUN (DE)
Avenue	VIEUX CHÂTEAU (DU)
Rue	VILLERS (DE)
Allée	VINCENNES (DE)
Rue	VIVARIS (DU)
Impasse	VOSGES (DES)

SECTION N° 4

communes suivantes :

NOUX
BOUQUE
VRIL
AROCHE (les)
ATILLY
RIFY
ABONVILLE
ATRIZE
OMECOURT
MMONVILLE
DEUF

IOUAVILLE
LANTFONTAINE
LUBFY
MANCE
MANCIEULLES
MOINEVILLE
MOUTIERS
SAINT AIL
VALFROY

rues suivantes de la commune de LAXOU :

Allée	AIRE (DEL')
Allée	ALZETTE (DE L')
Rue	AMEZULE (DE L')
Allée	BUTTANT (DU)
Rue	GRAND PARC (DU)
Rue	MEUSE (DE LA)
Rue	MORTAGNE (DE LA)
Rue	MOSELLE (DE LA)
Rue	MOSELOTTE (DE LA)
Rue	MOUZON (DU)
Rue	ORNAIN (DE L')
Rue	ORNE (DE L')
Avenue	RESISTANCE (DE LA)

Avenue	RHIN (DU)
Rue	SAONE (DE LA)
Rue	SARRE (DE LA)
Allée	SAULX (DE LA)
Rue	VAIR (DU)
Allée	VERDURETTE (DE LA)
Rue	VEZOUZE (DE LA)
Rue	VOLOGNE (DE LA)

ue	BIETTE (DE LA)
ue	BRASSFRIES (DES)
ue	BRENON (DU)
ue	BRIAND (ASTRIDE)
ue	BRUN (HENRY)
ue	CAILLES BLANCHES (DES)
	CHAMP LE BOEUF
ue	CHIFERS (DE LA)
ue	CHRISTEN (EUGENE)
ue	CLOS DES MOINES (DU)
ue	COTE LE PRETRE (LA)
nemin	COTE LE PRETRE
nemin	COULON (DU)
ue	COURBET
ue	CROSNE PROLONGEE (DU)
ue	CRUSNES (DE LA)
ue	CUGNOT
ue	CURIE (PIERRE ET MARIE)
lée	DAVID
ue	DENAUDS (RAYMON)
ue	DEVILLE
entier	DIMANCHE (DU)
ue	DUSAUX (CHARLES)
ue	FURON (DE L')
ue	FERRY 3
lée	FOLIES (DES)
ue	FONCK (RENE)
ue	FRUCHARD (ANDRE)
ue	GAMBETTA
ue	GAMBETTA
ue	GENERAL LECLERC (DU)
venue	GENERAL PATTON (DU)
ue	GRAND SAUVOY (DU)
ue	GUE (DU)
ue	HAUTEBOURG (DE L'ABBE)
nemin	HAUT DE LESSE (DU)
entier	HAUT DU LIEVRE (DU)

Rue	LYAUTY
Rue	MADINE (DE LA)
Rue	MADON (DU)
Rue	MAILLARD (LOUIS CAMILLE)
Allée	MARFICHERS (DES)
Route	METZ (DE)
Rue	MEUNTES (DES)
Avenue	MEURTHE (DE LA)
Rue	MEUSE (DE LA)
Rue	MONNET (JEAN)
Rue	MONOD (THEODORE)
Rue	MORTAGNE (DE LA)
Rue	ORNE (DE L')
Allée	OTHAIN (DE L')
Rue	PARE (AMBROISE)
Rue	PASCAL (BLAISE)
Rue	PLAINE (DE LA)
Rue	POURPRES (DES)
Rue	QUINZE SEPTEMBRE 1944 (DU)
Rue	RABODEAU (DU)
Rue	RAMSTEIN-MIESENBACH
Rue	REPUBLIQUE (DE LA)
Avenue	RHIN (DU)
Rue	RICHARD (PAUL)
Rue	ROSTAND (JEAN)
Rue	SAINTE-BARBE
Rue	SANON (DU)
Rue	SCHVARTZ (RENE)
Rue	SEILLE (DE LA)
Rue	SIMON (MARCEL)
Rue	SOLVAY
Rue	TERROIN (DU)
Rue	VALLIN (EUGENE)
Rue	VERDUN (DE)

SECTION N° 6

communes suivantes :

TON
UTREVILLE SUR MOSELLE
ELLEVILLE
EAUMONT
ENOD LES PONT A MOUSSON
ELFAU-MANONCOURT SUR SEILLE
OUXIERES SOUS FROIDMONT
HAMPEY SUR MOSELLE
EUILQUARD
EY EN HAYE
ZAINVILLE
NDREMONT
SMENILS
DISY
AIDIERES

MILLERY
MONTAUVILLE
MORVILLE SUR SEILLE
MOUSSON
NORROY LES PONT A MOUSSON
PAGNY SUR MOSELLE
PONT A MOUSSON
PORT SUR SEILLE
PRENY
SAINTE GENEVIEVE
VANDIERES
VILLE AU VAI
VILLERS SOUS PRENY
VITTONVILLE

SECTION N° 7

communes suivantes :

NGERAY
COQUELEY
ENOD LES TOUI
OUCCQ
OUVRON
UILLEY
ILLIGNY
HARMES LA COTE
HAUDENEY SUR MOSELLE
MOLOY MENILLOT
REZILLES
DMGERMAIN
DMMARTIN LES TOUI
ROUVES
NTENOY SUR MOSELLE
OUG
ONDREVILLE
E

LAGNEY
LANEUVEVILLE DERRIERE FOUG
LAY SAINT REMY
LUCFY
MENIL LA TOUR
MONT LE VIGNOBLE
MOUTROT
OCHY THUILLEY
PAGNEY DERRIERE BARINE
PIERRE LA TREICHE
SANZFY
SEXFY AUX FORGES
SEXFY LES BOIS
TOUI
TOUI
TRONDES
VILLEY LE SEC

SECTION N° 8

communes suivantes :

BARONCOURT
BALLAIN
BALLAMPS
BANDILLY
BANSAUVILLE
BAUTREY
BAVRAINVILLE
BAGNEUX
BAINVILLE SUR MADON
BARISEY AU PLAIN
BARISEY LA COTE
BATTIGNY
BEAUMONT
BERNECOURT
BEUVEZIN
CHALIGNY
CHAQUILLE
CHAVIGNY
CLEREY SUR BRENON
COLOMBEY LES BELLES
COURCELLES
CREPEY
DOLCOURT
DOMEVRE EN HAYE
DOMMARIE EULMONT
ETREVAI
EAVIERES
EFCOCOURT
FORCELLES SAINT GORGON
FORCELLES SOUS GUGNEY
FRAISNES EN SAINTOIS
FRANCHEVILLE
FREROIS
GELAUCOURT
GEMONVILLE
GERMINY
GEZONCOURT
GIBEAUMFEX
GOVILLER
GRIMONVILLER

MAIZIERES
MAMFY
MANDRES AUX QUATRE TOURS
MANONCOURT EN WOEVRE
MANONVILLE
MARON
MARTHEMONT
MARTINCOURT
MEREVILLE
MESSEIN
MINORVILLE
MONT L'ETROIT
NEUVES MAISONS
NOVIANTE AUX PRES
OGNEVILLE
OMELMONT
PAREY SAINT CESAIRE
PIERREVILLE
PONT SAINT VINCENT
PRAYE
PULLIGNY
PULNEY
QUEVILLONCOURT
ROGEVILLE
ROSIERES EN HAYE
ROYAUMEIX
SAULXEROTTE
SAULXURES LES VANNES
SAXON SION
SELAINCOURT
THELOD
THEY SOUS VAUDEMONT
THOREY LAUTEY
THUILLEY AUX GROSEILLES
TRAMONT EMY
TRAMONT LASSUS
TRAMONT SAINT ANDRE
TREMBLECOURT
URUFFE
VANDELEVILLE

GRISCOURT
GROSROUVRES
GUGNEY
HAMMEVILLE
HAMONVILLE
HOUDELMONT
HOUDREVILLE
MAILLON
MALOEFUF
MAIVERDUN

VANNES LE CHATEL
VAUDEMONT
VELAINE EN HAYE
VEZELISE
VILLERS EN HAYE
VILLEY SAINT ETIENNE
VITERNE
VITREY
VRONCOURT
XEUILLEY

SECTION N° 9

communes suivantes :

VILLERS LES NANCY
FROUARD
MARBACHE
POMPEY
SAIZERAIS

SECTION N° 10

entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural sur le secteur géographique de l'UC 54-1

rues suivantes de la commune de LAXOU :

Rue	ABBE DIDELLOT (DE L')
Rue	AFFOUAGES (DES)
Boulevard	AIGUILLETES (DES)
Rue	ALBERT (ERNEST)
Chemin	ARBOIS (D')
Impasse	ARTOIS (D')
Rue	ASNEF (DE L')
Sentier	AVEUGLES (DES)
Sentier	BAQUIN (DE)
Allée	BASSIGNY (DU)
Allée	BEAUREGARD (DE)
Rue	BEL AIR
Rue	BELGES (DES)

Sentier	HAUT DES BURES (DES)
Rue	HEUBACH (DE)
Rue	HUGO (VICTOR)
Rue	HUIT MAI (DU)
Rue	HUSSON (LEON)
Impasse	JARDINS (DES)
Place	JET D FAU (DU)
Rue	LAVAUX (DE)
Route	LEBRUN (JEAN)
Avenue	LIBERATION (DE LA)
Place	LIBERTE (DE LA)
Rue	LUXEMBOURG (DU)
Allée	MALVAUX (DE)

Place	BELGES (DES)
Sentier	BEIVDFERF (DU)
Allée	BERDAINES (DES)
Rue	BERT (PAUL)
Avenue	BOIS GRONFF (DU)
Avenue	BOUFFIERS (DE)
Rue	BRIAND (ARISTIDE)
Square	CAPUCINES (DES)
Allée	CARRIERS (DES)
Allée	CENACLE (DU)
Sentier	CHAMBRFY DES AILS
Allée	CHARCAMBEAU
Sentier	CHEF DE LA VILLE (DU)
Sentier	CHEVEZ (DE)
Sentier	CHICONOTTES (DES)
Rue	CHONE (POL)
Sentier	CLAIRLIEU (DE)
Rue	CLOS (DES)
Place	COLIN (LOUIS)
Impasse	COLONEL MOLL
Rue	COLONEL MOLL
Sentier	COLONEL MOLL
Rue	CORVEE (DE LA)
Sentier	CÔTE DES CHEVRES (DE LA)
Sentier	CÔTE JACOB (DE LA)
Sentier	COURBES (DES)
Sentier	CROISSETTE (DE LA)
Sentier	CROIX DE MISSION (DE LA)
Impasse	CROIX DU CHENE (DE LA)
Rue	CROIX SAINT-CLAUDE (DE LA)
Carrefour	CROIX SAINT-CLAUDE (DE LA)
Place	CRUCIFIX (DU)
Avenue	CURIF (PIERRE)
Rue	DEFRANCE (IACQUOT)
Avenue	DEROULEDE (PAUL)
Rue	DESCH (AUGUSTE)
ru	DOCTEUR ARCHAMBAULT
Chemin	ECOLIERS (DES)
Rue	EGALITE (DE L')
Rue	FMBANIE (DE L')
Avenue	FUROPE (DE L')
Place	FUROPE (DE L')
Rue	FERRY (JULIEN)
Sentier	FOND DE LAVAUX (DU)
Rue	FONTENELLE (DE LA)

Boulevard	MARCHEAL FOCH (DU)
Rue	MARVILLE (DE)
Impasse	MARRONNIERS (DES)
Rue	MEFREVILLE (DE)
Place	MEURTHE (DE LA)
Rue	MILLES VIGNES
Impasse	MINE (DE LA)
Allée	MIRABELLES (DES)
Route	NATIONALE 4
Allée	NEUVE
Allée	NOYERS (DES)
Parc	OBSERVATOIRE (DE L')
Rue	ONZE NOVEMBRE (DU)
Rue	PASTEUR
Rue	PERGAUD (LOUIS)
Allée	PETHOIS (DU)
Rue	PETIT ARBOIS (DU)
ru	PIANT (MARIUS)
Rue	PLATEAU (DU)
Rue	PLATELLE (DE LA)
Sentier	PLATELLE (DE LA)
Rue	POINCARRE (RAYMOND)
Allée	POIRIERS (DES)
Chemin	POTTIER
Allée	PREBOIS (DE)
Rue	PRES DU PUIITS
Rue	PRESSOIR (DU)
Impasse	PRIMTEMPS-AUTOMNE
Cité	PROVINCES (DES)
Avenue	QUATRES-VENTS (DES)
Sentier	RACHOUTS (DES)
Sentier	REMPARTS (DES)
Rue	RENAN (ERNEST)
Rue	REPUBLIQUE (DE LA)
Allée	ROCHES (DES)
Rue	ROUSSEAU (JEAN-JACQUES)
Allée	RUPT-DE-MAD (DU)
Sentier	SAINT-ARRIANT (DE)
Avenue	SAINTE ANNE
Rue	SAINTOIS (DU)
Rue	SAULOIS (DU)
Avenue	SAURUPT (DE)
Rue	SAPINIERE (DE LA)
Rue	SCHUMAN (ROBERT)
Sentier	SOURCES (DES)

Sentier	FONTENELLE (DE LA)
rue	FORESTIERS (DES)
Rue	FORET (DE LA)
Allée	FOURASSES (DES)
Rue	GALLIE (EMILE)
Rue	GENERALE DE CASTELNAU (DU)
Rue	GIDE (CHARLES)
Rue	GOUTTE (DE LA)
Sentier	GRAND FONTAINE (DE)
Rue	GROSIFAN (EDOUARD)
Sentier	HARAUDEI (DE)
Boulevard	HARDEVAL (DE)
Sentier	HARMATA (DE)
Sentier	HARMONEE (DE)

Square	SOUVENIR Français (DU)
Rue	TARRERE (DE LA)
Rue	THEURIET (ANDRE)
Impasse	TONNELIERS (DES)
Rue	TOULOUSE (DE LA)
Sentier	TOURNELLE ET DES PAUVRES (DE LA)
Chemin	VACHES (DES)
Rue	VERMOIS (DU)
Place	VICTOIRE (DE LA)
Rue	VIGNERONS (DES)
Rue	VILLERS (DE)
Rue	VOGE (DE LA)
Rue	VOLTAIRE
Terrasse	VOSGES (DES)
Boulevard	ZOLA (EMILE)

SECTION N° 11

entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural sur le secteur géographique de l'UC 54-2

les rues suivantes de la commune de MAXEVILLE :

Chemin	CÔTES CHEVALIERS (DES)
Rue	CUENOT (LUCIEN)
Rue	CURIEN (HUBERT)
Rue	EINSTEIN (ALBERT)
Avenue	GENERAL DE GAULLE (DU)
Rue	JACOB (FRANCOIS)
Rue	KASTLER (ALFRED)
Rue	LANGEVIN (PAUL)
Rue	TAZIEFF (HAROUN)
Rue	VICTOR (PAUL-EMILE)
Allée	WOIGOT (DU)
Square	WOIGOT (DU)
Rue	ZENITH (DU)

annexe 7

**LOCALISATION ET DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTIONS RELEVANT DE
L'UNITE DE CONTRÔLE 54-2 DE MEURTHE ET MOSELLE**

SECTION N° 12

communes suivantes :

AFFRACOURT
AZÉLOT
BAINVILLE AUX MIROIRS
BARBONVILLE
BAYON
BENNEY
BLAINVILLE SUR L'EAU
BORVILLE
BOUZANVILLE
BRALLEVILLE
BREMONCOURT
BURTHFCOURT AUX CHENES
CEINTREY
CHARMOIS
CLAYEURES
COYVILLER
CREVECHAMPS
DAMELÉVIERES
DIARVILLE
DOMBASLE SUR MEURTHE
DOMPTAIL EN L'AIR
ÉINVAUX
ÉSSEY LA COTE
ÉFERRIERES
ÉFLAVIGNY SUR MOSELLE
ÉRAIMBOIS
ÉRANCONVILLE
ÉROVILLE
ÉGERBECOURT ET HAPLEMONT
ÉGERBEVILLER
ÉGERMONVILLE
ÉGIRIVILLER
ÉGRIPPORT
ÉHAIGNEVILLE

ÉLOREY
ÉLOROMONTZÉY
ÉLUPCOURT
ÉMAGNIÈRES
ÉMANGONVILLE
ÉMANONCOURT EN VERMOIS
ÉMATTEXY
ÉMEHONCOURT
ÉMESNILS SUR MADON (LES) anc CRANTENOY
ÉMONT SUR MEURTHE
ÉMORIVILLER
ÉMOYEN
ÉNEUVILLER SUR MOSELLE
ÉORMES ET VILLE
ÉREHAINVILLER
ÉREMÉNOVILLE
ÉRICHARDMÉNI
ÉROMAIN
ÉROSIFRES AUX SALINES
ÉROVILLE DEVANT BAYON
ÉROZÉLÉURES
ÉSAFFAIS
ÉSAINT BOINGT
ÉSAINT FIRMIN
ÉSAINT GERMAIN
ÉSAINT MARD
ÉSAINT NICOLAS DE PORT
ÉSAINT REMIMONT
ÉSAINT RÉMY AUX BOIS
ÉSERANVILLE
ÉTANTONVILLE
ÉTONNOY
ÉVALLOIS
ÉVATHIMÉNI

HAROUF
HAUDONVILLE
HAUSSONVILLE
HOUSSEVILLE
HEVONCOURT
HAMATH
HANDECOURT
HANFUVFVILLE DEVANT BAYON
HANFUVFVILLE DEVANT NANCY
HEFUVILLE
HEMAINVILLE
HEMENIL MITRY

VAUDEVILLE
VAUDIGNY
VELLE SUR MOSELLE
VENNEZEY
VIGNEUILLES
VILLACOURT
VILLE EN VERMOIS
VIRECOURT
VOINEMONT
XERMAMENIL
XIROCOURT

SECTION N° 13

communes suivantes :

AMENONCOURT
ANCERVILLER
ANGOMONT
AUTREPIERRE
AVRICOURT
AZERAILLES
BACCARAT
BADONVILLER
BARBAS
BERTRAMBOIS
BERTRICHAMPS
BIONVILLE
BLAMONT
BLFEMERY
BREMFENIL
BROUVILLE
BURIVILLE
CHAZELLES SUR ALBE
CIREY SUR VEZOUZE
DENEUVRE
DOMEVRE SUR VEZOUZE
DOMIEVIN
EMBERMFENIL
EFENNEVILLER
ELIN
FONTENOY LA JOUÏE

IGNEFY	
LACHAPPELLE	
LEINTREY	
MERVILLER	
MIGNEVILLE	
MONTIGNY	
MONTREUX	
NEUFMAISONS	
NEUVILLER LES BADONVILLER	
NONHIGNY	
OGEVILLER	
PARUX	
PETITMONT	
PETTONVILLE	
PEXONNE	
PIERRE PERCEFF	
RAON LES LEAU	
RECLONVILLE	
REHERREY	
REILLON	
REMONCOURT	
REPAIX	
SAINT MARTIN	
SAINT MAURICE AUX FORGES	
SAINT SAUVEUR	
SAINTE POÏE	

EREMENIL
EREMONVILLE
ELACOURT
ELONVILLE
EGOGNY
EGONDREXON
EHABLAINVILLE
EHALLOVILLE
EHARBOUFY
EHERBEVILLER

TANCONVILLE
THIAVILLE SUR MEURTHE
VACQUEVILLE
VAL ET CHATIILLON
VAUCOURT
VAXAINVILLE
VEHO
VENFY
VERDENAI
XOUSSE

es rues suivantes de la ville de NANCY :

Rue	AMERVAL (D)
Rue	ANIOU (René d')
Rue	ARMEE PATTON (DE I)
Place	ARSENAL (DE I)
Rue	AUXONNE (D)
Sentier	AUXONNE (DERRIERE)
Rue	BARON LOUIS
Rue	BERGNIER
Rue	CHEVAL BLANC (DU)
Passage	BOTTIN (SEBASTIEN)
Rue	CALLOT
Place	CARNOT
Ruelle	CFINTREY (DES CHAMPS)
Rue	CHANOINE JACOB (DU)
Rue	CHARITE (DE LA)
Quai	CHOISEUL
Place	COLONEL FABIEN (DU)
Rue	CREVAUX
Allée	CREVAUX
Rue et Sentier	CROIX D'AUYOT (DE LA)
Rue	DESILLES
Rue	DUIC RAQUI
Rue	DUMAST (GUERRIER)
Ruelle	ESPRIT (DE I')
Rue	ETATS (DES)
Ruelle	FRERES SIMONIN (DES)
Rue	FRIANT EMILE
Rue	GLACIS (DES)
Rue	GRINGOIRE (PIERRE)
Rue	GUISE (DE)
Passage	HALDAT (DE)

Impasse	LE LORRAIN (CLAUDE)
Quai	LE LORRAIN CLAUDE
Rue	LECLERC (ALIX)
Cours	LEOPOLD
Rue	LEPOIS
Rond point	LEPOIS
Rue	LIEGE (DE)
Rue	LORRAINE (DE)
Rue	LOUPS (DES)
Place	LUXEMBOURG (DE)
Rue	MARECHAUX (DES)
Ruelle	MENSIAUX (DES)
Rue	METZ (DE)
Rue	MEZIERES (ALFRED)
Rue	MICHOTTES (DES)
Avenue	MILTON
Rue	MONNAIE (DE LA)
Rue	NEY (MICHEL)
Rue	NICKLES (DES)
Rue	ORATOIRE (DE I')
Ruelle	OUTHON (DES MEIX)
Rue	PETIT BOURGEOIS (DU)
Rue	POINCARRE (RAYMOND)
Passage	RAME (de la)
Rue	RAVINELLE (DE LA)
Quai	RICHIER (LIGIER)
Rue	RIGNY (DE)
Ruelle	SAINT ANTOINE
Impasse	SAINT ANTOINE
Place	SAINT EPREVE
Rue	SAINT EPREVE

Rue	HAUT BOURGEOIS (DU)	Rue	SAINT MICHEL
Rue	HERMITE	Rue	SAINT URBAIN
Rue	ISABEY	Allée	SAINT VINCENT
Rue	JACQUARD	Rue	SAINT VINCENT
Rue	JACQUINOT	Ruelle	SAPIN (DE)
Rue	JENNESSON	Rue	SERRE (DE)
Rue	JOLICŒUR (DU)	Rue	SIMON GUSTAVE
Rue	LA FAYETTE	Rue	SOURCE (DE LA)
Place	LA FAYETTE	Esplanade	SOUVENIR Français (DU)
Rue	LAMOUR JEAN	Sentier	TALBOUX (DES)
Rue	LE CLERC ALIX	Rue	THIONVILLE (DE)
Rue	MARCELLE DORR	Rue	TROUILLET
Rue	JEAN-BAPTISTE THIERY SOLET	Rue	VERDUN (DE)

SECTION N° 14

communes suivantes :

ART SUR MEURTHE	GELFONCOURT
BUISSONCOURT	HARAUCOURT
CERVILLE	IFONCOURT
DOMMARTÉMONT	REMEREVILLE
ERBEVILLER SUR AMÉZULF	SAINT MAX
ESSEY LES NANCY	TOMBLAINE
ELEVILLE DEVANT NANCY	VARANGEVILLE

SECTION N° 15

communes suivantes :

BAUCOURT	LETRICOURT
GINCOURT	LEFR
MANCE	LIXIERES rattachée à Belleau
ORMAUCOURT	MAILLY SUR SEILLE
ORRAY ET HAN	MALLFLOY
SELLEAU	MALZEVILLE
SEY SUR SEILLE	MANONCOURT SUR SEILLE rattachée à Belleau
DOUXIERES AUX CHENES	MAZERUILLES
DOUXIERES AUX DAMES	MOIVRONS
ORATTE	MONCEL SUR SEILLE
ORIN SUR SEILLE	MONTENOY
CHAMPENOUX	MOREY rattachée à Belleau
CHENICOURT	NOMFENY
EMERY	PHILIN

JUSTINES
DOMMARTIN SOUS AMANCE
CUFELLE
PLY
UILMONT
AULX
ANDELAINCOURT
AITRE SOUS AMANCE
NEUVFLOTTE
NEROICOURT
Y SAINT CHRISTOPHE

PUINOY
RAUCOURT
ROUVES
SAUXURES LES NANCY
SEICHAMPS
SERRIERES rattachée à Belleau
SIVRY
SORNEVILLE
THEZFY SAINT MARTIN
VFLAINE SOUS AMANCE
VILLERS LES MOIVRONS

Les rues suivantes de la ville de NANCY :

e	ABBE LEMIRE (DE L')
e	ATRIE (DE L')
e	BAGARD (CESAR)
ntier	BAZIN (HENRI)
ssage	BERLET
ée	BOSCO (IFAN)
e	BUSSIERE (PROFESSEUR ERNEST)
ntier	CADIERE (DES)
passé	CANAL (DU)
e	CANEROBERT
e	CHATEAU SALINS (DE)
ntier	COURBESSEAUX (DE)
e	CROSNE (DU)
e	CRISTALLERIES (DES)
e	DAUM (ANTONIN)
e	DAUM (COLONEL)
e	FFYEN (DES)
e	FONTENOY (DE)
e	DE FOUCAULD (CHARLES)
ntier	DE FOUCAULT (CHARLES)
e	DE PIXERECOURT (GUILBERT)
e	DIFUZE (DE)
e	DOCTEUR GRANDJEAN (DU)
e	DUSAULX (CHARLES)
e	FONTENOY (DE)
e	FRERES DAUM (DES)
rrefour	FRERES NOEL (DES)
e	FRIJHINSHOLZ (PROFESSEUR ALBERT)
e	GLEIZE (HIPPOLYTE)
e	LAEIIZE

Rue	MAC-MAHON
Rue	MALZEVILLE (DE)
Sentier	MALZEVILLE (DE)
Viaduc	MARIN (LOUIS)
Rue	MARTIMPREY (DE)
Rue	MAUVAIX (VIRGINIE)
Allée	MAX (ROGER)
Rue	MEURTHE (DE LA)
Rue	MICHELET
Rue	MOLEVAUT
Rue	OBERLIN
Rue	PETIT (GUSTAVE)
Rue	PIERSON (Edouard)
Rue	PONT DE LA CROIX (DU)
Allé	PORT AUX PLANCHES (DU)
Rue	REGNIEVILLE (DE)
Ruelle	SABLONS (DES)
Rue	SAINT FIACRE
Rue	SAINT-VINCENT-DE-PAUL
Rue	SCHIFF
Rond-Point	SIMON (MARCEL)
Rue	SOIGNAC (DE)
Rue	TANNERIES (DES)
Sentier	TANNERIES (DES)
Rue	TROIS MAISONS (DU FBG DES)
Rue	VANNE (DE LA)
Rue	VAYRINGE
Sentier	VINAIGRIERS (DES)
Boulevard	VINGT-SIX EME RGT DE INFANTERIE (DU)

e	LECLERC (SEBASTIEN)
e	LECREULX
e	LEPAGE (HENRI)

Ruelle	VITRIMONT (DE)
--------	----------------

SECTION N° 16

prise départementale du réseau ferré national tel que défini par le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003

communes suivantes :

HEILFCOURT
HOUEMONT

rues suivantes de la ville de NANCY

Place	ALEXANDRE 1 ^{er}
Rue	BELLANGE (IACQUES)
Rue	CHALNOT (PIERRE)
Rue	COMMANDERIE (DE LA)
Rue	CRAMPEL
Rue	DE BIARRU (PIERRE)
Square	DOMREMY
Rue	DUVAL (JAMERAI)
Place	ETANG SAINT JEAN (DE L')
Rue	FERRI III (DU DUC)
Avenue	FOCH
Pont	FUSILLES (DES)
	KENNEDY (VIADUC)

Rue	LAVOIR SAINT JEAN (DU)
Rue	MARECHAL OUDINOT (DU) Est
Rue	MON DESERT (DE)
Rue	MOUILLEFRON (GABRIEL) Est
Rue	PIROUX
Rue	PROUVE (JEAN)
Place	REPUBLIQUE (DE LA)
Rue	ROTONDE (DE LA)
Rue	SAINTEFON
Allée	SCHOK
Place	THIERS

SECTION N° 17

La commune de LUDRES

rues suivantes de la ville de NANCY :

Rue	ABOUT (EDMOND)
Place	ABBE PIERRE (DE L')
Boulevard	AIGUILLETTES
Rue	AMANCE (D')
Esplanade	ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD
Rue	BEGONIAS (DES)
Rue	BEFORT (DE)
Rue	BERTIN (EMILE)
Avenue	BOFFRAND
Avenue	BRABOIS (DE)
Rue	BRIAND (ARISTIDE)
Rond point	BUSSIERE (ERNEST)
Rue	CARDINAL MATHIEU (DU)
Rue	CARNOT (LAZARE)
Rue	CHANOINE BLAISE (DU)
Boulevard	CHARLEMAGNE
Rue	CHURCHILL (WINSTON)
Impasse	CLERIN
Rue	COLONEL COURTOT DE CISSEY (DU)
Rue	COLONEL GRANDVAL (DU)
Rue	COMMANDERIE (DE LA)
Place	COMMANDERIE (DE LA)
Place	COMMERCES (DES)
Allée	COQUELICOTS (DES)
Rue	COUF (EMILE)
Rue	COURBET
Impasse	CREVISIER (PIERRE)
Place	CROIX DE BOURGOGNE (DE LA)
Rue	JEANNE D'ARC
Rue	DE SIVRY (PIERRE)
Rue	DOCTEUR LIONEL PELERIN (DU)
Rue	DOMREMY (DE)
Rue	DOYEN JOSEPH LAURENT (DU)
Place	DUCS DE BAR (DES)
Rue	DUPONT DES LOGES
Rue	DURIVAL
Rue	EPINAL (D')

Boulevard	HAUSSONVILLE
Rue	HENNER
Impasse	HENNER
Rue	HUGO (EUGENE)
Rue	IONQUILLES (DES)
Place	KARLSRUHE (DE)
Rue	KIEBER
Rue	LAVIGERIE
Rue	LAXOU (DE)
Rue	LEGION ETRANGERE (DE LA)
Rue	LEMOINE (VICTOR)
Rue	LOTHAIRE 2
Rue	MAIORELLE (LOUIS)
Allée	MALAISE (LUCIE)
Place	MAIVAL (JOSEPH)
Rue	MANSUY GAUVAIN
Passage	MARCEAU
Rue	MARECHAL DUNANT (DU)
Rue	MARECHAL EXELMANS (DU)
Rue	MARECHAL GALLIENI (DU)
Avenue	MARECHAL JUIN (DU)
Rue	MARECHAL OUDINOT (DU) Ouest de la rue Jeanne D'ARC
Avenue	MARINGER (HIPPOLYTE)
Rue	MARSAI (DE)
Rue	MARTEL (CHARLES)
Rue	MATHIS (CAMILLE)
Rue	MOENCH (CHRISTIAN)
Rue	MONT DESERT
Rue	MOUILLEFRON (GABRIEL) Ouest
Allée	MYOSOTIS (DES)
Rue	NEUFCHATEAU (F DE)
Place	NEUVIEME DIVISION INF COLONIALE
Rue	NOTRE DAME DE LOURDES
Rue	OCTROI (DE L)
Place	PADOUF (DE)
Place	PAINIEVE (PAUL)
Rue	PAISSOT

Rond-point	FAMILLES (DES)
Rue	FAURE (FELIX)
Rue	FABERT
Rue	FERRY (JULES)
Avenue	FOCH
Rue	FRERES VOIRIN (DES)
Rue	GEBHART (EMILE)
Rue	GENERAL CHEVERT (DU)
Rue	GENERAL CUSTINE (DU)
Rue	GENERAL DE LANDREMONT (DU)
Rue	GENERAL DUROC (DU)
Rue	GENERAL FABVIER (DU)
Rue	GENERAL FRERE
Rue	GENERAL GOURAUD (DU)
Rue	GENERAL HAXO (DU)
Rue	GENERAL HOCHF (DU)
Rue	GENERAL HULOT (DU)
Avenue	GENERAL LECLERC (DU)
Avenue	GENERAL MANGIN (DU)
Rue	GENERAL MARGUERITTE (DU)
Rue	GONCOURT (DES)
Rue	GRAFFIGNY (DE)

Allée	PARC (DU)
Rue	PASTEUR
Rue	PEISTER (CHRISTIAN)
Allée	PIVOINES (DES)
Rue	PLACIDUX (DU)
Impasse	PRETRORIA
Rue	PREVOYANCE (DE LA)
Rue	SAINT LAMBERT
Ruelle	SAINT LAMBERT
Impasse	SAULNIER (JULES)
Impasse	SERGEANT BLANDAN
Rue	SERGEANT BLANDAN
Rue	TEMERAIRE (DU)
Rue	TUILERIE (DE LA)
Allée	TULIPES (DES)
Rue	TURINAZ
Impasse	TURINAZ
Rue	VANNOZ (MADAME DE)
Rue	VAUBAN
Rue	VIEIL AITRE (DU)
Rue	VIGERIE (LA)
Rue	VILLERS (DE)
Rue	VITTEL (DE)

SECTION N° 18

communes suivantes :

ANTHELIPT
ARRACOURT
ATHIENVILLE
BATHELMONT LES BAUZEMONT
BAUZEMONT
BENAMENIL
BEZANGE LA GRANDE
BIENVILLE LA PETITE
BONVILLER
BURES
CHANTEHEUX
CHENEVIERES
COINCOURT
COURBESSEAUX
CREVIC

HUDIVILLER
JOLIVET
JUVRECOURT
LANFUEVILLE AUX BOIS
LARONXE
LUNEVILLE
LUNEVILLE
MAIXE
MANONVILLER
MARAINVILLER
MONCEL LES LUNEVILLE
MOUACOURT
PARROY
RAVILLE SUR SANON
RECHICOURT LA PETITE

CRION
CROISMARE
DEUXVILLE
DROUVILLE
FINVILLE AU JARD
FLAINVAL
HENAMENIL
HERIMENIL
HOEVILLE

SAINT CLEMENT
SERRES
SIONVILLER
SOMMERVILLER
THIFBAUMENIL
VALHEY
VITRIMONT
XURES

Les rues suivantes de la ville de NANCY :

Rue	ABBE GRIDEL (DE L')
Boulevard	ALBERT 1ER
Rue	APPERT (NICOLAS)
Chemin	ARBOIS (D')
Allée	BAKER (JOSEPHINE)
Rue	BASSOMPIERRE
Rue	BFAUCHET (LUDOVIC)
Rue	BFAUREGARD (DE)
Rue	BFAUVAU (DE)
Chemin	BELLEVUE (DE)
Rue	BERGAMOTTE (DE LA)
Rue	BICHAT (ERNEST)
Rue	BONNEVAY (LAURENT)
Rue	BOUCHER (HELENE)
Rue	BOUDIERE (DE LA)
Rue	BOUDONVILLE (DE)
Avenue	BOUELLERS (DE)
Square	BOUELLERS (DE)
Rue	BOURCIER (LEONARD)
Rue	BRAILLE (LOUIS)
Place	BRANDICOURT (DU PERE)
Square	BRASSENS (GEORGES)
Rue	BRUMAIRE (JACQUELINE)
Rond Point	BUTHEGNEMONT
Rue	BUTHEGNEMONT
Rue	CAPITAINE GUYNEMER (DU)
Place	CAVALIER (CAMILLE)
Rue	CHEMIN BLANC (DU)
Sentier	CLOS CHATTON (DU)
Rue	CLOS DU CHEVRE (DU)
Rue	COLLINE (DE LA)
Rue	CORBIN (EUGENE)

Rue	LACRETELLE
Impasse	LARCHER (JULES)
Impasse	LEVY (HENRI)
Avenue	LIBERATION (DE LA)
Rue	LOUIS (DOMINIQUE)
Rue	MARQUETTE
Rue	MARS DE LA TOUR
Rue	MARVINGT (MARIE)
Rue	MAILLARD (LOUIS CAMILLE)
Rue	MEDREVILLE (DE)
Rue	MERLON (DU)
Rue	MESSIER
Rue	MIHE (JEAN)
Rue	MONNET (JEAN)
Impasse	MONTREVILLE (DE)
Place	MOROT (AIME)
Rue	MOUGIN (JOSEPH)
Rue	MOULIN DE BOUDONVILLE
Rue	NOTRE DAME DES ANGES
Rue	PARIS (DE)
Avenue	PINCHARD (RAYMOND)
Place	RAVEL (MAURICE)
Rue	ROME (DE)
Rue	ROPARTZ (GUY)
Rue	SAINTE BODON
Rue	SAINTE MANSUY
Allée	SAND (GEORGES)
Rue	SANTIFONTAINE (DE)
Boulevard	SCARPONE (DE)
Rue	HACQUARD (AUGUSTIN)
Rue	HALLER (ALBIN)
Rue	HUEI (Victor)

Rue	CORIOIS
Rue	COTE (DE LA)
Rue	CROIX GAGNEF (DE LA)
Rue	CRONSTADT (DE)
Rue	DAUBIF (JULIF)
Place	DE BOUILLON (GODFREY)
Impasse	DEVILLY (THEODORE)
Rue	DOCTEUR BIFICHER (DU)
Rue	DOCTEUR FRIOT (DU)
Rue	FIEFFI (GUSTAVE)
Rue	FOUCOTTE (DE LA)
Place	FOURNIER (ALAIN)
Rue	FRANCAIS
Avenue	FRANCE (ANATOLE)
Rue	GRAND VERGER (DU)
Ruelle	GRAND VERGER (DU)

Rue	HUGO (VICTOR)
Square	ISERE (DE L')
Allée	JARDINS FLEURIS
Rue	SERGEANT BOBILLOT
Chemin	SIEFFETS (DES)
Rue	SIEFFETS (DES)
Place	TAVERNY (ROBERT)
Rue	TONNELLIER LEON
Rue	TURIQUE (DE)
Rue	VANIER (RAYMOND)
Place	VERNE (JULIEN)
Rue	VERLAINE
Rue	VIARD (GIORNE)
Rue	VIARD (GIORNE)
Sentier	VIGNES (DES)

SECTION N° 19

Les rues suivantes de la ville de NANCY :

Rue	ADAM (SIGISBERT)
Rue	ALGERIE (D')
Rue	ANTOINE (DU DUC)
Boulevard	AUSTRASIE (D)
Rue	BARON BUQUET
Rue	BENIT
Passage	BIEU
Rue	BLONDIOT
Rue	BRACONNOT (DU)
Rue	BROT (MARCE)
Impasse	BROT (MARCE)
Place	CAIFLOT (ANDRE)
Place	CAPFIE (DU RECTEUR JEAN)
Rue	CARDINAL TISSERANT (DU)
Rue	CARMES (DES)
Place	CARRIERE
Passage	CASINO (DU)
Rue	CHALIGNY (DES)
Allée	CHANOINE DRIOTON (DU)
Rue	CHANZY
Place	Charles III
Boulevard	CHARLES V
Place	CINCINNATI

Rue	HENRY (DES FRERES)
Rue	HERE
Rue	ILE DE CORSE (DE L)
Rue	JACQUOT
Boulevard	IOFFER
Promenade	KANAGAWA (DE)
Rue	KRUG (ALFRED)
Rue	LALLEMONT (LEOPOLD)
Rue	LEPAGE (BASTIEN)
Boulevard	LOBAU
Place	LORITZ (HENRI)
Rue	LYCEE (DU)
Place	MAGINOT (ANDRE)
Place	MALVAL (JOSEPH)
Rue	KELLER (CHARLES)
Rue	MAZAGRAN
Place	MENGIN (HENRI)
Rue	MOLITOR
Allée	MONET
Rue	MONSIEUR THOUVENIN
Rue	MOREY
Boulevard	MOTHE (DE LA)
Rue	MUNIER (MARTIN)

Rue	CINQ PIQUETS (des)
Porte	CITADELLE (DE LA)
Rue	CITADELLE (DE LA)
Rue	CLAUDOT
Rue	CLODION
Rue	CLOS D
Rue	COLIN (PAUL)
Avenue	COLIGNON (CHARLES)
Rue	CORDELIERS (DES)
Place	CRAFFE (DE LA)
Rue	CRAFFE (DE LA)
Rue	CUGNOT (JOSEPH)
Rue	CYFFEL
Rue	DEGLIN (HENRI)
Rue	DE LA TOUR (GEORGES)
Rue	DIGUE (DE LA)
Place	DIVISION DE FER (DE LA)
Rue	DOM CALMET
Place	DOMBASLE
Rue	DOUANE (DE LA)
	DU CHATELET (PROM EMILIE)
Rue	ECURIES (DES)
Rue	FOUR (DU)
Rue	FLORENTIN (JOSEPH)
Rue	FRANCOIS GUINET
Rue	GAMBETTA (EST)
Allée	GAUGUIN
Hémicycle	GENERAL CHARLES DE GAULLE (DU)
Rue	GILBERT
Rue	GRAND RABBIN HAGUENAUER (DU)
	GRANDE RUE
Rue	GRANDVILLE
Rue	GUELDRES (PHILIPPE DE)
Rue	HACHE (DE LA)
Rue	HENRY (DES FRERES)

Rue	NOTRE DAME
Parc et Terrasse	PEPINIERE
Rue	POINCARRE (HENRI)
Rue	POIREL (VICTOR)
Rue	PONT CEZARD (DU)
Rue	PONTS (DES)
Rue	PROGRES (DU)
Rue	RAUGRAFF
Rue	REGNAULT GOUSSET (SUZANNE)
Rue	REMENAUVILLE
Rue	SAINT JEAN
Rue et Place	SAINT SEBASTIEN
Rue	SAINT THIEBAUT
Porte et rue	SAINTE CATHERINE
Rue	SCHERBECK (JEAN)
Rue	SELLIER
Rue	SEMARD (PIERRE)
Rue	STANISLAS
Rue	SIGISBERT ADAM
Rue	TAPIS VERT (DU)
Rue	TOMBLAINE (DE)
Allée	TROIS ECOLES (DES)
Allée	UTRILLO
Rue	VALLIN (EUGENE)
Allée	VAN GOGH
Place	VAUDEMONT (DE)
Rue	VERDIER (DE LA VILLA)
Rue	VICTOR
Boulevard	VINGT ET UNIEME RA (DU)
Avenue	VINGTIEME CORPS (DU)
Rue	VISITATION (DE LA)

SECTION N° 20

La commune de JARVILLE

rues suivantes de la ville de NANCY :

Rue	ABBE DIDELOT (DE L')
Rue	ABBE GREGOIRE (DE L')
Rue	AIX (THIFERRY)
Place	ALLIANCE (D')
Cours	ARTS (DES)
Rue	BAILLY
Rue	BAIFOURIER (DU GENERAL)
Rue	BARRES (MAURICE)
Quai	BATAILLE (DE LA)
Rue	BITCHE (DE)
Rue	BONSECOURS (DE)
Rue	BOULAY DE LA MEURTHE
Rue	BRICES (DES)
Sentier	BRICHAMBEAU (DE)
Rue	CASSIN
Impasse	CAVEAU (DU)
Rue	CHANOINES (DES)
Rue	CHARLES (CLAUDE)
Rue	CHARLES III
Rue	CHATRIAN (FRCKMANN)
Rue	CHEPFER (GEORGE)
Rue	CHOPIN (FREDERIC)
Boulevard	CLEMENCEAU (GEORGES)
Rue	CLOITRE (DU)
Rue	CLOS HINZELIN (DU)
Place	COLONEL DRIANT (DU)
Rue	COLONEL RENARD (DU)
Rue	COURNAULT (ETIENNE)
Rue	DAUPHINE
Rond Point	DE LORRAINE (MARGUERITE)
Rue	DERUET (CLAUDE)
Rue	DIDION
Rue	DOCTEUR A. LEVY (DU)
Rue	DOCTEUR BERNHEIM
Avenue	DOCTEUR HEYDENREICH (DU)
Rue	DOCTEUR LIEBAULT
Rue	DOCTEUR LOUIS MICHEL (DU)
Rue	DOCTEUR SCHMITT (DU)

Rue	FBRUN (ALBERT)
Rue	FSZCZYNSKA (MARIE)
Rue	IEUTENANT CREPIN (DU)
Rue	IONNOIS
Rue	YAUTEY
Rue	MABLY
Rue	MADELINE (DE LA)
Rue	MADEMOISELLE
Rue	MANEGE (DU)
Rue	MANSUY GALIVAIN
Rue	MARECHAL FRANCHET D'ESPERFY
Rue	MARECHAL GERARD (DU)
Rue	MARECHAL OUDINOT (DU) EST de la rue Jeanne D'Arc
Place	MONSEIGNEUR RICH
Rue	MONTESQUIEU
Rue	MUIHOUSE (DE)
Rue	NABECOR (DE)
Rue	NICOLE (CHARLES)
Rue	ORPHELINES (DES)
Rue	PHALSBOURG (DE)
Rue	PICHON
Rue	PONT MOUJA (DU)
Chemin	PREBOIS (DE)
Rue	PRESIDENT ROBERT SCHUMAN (DU)
Rue	PRIMATIALE (DE LA)
Rue	PROUVE (VICTOR)
Rue	PROVENCAL
Rue	QUATRE EGLISES (DES)
Rue	RECTEUR BRUNTZ (DU)
Boulevard	RECTEUR SENN (DU)
Quai	RENE II
Rue	REPUBLIQUE (DE LA)
Place	ROUBAULT (DOYEN MARCEL)
Rue	SADOUI (CHARLES)
Rue	SAINT DIZIER
Rue	SAINT GEORGES

Passage	DOMINICAINS (DES)
Rue	DOMINICAINS (DES)
Rue et Square	DORGET (JULIES)
Avenue	DOUMER (PAUL)
Rue	DROUIN
Rue	FRIGNAC (CLAUDE)
Rue	FABRIQUES (DES)
Rue	FAIENCERIE (DE LA)
Rue	FOILLER
Rue	FOURIER (PIERRE)
Allée	FRERE NICOLAS (DU)
Rue	GAILLÉ (EMILE)
Rue	GAMBETTA (EST)
Rue	GANNE (LOUIS)
Avenue	GARENNE (DE LA)
Allée et ruelle	GARENNE (DE LA)
Ruelle	GARENNE (DE LA)
Rue	GENERAL CLINCHANT (DU)
Place	GENERAL DE CASTELNAU (DU)
Rue	GENERAL DROUOT (DU)
Place	GENERAL GIRAUD
Avenue	GENERAL LECLERC (DU)
Rue	GIRARDET
Rue	GODRON
Rue	GUERIN (CHARLES)
Rue	GUIBAL
Boulevard	INSURRECTION DU GUETTO DE VARSOVIE (DE LA)
Rue	JARDINIERS (DES)
Boulevard	JAURES (JEAN)
Rue	JFANNOT
Rue	LACORDAIRE
Avenue	LATTRE DE TASSIGNY (MIL DE)

Rue	SAINT JULIEN
Rue	SAINT NICOLAS
Rue	SAINTE ANNE
Rue	SAINTE CECILIE
Rue	SAILLÉ (DE LA)
Rue	SAINTEPETRIERE (DE LA)
Rue	SAURUPT (DE)
Impasse	SAURUPT (DE)
Rue	SAVERNE (DE)
Boulevard	SENN (DU RECTEUR)
Square	SCHERTZER (FRÉDÉRIC)
Rue	SCURS MACARONS (DES)
Rue	SONNINI
Place	STANISLAS
Avenue	STRASBOURG (DE)
Rue	TIERCELINS (DES)
Square	VARCOLLIER (JEAN)
Rue	VIC (DE)
Rue	VILLARD (PIERRE)
Rue	VILLARD (PIERRE)
Rue	VILLBOIS MARQUIL
Place	VOSGES (DES)

Annexe 8

**LOCALISATION ET DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTIONS RELEVANT DE
L'UNITE DE CONTRÔLE DE MEUSE**

SECTION N° 1

communes suivantes :

BAR-LE-DUC
Fains-Véel
Longeville-en-Barrois
Autréville-Saint-Lambert
Baâlon
Beauclair
Beaufort-en-Argonne
Brouennes

Cesse
Halles-sous-les-Côtes
Inor
Lamouilly
Laneuville-sur-Meuse
Luzy-Saint-Martin
Martincourt-sur-Meuse
Moulins-Saint-Hubert

Mouzay
Nepvant
Olizy-sur-Chiers
Pouilly-sur-Meuse
STENAY
Wiseppe

SECTION N° 2

communes suivantes :

Ambly-sur-Meuse
Belrupt-en-Verdunois
Dieue-sur-Meuse
Belleray

Génicourt-sur-Meuse
Haudainville
Rupt-en-Woëvre
Dugny-sur Meuse

Sommedieue
VERDUN
Sivry-la-Perche

SECTION N° 3

communes suivantes :

Andernay
Beurey-sur-Saulx
Brabant-le-Roi
Contrisson
Couvonges
Chaumont-sur-Aire
Courcelles-sur-Aire
Érize-la-Petite
Les Hauts-de-Chée
ANCERVILLE
Aulnois-en-Perthois
Baudonvilliers
Bazincourt-sur-Saulx
Brillon-en-Barrois
Cousances-les-Forges
Haironville
Juvigny-en-Perthois
Lavincourt
Lisle-en-Rigault
Montplonne
Rupt-aux-Nonains
Saudrupt
Savonnières-en-Perthois
Sommelonne
Stainville
Ville-sur-Saulx
Beaumont-en-Verdunois
Belleville-sur-Meuse
Béthelainville
Béthincourt
Bezonvaux

Laimont
Mognéville
Nettancourt
Neuville-sur-Ornain
Rancourt-sur-Ornain
Laheycourt
Lisle-en-Barrois
Louppy-le-Château
Noyers-Auzécourt
Bras-sur-Meuse
Champneuville
CHARNY-SUR-MEUSE
Chattancourt
Cumières-le-Mort-Homme
Douaumont
Fleury-devant-Douaumont
Fromeréville-les-Vallons
Haumont-près-Samogneux
Louvemont-Côte-du-Poivre
Marre
Montzéville
Ornes
Samogneux
Thierville-sur-Meuse
Vacherauville
Vaux-devant-Damloup
Abaucourt-Hautecourt
Blanzée
Boinville-en-Woëvre
Braquis
Buzy-Darmont

Remennecourt
REVIGNY-SUR-ORNAIN
Val-d'Ornain
Vassincourt
Villers-aux-Vents
Rembercourt-Sommaisne
Sommeilles
VAUBECOURT
Villotte-devant-Louppy
Châtillon-sous-les-Côtes
Damloup
Dieppe-sous-Douaumont
Eix
ÉTAIN
Foameix-Ornel
Fromezey
Gincrey
Grimaucourt-en-Woëvre
Gussainville
Herméville-en-Woëvre
Lanhères
Maucourt-sur-Orne
Mogeville
Moranville
Morgemoulin
Moulainville
Parfondrupt
Rouvres-en-Woëvre
Saint-Jean-lès-Buzy
Warcq

Biencourt-sur-Orge
Le Bouchon-sur-Saulx
Brauvilliers
Bure
Couvertpuis

Dammarie-sur-Saulx
Fouchères-aux-Bois
Héville
Mandres-en-Barrois
Ménil-sur-Saulx

MONTIERS-SUR-SAULX
Morley
Ribeaucourt
Villers-le-Sec

SECTION N° 4

communes suivantes :

Chanteraine
Givrauval
Guerpont
LIGNY-EN-BARROIS
Loisey-Culey
Longeaux
Maulan
Menaucourt
Naix-aux-Forges
Nançois-sur-Ornain
Nant-le-Grand
Nant-le-Petit
Nantois
Saint-Amand-sur-Ornain
Salmagne
Silmont
Tannois
Tronville-en-Barrois
Velaines
Willeroncourt
Bovée-sur-Barboure
Boviolles
Broussey-en-Blois

Laneuville-au-Rupt
Marson-sur-Barboure
Méligny-le-Grand
Méligny-le-Petit
Ménil-la-Horgne
Naives-en-Blois
Ourches-sur-Meuse
Pagny-sur-Meuse
Reffroy
Saulvaux
Sauvoy
Sorcy-Saint-Martin
Troussey
Villeroy-sur-Méholle
VOID-VACON
Combles-en-Barrois
Robert-Espagne
Savonnières-devant-Bar
Trémont-sur-Saulx
Avocourt
Baulny
Boureuilles
Charpentry

Cheppy
Esnès-en-Argonne
Lachalade
Malancourt
Montblainville
VARENNES-EN-ARGONNE
Vauquois
Véry
Bantheville
Brabant-sur-Meuse
Cierges-sous-Montfaucon
Consenvoye
Cuisy
Cunel
Dannevoux
Épinonville
Forges-sur-Meuse
Gercourt-et-Drillancourt
Gesnes-en-Argonne
MONTFAUCON-D'ARGONNE
Nantillois
Regnéville-sur-Meuse
Romagne-sous-Montfaucon

Septsarges
Azannes-et-Soumazannes
Brandeville
Bréhéville
Chaumont-devant-Damvillers
DAMVILLERS
Delut
Dombras
Écurey-en-Verdunois
Étraye
Gremilly
Lissey
Merles-sur-Loison
Moirey-Flabas-Crépion
Peuvillers
Réville-aux-Bois
Romagne-sous-les-Côtes
Rupt-sur-Othain
Ville-devant-Chaumont
Vittarville
Wavrille
Amel-sur-l'Étang
Arrancy-sur-Crusne
Billy-sous-Mangiennes
Boulogny
Dommary-Baroncourt

Sivry-sur-Meuse
Domremy-la-Canne
Duzey
Éton
Gouraincourt
Loison
Mangiennes
Muzeray
Nouillonpont
Pillon
Rouvrais-sur-Othain
Saint-Laurent-sur-Othain
Saint-Pierrevillers
Senon
Sorbey
SPINCOURT
Vaudoncourt
Villers-lès-Mangiennes
Ainreville
Brieulles-sur-Meuse
Cléry-le-Grand
Cléry-le-Petit
Doulcon
DUN-SUR-MEUSE
Fontaines-Saint-Clair
Liny-devant-Dun

Lion-devant-Dun
Milly-sur-Bradon
Mont-devant-Sassey
Montigny-devant-Sassey
Murvaux
Sassey-sur-Meuse
Saulmory-et-Villefranche
Villers-devant-Dun
Vilosnes-Haraumont
Aubréville
Brabant-en-Argonne
Brocourt-en-Argonne
Le Claon
CLERMONT-EN-ARGONNE
Dombasle-en-Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy-en-Argonne
Le Neufour
Neuvilly-en-Argonne
Rarécourt
Récicourt

SECTION N° 5

Entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural :

Canton de Montmedy
Canton de Damvillers
Canton de Spincourt
Canton d'Etain
Canton de Fresnes en Woevre

Canton de Vigneulles
Canton de Saint Mihiel
Canton de Commercy
Canton de Void Vacon
Canton de Vaucouleurs

Communes suivantes :

Apremont-la-Forêt
Bislée
Bouconville-sur-Madt
Broussey-Raulecourt
Chauvencourt
Han-sur-Meuse
Lacroix-sur-Meuse

Lahayville
Loupmont
Maizey
Montsec
Les Paroches
Rambucourt
Ranzières

Richecourt
Rouvrois-sur-Meuse
SAINT-MIHIEL
Troyon
Varnéville
Xivray-et-Marvoisin

SECTION N° 6

Entreprise départementale du réseau ferré national tel que défini par le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003.

Communes suivantes :

Avillers-Sainte-Croix
Bonzée
Combres-sous-les-Côtes
Dommartin-la-Montagne
Doncourt-aux-Templiers
Les Éparges
FRESNES-EN-WOËVRE
Hannonville-sous-les-Côtes
Harville
Haudiomont

Hennemont
Herbeuville
Labeuville
Latour-en-Woëvre
Maizeray
Manheulles
Marchéville-en-Woëvre
Mouilly
Moulotte
Pareid

Pintheville
Riaville
Ronvaux
Saint-Hilaire-en-Woëvre
Saint-Remy-la-Calonne
Saulx-lès-Champlon
Thillot
Trésauvaux
Ville-en-Woëvre
Villers-sous-Pareid

Watronville
Woël
Beney-en-Woëvre
Buxières-sous-les-Côtes
Chaillon
Dompierre-aux-Bois
Heudicourt-sous-les-Côtes
Jonville-en-Woëvre
Lachaussée
Lamorville
Nonsard-Lamarche
Saint-Maurice-sous-les-Côtes
Seuzey
Valbois
Vaux-lès-Palameix
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL
Avioth
Bazeilles-sur-Othain
Breux
Chauvency-le-Château
Chauvency-Saint-Hubert
Écouvies
Flassigny
Han-lès-Juvigny
Iré-le-Sec
Jametz
Ancemont
Heippes
Julvécourt
Landrecourt-Lempire
Lemmes
Les Monthairons

Juvigny-sur-Loison
Louppy-sur-Loison
Marville
MONTMEDY
Quincy-Landzécourt
Remoiville
Thonne-la-Long
Thonne-les-Près
Thonne-le-Thil
Thonnelle
Velosnes
Verneuil-Grand
Verneuil-Petit
Vigneul-sous-Montmédy
Villécloye
Autrécourt-sur-Aire
Beaulieu-en-Argonne
Beausite
Brizeaux
Èvres
Foucaucourt-sur-Thabas
Ippécourt
Lavoye
Nubécourt
Pretz-en-Argonne
SEUIL-D'ARGONNE
Les Trois-Domaines
Nixéville-Blercourt
Osches
Rambluzin-et-Benoite-Vaux
Récourt-le-Creux
Saint-André-en-Barrois
Senoncourt-les-Maujouy

Waly
Bannoncourt
Baudrémont
Belrain
Bouquemont
Courcelles-en-Barrois
Courouvre
Dompcevrin
Fresnes-au-Mont
Gimécourt
Kœur-la-Grande
Kœur-la-Petite
Lahaymeix
Lavallée
Levoncourt
Lignièrès-sur-Aire
Longchamps-sur-Aire
Ménil-aux-Bois
Neuville-en-Verdunois
Nicey-sur-Aire
PIERREFITTE-SUR-AIRE
Rupt-devant-Saint-Mihiel
Sampigny
Thillombois
Ville-devant-Belrain
Villotte-sur-Aire
Woimbey
Les Souhemes-Rampont
SOUILLY
Tilly-sur-Meuse
Vadelaincourt
Villers-sur-Meuse
Ville-sur-Cousances

Boncourt-sur-Meuse
Chonville-Malaumont
COMMERCY
Cousances-lès-Triconville
Dagonville
Erneville-aux-Bois
Euville

Fréméréville-sous-les-Côtes
Geville
Girauvoisin
Grimaucourt-près-Sampigny
Lérouville
Mécrin
Nançois-le-Grand

Pont-sur-Meuse
Saint-Aubin-sur-Aire
Saint-Julien-sous-les-Côtes
Vadonville
Vignot

SECTION N° 7

Entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural :

Canton de Stenay
Canton de Dun sur Meuse
Canton de Montfaucon
Canton de Charny
Canton de Varenne en Argonne
Canton de Clermont
Canton de Souilly
Canton de Seuil d'Argonne
Canton de Pierrefitte
Canton de Vaubecourt

Canton de Revigny
Canton de Vavincourt
Canton de Bar le Duc Nord
Canton de Bar le Duc Sud
Canton d'Ancerville
Canton de Montiers sur Saulx
Canton de Ligny en Barrois
Canton de Gondrecourt

communes suivantes :

Brixey-aux-Chanoines
Burey-en-Vaux
Burey-la-Côte
Chalaines
Champougny
Épiez-sur-Meuse
Goussaincourt
Maxey-sur-Vaise
Montbras
Montigny-lès-Vaucouleurs
Neuville-lès-Vaucouleurs

Pagny-la-Blanche-Côte
Rigny-la-Salle
Rigny-Saint-Martin
Saint-Germain-sur-Meuse
Sauvigny
Sepvigny
Taillancourt
Ugny-sur-Meuse
VAUCOULEURS
Abainville
Amanty

Badonvilliers-Gérauwilliers
Baudignécourt
Bonnet
Chassey-Beaupré
Dainville-Bertheléville
Delouze-Rosières
Demange-aux-Eaux
GONDRECOURT-LE-CHATEAU
Horville-en-Ornois
Houdelaincourt
Mauvages

Les Roises
Saint-Joire

Tréveray
Vaudeville-le-Haut

Vouthon-Bas
Vouthon-Haut

SECTION N° 8

communes suivantes :

Behonne
Chardogne
Érize-la-Brûlée
Érize-Saint-Dizier

Géry
Naives-Rosières
Raival
Resson

Rumont
Seigneulles
VAVINCOURT

Annexe 9

**LOCALISATION ET DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTIONS RELEVANT DE
L'UNITE DE CONTRÔLE 57-1 DE MOSELLE**

SECTION N° 1

communes suivantes :

METZ : Patrotte Metz Nord
MAIZIERES-LES-METZ

HAUCONCOURT
TALANGE

SECTION N°2

communes suivantes :

HAGONDANGE
AMNEVILLE
ROMBAS

GANDRANGE
RICHEMONT
VITRY-SUR-ORNE

PIERREVILLERS

SECTION N°3

communes suivantes :

SAINT-JULIEN-LES-METZ
NORROY-LE-VENEUR
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
CLOUANGE
MARANGE-SILVANGE
FEVES

MOYEUVE-GRANDE
ROSSELANGE
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE
AMANVILLERS
MONTOIS-LA-MONTAGNE
RONCOURT

VANTOUX
VANY
MOYEUVE-PETITE
MEY
BRONVAUX
CHIEULLES

SECTION N°4

communes suivantes :

THIONVILLE (partie de la commune située au nord de l'autoroute A31 et à l'est des chaussées d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique exclues, non compris le quartier de Garche)
OTTANGE

TRESSANGE
ROCHONVILLERS

SECTION N°5

communes suivantes :

THIONVILLE (partie de la commune située à l'ouest des chaussées d'Europe, d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique incluses, partie du quartier de Beauregard située au sud de l'autoroute A31 et quartier de Garche)
AUDUN-LE-TICHE
ALGRANGE

FONTOY
KNUTANGE
AUMETZ
NEUFCHÉF
BOULANGE
HAVANGE
ANGEVILLERS

RANGUEVAUX
REDANGE
RUSSANGE
LOMMERANGE

SECTION N°6

communes suivantes :

FLORANGE
HAYANGE

UCKANGE
ILLANGE

NILVANGE
SEREMANGE-ERZANGE

SECTION N°7

communes suivantes :

YUTZ
CATTENOM
TERVILLE

MANOM
HETTANGE-GRANDE
VOLMERANGE-LES-MINES

ZOUFFTGEN
BOUST
BREISTROFF-LA-GRANDE

ENTRANGE
RODEMACK
BEYREN-LES-SIERCK
ROUSSY-LE-VILLAGE
ESCHERANGE

KANFEN
BERG-SUR-MOSELLE
FIXEM
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE
BASSE-RENTGEN

MONDORFF
GAVISSE
EV RANGE
HAGEN

SECTION N°8

communes suivantes :

WOIPPY
LE BAN-SAINT-MARTIN
LA MAXE

ARGANCY
LORRY-LES-METZ
SAULNY

PLESNOIS

SECTION N°9

communes suivantes :

ENNERY
METZ : Devant-les-Ponts
SEMECOURT
SCY-CHAZELLES
NOISSEVILLE
SAINTE-BARBE
PLAPPEVILLE
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS

VIGY
MALROY
GLATIGNY
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE
LES ETANGS
CHARLY-ORADOUR
HAYES
SANRY-LES-VIGY

SAINT-HUBERT
FAILLY
ANTILLY
CHAILLY-LES-ENNERY
VRY
NOUILLY
BURTONCOURT

SECTION N°10

communes suivantes :

METZ : partie de Metz Centre (rue Victor Hégly) et partie de la Nouvelle Ville, située au nord de la rue Charles Pêtre exclue
LONGEVILLE-LES-METZ

MONDELANGE
FLEVY
AY-SUR-MOSELLE
TREMERY

FAMECK

Annexe 10

LOCALISATION ET DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTIONS RELEVANT DE L'UNITE DE CONTRÔLE 57-2 DE MOSELLE

SECTION N°11

prise départementale du réseau ferré national tel que défini par le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003

communes suivantes :

FAULQUEMONT
METZ : partie de Metz Centre Rues Royale, La Fayette, Vauban et Place du Général De Gaulle)
CREHANGE
REMILLY
TETING-SUR-NIED
PONTPIERRE
BAMBIDERSTROFF
HERNY
TRITTELING
VATIMONT

MANY
FLETRANGE
GUINGLANGE
VITTONCOURT
THICOURT
ELVANGE
ADAINCOURT
LAUDREFANG
ARRIANCE
HAUTE-VIGNEULLES
ARRAINCOURT

THONVILLE
HALLERING
HAN-SUR-NIED
VOIMHAUT
FOULIGNY
MARANGE-ZONDRANGE
VAHL-LES-FAULQUEMONT
ADELANGE
HEMILLY
HOLACOURT
MAINVILLERS

SECTION N°12

communes suivantes :

SAINT AVOLD (partie de la commune située au nord de la route départementale 603 exclue)
--

CREUTZWALD
CARLING
L'HOPITAL

SECTION N°13

communes suivantes :

SAINT AVOLD (partie de la commune située au sud de la route départementale 603 incluse)
FOLSCHVILLER

VALMONT
HOMBOURG-HAUT
MACHEREN
PORCELETTE

ALTVILLER
LACHAMBRE
DIESEN

SECTION N°14

communes suivantes :

SARREGUEMINES (rive gauche de la Sarre)
HAMBACH
WOUSTVILLER
IPPLING
ROUHLING
LIXING-LES-ROUHLING
LEMUD
ANCERVILLE
ARS-LAQUENEXY
LAQUENEXY

COURCELLES-SUR-NIED
MAIZEROY
SERVIGNY-LES-RAVILLE
MARSILLY
PANGE
LUPPY
SANRY-SUR-NIED
SORBÉY
VILLERS-STONCOURT
BAZONCOURT

BECHY
BEUX
THIMONVILLE
TRAGNY
AUBE
FLOCOURT
CHANVILLE
RAVILLE

SECTION N°15

communes suivantes :

SARREGUEMINES (rive droite de la Sarre)
GROSBLIEDERSTROFF
PUTTELANGE-AUX-LACS
METZ : Magny
REMELFING
GRUNDEVILLER
HUNDLING

LOUPERSHOUSE
NEUEGRANGE
WIESVILLER
BLIESBRUCK
SARREINSMING
ZETTING
WOELFLING-LES-SARREGUEMINES

WITTRING
BLIES-GUERSVILLER
BLIES-EBERSING
GUEBENHOUSE
ERNESTVILLER
FRAUENBERG

SECTION N°16

communes suivantes :

METZ : Sablon
BITCHE
ROHRBACH-LES-BITCHE
SAINT-LOUIS-LES-BITCHE

GOETZENBRUCK
LEMBERG
MONTBRONN
PETIT-REDERCHING

VOLMUNSTER
BAERENTHAL
MEISENTHAL
SIERSTHAL

SCHWEYEN
GROS-REDERCHING
SOUCHT
RIMLING
PHILIPPSBOURG
ENCHENBERG
KALHAUSEN
SCHMITTVILLER
WALDHOUSE
EPPING
EGUELSHARDT
BINING

ACHEN
RAHLING
REYERSVILLER
WALSCHBRONN
BETTVILLER
SCHORBACH
STURZELBRONN
ETTING
HOTTVILLER
LAMBACH
ROLBING
ERCHING

OBERGAILBACH
NOUSSEVILLER-LES-BITCHE
MOUTERHOUSE
BOUSSEVILLER
HASPELSCHIEDT
LENGELSHEIM
ORMERSVILLER
LIEDERSCHIEDT
BREIDENBACH
HANVILLER
LOUTZVILLER
ROPPEVILLER

SECTION N°17

communes suivantes :

FORBACH

METZ : Bellecroix

SECTION N°18

communes suivantes :

FREYMING-MERLEBACH
STIRING-WENDEL
METZ : partie de Metz Nouvelle Ville, située au sud de la rue Charles Pêtre incluse

SPICHEREN
PETITE-ROSSELLE
SCHOENECK
ALSTING

ETZLING
KERBACH

SECTION N°19

communes suivantes :

HENRIVILLE
OETING

BEHREN-LES-FORBACH
BETTING-LES-SAINT-AVOLD

FOLKLING
MORSBACH

SEINGBOUSE
FAREBERSVILLER
COCHEREN
COURCELLES-CHAUSSY
BENING-LES-SAINT-AVOLD
THEDING
MONTOY-FLANVILLE
DIEBLING

ROSBRUCK
RETONFEY
FARSCHVILLER
BOUSBACH
BARST
TENTELING
SILLY-SUR-NIED
COLLIGNY

GUENVILLER
CAPPEL
MAIZERY
NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR
METZING
HOSTE
COINCY
OGY

SECTION N°20

communes suivantes :

BOUZONVILLE
BASSE-HAM
METZ : La Grange-aux-Bois
GUENANGE
KEDANGE-SUR-CANNER
DISTROFF
METZERVISSE
RETTTEL
SIERCK-LES-BAINS
KOENIGSMACKER
FALCK
BERTRANGE
BOUSSE
MERTEN
INGLANGE
STUCKANGE
REMELING
RUSTROFF
HOMBOURG-BUDANGE
GUERSTLING

HARGARTEN-AUX-MINES
KUNTZIG
VOLSTROFF
MONTENACH
VAUDRECHING
MALLING
ANZELING
METZERESCHE
REMELFANG
RURANGE-LES-THIONVILLE
VECKRING
WALDWISSE
LUTTANGE
APACH
FREISTROFF
MANDEREN
WALDWEISTROFF
RITZING
EBERSVILLER
GRINDORFF

LOUDRENNES
ABONCOURT
BUDING
ELZANGE
FILSTROFF
KIRSCHNAUMEN
OBERDORFF
VILLING
DALEM
DALSTEIN
HUNTING
BUDLING
FLASTROFF
BETTELAINVILLE
COLMEN
HALSTROFF
KLANG
CHEMERY-LES-DEUX
MONNEREN
BIBICHE

KERLING-LES-SIERCK
MERSCHWEILLER
HESTROFF
BERVILLER-EN-MOSELLE
BRETTNACH
CHATEAU-ROUGE
HEINING-LES-BOUZONVILLE
TROMBORN

ALZING
HAUTE-KONTZ
KEMPLICH
LAUMESFELD
SAINT-FRANCOIS-LACROIX
VALMESTROFF
CONTZ-LES-BAINS
KIRSCH-LES-SIERCK

LAUNSTROFF
MENSKIRCH
NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE
REMERING-LES-HARGARTEN
SCHWERDOFF
VOELFLING-LES-BOUZONVILLE

SECTION N°21

communes suivantes :

METZ : Les Iles y compris la rue du Moyen-Pont et la place de la Comédie
METZ : Plantières-Queuleu y compris l'avenue de Strasbourg
BOULAY-MOSELLE
HAM-SOUS-VARSBERG
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD
VARIZE
CONDE-NORTHEN
HELSTROFF
ZIMMING
TETERCHEN
NIEDERVISSE
MOMERSTROFF

VARSBERG
BOUCHEPORN
HOLLING
PIBLANGE
GUERTING
OTTONVILLE
VOLMERANGE-LES-BOULAY
BETTANGE
ROUPELDANGE
DENTING
VALMUNSTER
COUME
HINCKANGE

GOMELANGE
BIONVILLE-SUR-NIED
EBLANGE
OBERVISSE
BANNAY
BISTEN-EN-LORRAINE
BROUCK
GUINKIRCHEN
MEGANGE
NARBESFONTAINE
VELVING

**LOCALISATION ET DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTIONS RELEVANT DE
L'UNITE DE CONTRÔLE 57-3 DE MOSELLE**

SECTION N°22

entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural :
arrondissements de Thionville et de Metz-Campagne, Avenue André Malraux à Metz

communes suivantes :

METZ : Vallières-les-Bordes

METZ : partie de Borny (Actipôle Metz Borny)

SECTION N°23

entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural :
arrondissements de BOULAY, CHÂTEAU-SALINS, FORBACH, SARREBOURG et
ARRREGUEMINES, Ville de Metz (à l'exception de l'avenue André Malraux)

METZ : partie de Borny non compris l'Actipôle Metz Borny, l'avenue de Strasbourg et le boulevard Solidarité

SECTION N°24

communes suivantes :

METZ : partie de Borny (boulevard Solidarité)
MOULINS LES METZ
CHATEAU-SALINS
DELME
VIC-SUR-SEILLE
MOUSSEY
MORVILLE-LES-VIC
AVRICOURT
VAXY
MAIZIERES-LES-VIC

LIOCOURT
LANGUIMBERG
AULNOIS-SUR-SEILLE
HERTZING
CHENOIS
LEY
CHAMBREY
JUVILLE
DONJEUX
BAUDRECOURT

GONDREXANGE
ACHAIN
BURLIONCOURT
MONCOURT
PUTTIGNY
RECHICOURT-LE-CHÂTEAU
VIVIERS
ABONCOURT-SUR-SEILLE
BOURDONNAY
FOSSIEUX

LAGARDE
CRAINCOURT
MALAUCOURT-SUR-SEILLE
MARSAL
MOYENVIC
BIONCOURT
LUCY
TINCRY
ATTILLONCOURT
FRESNES-EN-SAULNOIS
CHATEAU-VOUE
CONTHIL
FRIBOURG
GREMECEY
IBIGNY
LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS
MORVILLE-SUR-NIED
ORIOCOURT
ORON
AMELECOURT
BACOURT
FOULCREY

HAMPONT
MANHOUE
PREVOCOURT
SOTZELING
VILLERS-SUR-NIED
XANREY
AJONCOURT
CHICOURT
DALHAIN
DONNELAY
FONTENY
FREMERY
GERBECOURT
HABOUDANGE
HARAUCCOURT-SUR-SEILLE
LESSE
LEZEY
MARTHILLE
OBRECK
PETTONCOURT
PUZIEUX
RICHE

SAINT-EPVRE
SAINT-GEORGES
VANNECOURT
ALAINCOURT-LA-COTE
ASSENONCOURT
AZOUDANGE
BELLANGE
BEZANGE-LA-PETITE
BREHAIN
CHATEAU-BREHAIN
GUERMANGE
HANNOCOURT
JALLAUCOURT
JUVELIZE
LEMONCOURT
LUBECOURT
OMMERAY
PEVANGE
RICHEVAL
SALONNES
WUISSE
XOCOURT

SECTION N°25

communes suivantes :

MONTIGNY-LES-METZ
METZ : partie de Metz Centre (à l'exception des rues relevant de la section 11) limitée au nord par l'avenue Joffre (exclue), l'avenue Foch (incluse) et l'avenue Jean XXIII (incluse)
DIEUZE

VERGAVILLE
BOURGALTROFF
BASSING
LINDRE-BASSE
GUEBESTROFF
MULCEY

LIDREZING
TARQUIMPOL
VAL-DE-BRIDE
BLANCHE-EGLISE
BIDESTROFF
CUTTING

DOMNOM-LES-DIEUZE
GELUCOURT
GUEBLANGE-LES-DIEUZE

GUEBLING
LINDRE-HAUTE
RORBACH-LES-DIEUZE

SAINT-MEDARD
ZARBELING
ZOMMANGE

SECTION N°26

communes suivantes :

JOUY-AUX-ARCHES
ARS-SUR-MOSELLE
ALBESTROFF
NOVEANT-SUR-MOSELLE
BENESTROFF
CHATEL-SAINT-GERMAIN
FENETRANGE
FRANCALTROFF
CORNY-SUR-MOSELLE
JUSSY
MITTERSHEIM
MUNSTER
INSMING
ANCY-SUR-MOSELLE
LESSY
SAINT-JEAN-DE-BASSEL
ROZERIEULLES
GORZE
VIRMING
SCHALBACH
ROMELFING
NEBING

GRAVELOTTE
SAINTE-RUFFINE
VAUX
SARRALTROFF
NEUFVILLAGE
VERNEVILLE
VITTEBSBOURG
HIBESHEIM
REZONVILLE
ARRY
VIEUX-LIXHEIM
VIONVILLE
VIBERSVILLER
FLEISHEIM
GOSELMING
LHOR
OBERSTINZEL
DOLVING
HONSKIRCH
LOUDREFING
DORNOT
RODALBE

BERMERING
LENING
POSTROFF
MONTDIDIER
RENING
VAHL-LES-BENESTROFF
BELLES-FORETS
BICKENHOLTZ
HELLERING-LES-FENETRANGE
MOLRING
NIDERSTINZEL
VECKERSVILLER
BERTHELMING
BETTORN
DESSELING
GIVRYCOURT
GUINZELING
INSVILLER
LOSTROFF
MARIMONT-LES-BENESTROFF
TORCHEVILLE

SECTION N°27

communes suivantes :

METZ : partie de Metz Centre (à l'exception des rues relevant de la section 11) limitée :
au nord par la rue Ste Marie, la rue Pierre Hardie, la rue du Palais, la rue du Petit Paris, la rue de la Tête d'Or, la place St Implice, la rue Haute-Seille et la place Mazelle (exclues),
- au sud, par l'avenue Joffre (excluse), l'avenue Foch (exclue) et l'avenue Jean XXIII (exclue)

SARRALBE
NELLING
REMERING-LES-PUTTELANGE
HOLVING
WILLERWALD
SAINT-JEAN-ROHRBACH
VAL-DE-GUEBLANGE
HILSPRICH

KIRVILLER
KAPPELKINGER
RICHELING
HAZEMBOURG

SECTION N°28

communes suivantes :

MARLY
CUVRY
COIN-LES-CUVRY
PELTRE
POUILLY
FLEURY

POURNOY-LA-CHETIVE
POURNOY-LA-GRASSE
FEY
MARIEULLES
COIN-SUR-SEILLE
VERNY

POMMERIEUX
SILLEGNY
LORRY-MARDIGNY
METZ : Ancienne Ville

SECTION N°29

communes suivantes :

ALTRIPPE
BARONVILLE
BERIG-VINTRANGE
BIDING
BISTROFF
BOUSTROFF
BRULANGE

BUCHY
CHEMINOT
CHERISEY
CHESNY
DESTRY
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER
FINCHEVILLE

ERSTROFF
FOVILLE
FREMESTROFF
FREYBOUSE
GOIN
GRENING
METZ : Grigy-Technopôle

GROSTENQUIN
GUESSLING-HEMERING
HARPRICH
HELLIMER
JURY
LANDROFF
LANING
LELLING
LEYVILLER
LIEHON
LIXING-LES-SAINT-AVOLD

LOUVIGNY
MAXSTADT
MECLEUVES
MONCHEUX
MORHANGE
ORNY
PAGNY-LES-GOIN
PETIT-TENQUIN
PONTOY
RACRANGE
SAILLY-ACHATEL

SAINT-JURE
SECOURT
SILLY-EN-SAULNOIS
SOLGNE
SUISSE
VAHL-EBERSING
VALLERANGE
VIGNY
VILLER
VULMONT

SECTION N°30

communes suivantes :

AUGNY
BUHL-LORRAINE
REDING
SARREBOURG
RHODES

LANGATTE
HAUT-CLOCHER
KERPRICH-AUX-BOIS
DIANE-CAPELLE
BARCHAIN

BEBING
IMLING
XOUAXANGE

SECTION N°31

communes suivantes :

ABRESCHVILLER
ARZVILLER
ASPACH
BERLING
BOURSCHEID
BROUDERDORFF
BROUVILLER
DABO

DANNE-ET-QUATRE-VENTS
DANNELBOURG
FRAQUELFING
GARREBOURG
GUNTZVILLER
HANGVILLER
HARREBERG
HARTZVILLER

HASELBOURG
HATTIGNY
HEMING
HENRIDORFF
HERANGE
HERMELANGE
HESSE
HOMMARTING

HOMMERT
HULTEHOUSE
LAFRIMBOLLE
LANDANGE
LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN
LIXHEIM
LORQUIN
LUTZELBOURG
METAIRES-SAINT-QUIRIN
METTING
METZ : partie de Metz Centre (à l'exception des rues relevant de la section 11) limitée au sud par la rue Ste Marie, la rue Pierre Hardie, la rue du Palais, la rue du Petit Paris, la rue de la Tête d'Or,

la place St Simplicie, la rue Haute-Seille et la place Mazelle (incluses), y compris la place de Chambre, la rue des Ecoles, En Fournirue, En Jurue et la rue Paul Tornow
MITTELBRONN
NEUFMOULINS
NIDERHOFF
NIDERVILLER
NITTING
PHALSBOURG
PLAINE-DE-WALSCH
SAINT-JEAN-KOURTZERODE
SAINT-LOUIS
SAINT-QUIRIN

SCHNECKENBUSCH
TROISFONTAINES
TURQUESTEIN-BLANCRUPT
VASPERVILLER
VESCHEIM
VILSBERG
VOYER
WALSCHIED
WALTEMBOURG
WINTERSBOURG
ZILLING

ANNEXE 12

LOCALISATION ET DELIMITATION DES SECTIONS D'INSPECTIONS RELEVANT DE L'UNITE DE CONTRÔLE DU DEPARTEMENT DES VOSGES

SECTION N°1

communes suivantes :

AINGEVILLE
AULNOIS
AUZAINVILLIERS
BAZOILLES-ET-MÉNIL
BELMONT-SUR-VAIR
BULGNÉVILLE
CHANTRAINE
CHAUMOUSEY
CONTREXÉVILLE
CRAINVILLIERS
DINOZÉ
DOMBROT-LE-SEC
DOMBROT-SUR-VAIR
DOMÈVRE-SOUS-MONTFORT
DOMJULIEN
ESTRENNES
LES FORGES

GEMMELAINCOURT
GENDREVILLE
HAGNÉVILLE-ET-RONCOURT
HARÉVILLE
LIGNÉVILLE
MALAINCOURT
MANDRES-SUR-VAIR
MÉDONVILLE
MONTHUREUX-LE-SEC
MORVILLE
LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT
NORROY
OFFROICOURT
PAREY-SOUS-MONTFORT
RANCOURT
REMONCOURT

RENAUVOID
ROZEROTTE
SAINT-OUEN-LÈS-PAREY
SAINT-REMIMONT
SANCHEY
SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE
SAUVILLE
SURIAUVILLE
THEY-SOUS-MONTFORT
THUILLIÈRES
URVILLE
LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE
VALFROICOURT
VALLEROY-LE-SEC
VAUDONCOURT
VIVIERS-LÈS-OFFROICOURT
VRÉCOURT

INAL rive gauche

rues suivantes :

rue DE LA BASSE ROLLAND
rue DE LAUFROMONT
quai DE DOGNEVILLE
rue DU GENERAL LECLERC
rue THIERS
avenue ROSE POIRIER
Faubourg D AMBRAIL
rue DE LORRAINE
avenue GAMBETTA
chemin LA BELLE AU BOIS
DORMANT
rue DE LA VOIVRE

allée DES CHENES
rue DES CHAMPS PERRIN
rue FRANCOIS BLAUDEZ
rue DU CLAIR MATIN
rue ABEL FERRY
allée DES BLANCHES CROIX
avenue DES VILLES DE FRANCE
rue DE LA PREFECTURE
rue D AMBRAIL
quai DU COLONEL SEROT
rue LOUIS BARTHOUSSE
rue ARISTIDE BRIAND

rue ST MICHEL
rue DES CHAMPS CLEMENT
CASERNE VARAIGNE
avenue DU PRÉSIDENT KENNEDY
allée DES NOISETIERS
avenue DES TEMPLIERS
avenue PIERRE BLANCK
rue CHARLES PERRAULT
chemin DE LA JUSTICE
rue JACQUES PREVERT
ERNEST RENAN
Impasse ST JOSEPH

avenue DE LA FONTENELLE
ce FRANCOIS GEORGIN
rue LOUIS BLERIOT
rue DES PAQUERETTES
rue FUSILLES RESISTANCE
avenue LEON BLUM
rue ABBE FRIESENHAUSER
chemin DE LA CREUSE
Place DES VOSGES
Le CLOSEL
avenue DES CEDRES
rue D AMBRAIL
rue DU PRESIDENT KENNEDY
DE LA VOIVRE
allée DE L'AUBEPINE
rue DES VILLES JUMELEES
quai JULES FERRY
place ST GOERY
SAUT LE CERF
rue RAYMOND POINCARE
rue ALBERT CAMUS
rue DE LA TRANCHEE
allée DES JONQUILLES
chemin DU MOULIN
rue JEAN DE LA FONTAINE
rue DU PALAIS DE JUSTICE
rue ERNEST RENAN
chemin DE LA BAUDENOTTE
rue DES HALLES
chemin DU PETIT POU CET
DES HALLES
COTE VINSEAUX
rue DU HAUT DES ETAGES
rue ALPHONSE DE LAMARTINE
rue DE BELLEVUE
avenue DES PROVINCES
rue PAUL ROSAYE
LOUIS BLERIOT
rue DU CHAUFFOUR
rue CLAUDE GELLEE
rue DE LA BAZAINE
avenue DES TERRES SAINT JEAN
rue ANDRE VITU

rue DES SOUPIRS
rue DES TERRES SAINT JEAN
rue EMILE ZOLA
rue ANTOINE REVEILLE
rue DES CITES TSCHUPP
rue DE LA BAZAINE
place DES VOSGES
rue DU CHEVREUIL
avenue ROBERT SCHUMAN
rue DU VALLON
allée DES FRENES
rue LEON SCHWAB
rue ST GOERY
rue FRANCOIS BLAUDEZ
rue IRENE JOLIOT CURIE
rue DES CORVEES PROLONGEE
rue ANDRE VITU
rue DE LA BASILIQUE
route DE JEUXEY
rue DE GOLBEY
Impasse DE LA MAYOLLE
rue ROSE POIRIER
rue DES CEDRES
chemin D'UZEFAING
rue FREDERIC CHOPIN
allée DES RAPAILLES
rue PAUL MIEG
place DE L'ATRE
rue DU SOUVENIR FRANCAIS
route DE JEUXEY
place DU MARECHAL FOCH
place DES VIEUX MOULINS
rue ENTRE LES 2 PORTES
rue DE LA LOUVIERE
rue DES EPINETTES
chemin DE FAILLOUX
rue LEO VALENTIN
chemin DE LA ROCHE
Place D AVRINSART
route D ARCHETTES
chemin DES PATIENTS
rue GILBERT
LE SAUT LE CERF

avenue HENRI SELLIER
rue LORMONT
rue DE ST DIE
allée DES TILLEULS
chemin DES COYOLOTS
rue GEORGIN
BIS avenue DE ST DIE
place EDMOND HENRY
rue DE LA MAIX
place DE L'ATRE
rue DES PERVENCHES
route D ARCHETTES
allée DES ROSES
avenue SALVADOR ALLENDE
DU HAUT DES ETAGES
rue LEON BLUM
rue DES JARDINIERS
allée DES FLEURS
rue DES PRIMEVERES
rue DU MARECHAL VICTOR
route DES FORGES
DES PRIMEVERES
rue DU MARTINET
avenue DE ST DIE
chemin DE LA CENSE FIGAINE
chemin HINGRAY
rue DU 170EME RI
Square DES COLOMBES
allée DES EPICEAS
rue LEFEBVRE
rue DE LA COMEDIE
rue CAPITAINE LAVALLEE
rue DES NOIRES HALLES
rue 4E CHASSEUR A CHEVAL
allée DES AULNES
Faubourg DE POISSOMPRE
rue RICHARD AUVRAY
IMONT
rue ANDRE JACQ
E INDUSTRIEL LA VOIVRE
rue HENRI SELLIER
ASSE DES PRES
rue ST NICOLAS

DU 11EME GENIE
avenue DE PROVENCE
chemin DE RAZIMONT
chemin LA BELLE AU BOIS DORMANT
rue ROLAND THIERY
rue PELLET
rue DE LA PELLE
rue PROFESSEUR VILLE DE LA LOUVIERE
rue DU SAULCY
chemin DU CHAPERON ROUGE ROCHE
allée DES ERABLES VOIVRE
rue DU CHAPITRE
rue JEAN VILLARS
route DE GERARDMER
rue DES TEMPLIERS
chemin LA BELLE AU BOIS DORMANT
rue DU MERLE BLANC
rue GILBERT GRANDVAL
rue JEANMAIRE
allée DES ECUREUILS
rue PASTEUR BOEGNER
rue DU HAUT DES CARRIERES
chemin DES PATIENTS
route DE JEUXEY
place EUGENE GLEY
rue DU TAMBOUR MAJOR
chemin DES GARDES
chemin DU PORT
chemin DE CADET ROUSSELLE LEO VALENTIN
place D AVRINSART
rue DES PERCE NEIGE
chemin DU SAUT LE CERF
rue DE HAOUIFOSSE
rue DES COURTES ROYES
ue DU HAMEAU DE RAZIMONT
rue DE LA CALANDRE
chemin DES MURGERES
rue HONORE DE BALZAC

Rue TERRES ST JEAN
allée DU DOMAINE
rue EMILE MOSELLY
ce LUC ESCANDE
rue CLAUDE CARDINET
chemin DES PATTES DE CHAT
JULES MELINE
rue DU STRUTHOF
rue DES CHAMPS ST MICHEL
RES ST JEAN
rue DE COURCY
rue DE L EPI
rue DES BOUTONS D OR
impasse ST JOSEPH
rue LEON SCHWAB
rue ABBE SINTEFF
place EDMOND HENRY
allée DU BOIS
impasse DU HAUT FINOT
faubourg D AMBRAIL
EMILE ZOLA
rue MARIE MARVINGT
rue ROBERT SCHUMAN
rue DE LA CHANDELEUR
chemin DU CHAPERON ROUGE
rue DU 11EME GENIE
route DE GERARDMER
rue ANDRE PFLUG
rue DE CENDRILLON
rue CHRISTOPHE DOUBLAT
rue DE GRENNEVO
allée DES LILAS
GRE MOI
rue DE LA BASSE DESIE
route D ARCHETTES
rue DE L OISEAU BLEU
DE LA PREFECTURE
avenue DE BEAUSITE
rue DU GAYETON
rue DU DOYENNE
rue DE L IMAGERIE
impasse rue HAUTE
COTE VINSEAUX

allée DES COQUELICOTS
rue DES CORVEES
rue JULES MELINE
CLAUDE BASSOT
chemin DU PRE SERPENT
place DES VOSGES
Rue DU PARC
rue HENRI GUINGOT
impasse LOUIS BLERIOT
rue THIERRY DE HAMELANT
chemin DU PETIT POU CET
place D AVRINSART
rue DU COUARAIL
THIERRY DE HAMELANT
rue JEAN MOULIN
DES SOUPIRS
CHEMIN DU CHATEAU
rue ANDRE VITU
TRANCHEE DE DOCELLES
place GUILGOT
DE COURCY
place ALEXIS IGNACE
rue JEAN CHARLES PELLERIN
ruelle DU COTEAU
BASSE DES PRES
rue DU MOULIN
DE LA BASILIQUE
BEAU SITE
rue DU PARC
ANT LA VOIVRE
DE LA COMEDIE
CASERNE VARAIGNE
Rue THIERS
chemin DE LA JUSTICE
impasse rue HAUTE
7 rue LOUIS BLERIOT
rue GILBERT
rue DU CHAT BOTTE
chemin DE CADET ROUSSELLE
BIS quai DE DOGNEVILLE
impasse DE LA MAYOLLE
rue MONSEIGNEUR EVRARD
rue DERRIERE LE CHATEAU

square DES HIRONDELLES
avenue ROSE POIRIER
4E CHASSEUR A CHEVAL
rue MARC RUCART
chemin DIT DE PREFOISSE
impasse ST MAURICE
rue DE LA 40 SEMAINE
rue DE LA BAUDENOTTE
Rue BEAU SITE
rue DE LA FONTENELLE
rue DES SAPINS
rue DU BOIS DE LA VOIVRE
rue DU CHAUD COTE
chemin DU PORT
rue FONDATION PRUD HOMME
rue DES ANCIENS D AFN
chemin DU CLAIR SAPIN
Lotissement DU DOMAINE DE FAILLOUX
PEMENT LA VIERGE
NOIRES EAUX
place DU MARECHAL FOCH
RUE DES CORVEES PROLONGEE

faubourg DE POISSOMPRE
place ST GOERY
impasse ST MAURICE
rue DU LIEUTENANT DE RAVINEL
impasse DES GENETS
chemin DIT DE PREFOISSE
DU MERLE BLANC
rue DE LA TUILERIE
impasse ST MAURICE
rue DE L ECOLE NORMALE
chemin DU PRE SERPENT
Passage DU CHAPERON ROUGE
Rue LORMONT
rue DES TULIPES
rue DU CERF
allée DE LA GALETTE
chemin DU PETIT RAZIMONT
allée DES BOULEAUX
TERRAIN DE LA ROCHE
COTE DE LA VIERGE
bourg DE POISSOMPRE
rue GAMBETTA

TRANCHEE DE DOCELLES
rue DU COLOMBIER
AU ROSE POIRIER
allée DU PARC
rue CENSE AUBRY
chemin DE DOGNEVILLE
QUAI DU COLONEL SEROT
Impasse LOUIS BLEROT
TERRES ST JEAN
FAING
VERS L ETANG DE CHANTRAINE
CASERNE VARAIGNE
DU CLAIR MATIN
OTE DE LA VIERGE
ST NICOLAS
DE BELLEVUE
place DES DEPORTES
allée DES MUGUETS
chemin DES SAPINS
COURS
rue PIERRE BLANCK
rue DES PROVINCES

SECTION N°2

communes suivantes :

ARCHETTES
LA BAFFE
BAINS-LES-BAINS
BELLEFONTAINE
LA CHAPELLE-AUX-BOIS
CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX
LE CLERJUS
DEYVILLERS
DIGNONVILLE
DOGNEVILLE

DOUNOUX
FONTENOY-LE-CHÂTEAU
GRANDRUPT-DE-BAINS
GRUEY-LÈS-SURANCE
HADOL
HARSAULT
HAUTMOUGEY
LA HAYE
JEUXEY
LONGCHAMP

LE MAGNY
MONTMOTIER
PLOMBIÈRES-LES-BAINS
TRÉMONZEY
URIMÉNIL
UZEMAIN
VAUDÉVILLE
VIOMÉNIL
LES VOIVRES
XERTIGNY

INAL RIVE DROITE

Rue BOULAY DE LA MEURTHE
Avenue VICTOR HUGO
Rue de Bénaveau
rue DU PROFESSEUR ROUX
Rue DU MARECHAL IYAUTFY
Rue DES PETITES BOUCHERIES
Rue D OLIMA
Quai DES BONS ENFANTS
Rue D ALSACE
rue GENERAL DE REFFEY
Place DU GENERAL DE GAULLE
Rue RUALMENIL
Rue DES MINIMES
Rue DU 149EME RI
Chemin PERNOT
Quai CONTADES
Place IFANNE D ARC
Avenue MARECHAL DE LATTRE DE
venue DU GENERAL DE GAULLE
rue GENERAL HAXO
Rue FRANCAIS
Quai DU COLONEL RENARD
Impasse DU BELVEDERE
Rue LEPOOLD BOURG
DU MUSEE
Rue BEL AIR
Quai DU MUSEE
Rue DE REMIREMONT
Rue FDOUARD CALAME
Rue DE LA CHIPOTTE
Place IFAN CHIPOT
Rue NEUVE GRANGE
Rue AUBERT
Rue FRANCOIS DE NEUECHATEAU
Rue PONSCARME
Rue DE LA DEVALLEF
Rue NOTRE DAME DE LORETTE
Rue DU PASSEUR
Rue DU PROFESSEUR ROUX
Rue DU 21E CORPS D

Rue DU CHAMP DE TIR
Rue CAPITAINE ROOS
Rue DE LA CLIF D
Avenue DE LA LOGE BLANCHE
Rue CHAR D ARGENT
Rue ARMAND COLLE
Impasse DE LA CROIX ROUGE
Rue IFAN VIRIOT
Avenue DU GENERAL DE GAULLE
Rue PRESIDENT DOUMER
Avenue DUTAC
LA COUR BILLOT
Rue DES ETATS UNIS
Rue DE NANCY
Rue DE LA MARNE
Rue CHRISTOPHE DENIS
Place EMILE STEIN
Rue VAUTRIN
Rue JACQUARD
Rue GENERAL HAXO
Rue DE BITOIA
Quai ANDRE BARBIER
Place IFAN CHIPOT
Chemin DE LA CLIF D
Rue DES GRAVEURS
Rue COTE CABICHE
Rue VIVIANI
Quai MICHELET
Rue NEUVE GRANGE
Rue ANTOINE HURAILT
Impasse DES BLANCHISSEUSES
Rue GALTIER
Place GEORGES CLEMENCEAU
Rue DE L EPARGNE
Rue DU PAQUIS
Rue DU BOUDIOU
Rue PAUL OULMONT
Rue DE LA CHIPOTTE
Rue CHARLES PINOT
Rue PARMENTIER
Rue PAUL OULMONT

Rue DES TEINTURIERS
Rue DU 62EME RA
Rue DE BENAVERAU
Place BEAUDOIN
Rue IFAN IAURES
Rue COUR BILLOT
Lieu dit EMPRISE SNCF
Quai LOUIS LAPICQUE
Rue DE ZEME ARMEE
Rue DU MARECHAL JOFFRE
Rue des tisserands
GENERAL DE REFFEY
DU GENERAL DE GAULLE
MARECHAL DE LATTRE DE TASS
COMMERCIAL 4 NATIONS
Rue DU LEVANT
Rue DOM POTHIER
CHAUD COTE
Rue PASTEUR
Faubourg DE NANCY
GENERAL HAXO
Route GENERAL SERE DE RIVIERES
COTE CABICHE
Rue CHARLES PENSEE
Rue DE BEZONEOSSA
Rue DE LA COTE MAUVRAIE
Rue DE L ABBE GREGOIRE
QUARTIER LA MAGDELFINE
Rue DES 4 VENTS
Rue ANATOLE FRANCE
Impasse MADELINE GEORGES
Rue DE LA BOISSELLERIE
Rue CHARLES LEMOYNE
Rue DU POLYgone
Avenue DE LA REPUBLIQUE
Place DES 4 NATIONS
Rue DOM CALMET
Rue DE LA CROIX ROUGE
GALERIE SAINT NICOLAS
Rue COTE CABICHE
Rue GEORGES DE LA TOUR

BIS Rue DE LA CLIF d'OR
Rue DE LA COTE MAUVRAIF
Rue GENERAL DE REFFEYF
Chemin DES PRINCES
Rue ARMAND COLLE
Rue FERDINAND BRUNOT
Rue DE BERTRAMENII
Rue DU CHAMPBEAUVERT
Place DES 4 NATIONS
Place PINAU
Rue VINCENT CLAUDON
LE VIEUX PONT
Rue GENERAL HENRYS
CENTRE COMMERCIAL 4 NATIONS
Rue LIEUTENANT LEONARD
BERTRAMENII
Quai CONTADES
Rue CH DENIS PROLONGEE
Rue CHARLES RENEL
Passage GAI SOLFII
Rue FRANCOIS DE NEUFECHATEAU
Place DU GENERAL DE GAULLE
Rue DU PONANT
Rue DE LA VERTE COLLINE
LE CHAMP DU PIN
Impasse PONSCARME
Rue CHARLET
Rue DE REMIREMONT
Rue JEAN JAURES
Rue ALBERT 1ER
Rue COTE CHAMPION
Rue DU CENTRE
Rue DE LA CAMERELLE
1ER Chemin DE LA CLIF
Route GENERAL SERE DE RIVIERES

Rue DE LA FORET
Rue NICOLAS BELLOT
Rue MAURICE BARRES
Rue DU HAUT DES CHAMPS
Impasse DE LA CLIF D
Rue DE COURCY
Rue LEOPOLD BOURG
Rue GASTON ZINCK
D Rue CHRISTOPHE DENIS
Rue PIERRE ET MARIE CURIE
Avenue MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
Rue DES PETITES BOUCHERIES
Avenue DUTAC
Rue DES CATHERINETTES
Impasse FRANCAIS
Avenue DE LA REPUBLIQUE HUMBERTOIS
Impasse DU PRE SAINT ANTOINE
Rue DES ACACIAS
LES COTEAUX DE ST LAURENT
Rue BRANDENBERGER
Place GEORGES CLEMENCEAU
QUARTIER LA MAGDELINE
Rue DES MINIMES
Rue DES POMPES
Rue RENE PERROUT
Rue DES 4 VENTS
Place JEANNE D ARC
Rue ABBE CLAUDE
Rue BOULAY
Rue COUVAL
Rue GENERAL HAXO PROLONGEE
Rue PIERRE SIMONET
BIS Rue DES MINIMES
Place DU SOUVENIR
Rue DE LA 2EME DB

Rue du Char d'Argent
Avenue MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
BIS Rue CHAR D ARGENT
A Rue D ALSACE
Rue DR LA FLOTTE FT ANC
Place LAGARDE
Rue KOECHLIN
Rue OBERKAMPE
Chemin DE LA HAIE DU
BIS Rue DE NANCY
Impasse DES BLANCHISSEUSES
Rue JACQUARD
LE CHAR D ARGENT
Rue NICOLAS BELLOT
Rue PONSCARME
Rue DU 21E TIRAILLEUR ALGERIEN
VIEUX ST LAURENT
Rue JACQUES CALLOT
GALERIE SAINT NICOLAS
Rue EMILE DURKHEIM
Rue DE LA BASSOTTE
Avenue DE LA LOGE BLANCHE
Rue CHAR D ARGENT
Rue DE LA CAMERELLE
LE GRAND MERY
Quai DU MUSEE
Rue EMILE DURKHEIM
Rue POINT DU JOUR
Chemin DE LA TAVIANE
Rue DU COUCHANT
Rue DE LA VIAGE
Chemin DE LA CLIF D'OR
Rue CENTRE SAINT LAURENT
Chemin DES CITES RYDER

SECTION N°3

communes suivantes :

LES ABLEUVENETTES
AHÉVILLE
AINVELLE
AMEUVELLE
ATTIGNY
BAINVILLE-AUX-SAULES
BAZEGNEY
BEGNÉCOURT
BELMONT-LÈS-DARNEY
BELRUPT
BLEURVILLE
BLEVAINCOURT
BOCQUEGNEY
BONVILLET
BOUZEMONT
CHÂTILLON-SUR-SAÔNE
CHAVELOT
CIRCOURT
CLAUDON
DAMAS-ET-BETTEGNEY
DAMBLAIN
DARNEY
DARNIEULLES
DOMBASLE-DEVANT-DARNEY
DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE
DOMMARTIN-AUX-BOIS
DOMMARTIN-LÈS-VALLOIS
DOMPAIRE
ESCLES
ESLEY
FIGNÉVELLE
FOMEREY
FOUCHÉCOURT

FRAIN
FRÉNOIS
FRIZON
GELVÉCOURT-ET-ADOMPT
GIGNÉVILLE
GIGNEY
GIRANCOURT
GIRMONT
GODONCOURT
GOLBEY
GORHEY
GRIGNONCOURT
HAGÉCOURT
HAROL
HENNECOURT
HENZEZEL
IGNEY
ISCHES
JÉSONVILLE
LAMARCHE
LÉGÉVILLE-ET-BONFAYS
LERRAIN
LIRONCOURT
MADONNE-ET-LAMEREY
MAREY
MARONCOURT
MARTIGNY-LES-BAINS
MARTINVELLE
MAZELEY
MONT-LÈS-LAMARCHE
MONTHUREUX-SUR-SAÔNE
MORIZÉCOURT
NONVILLE

ONCOURT
PIERREFITTE
PONT-LÈS-BONFAYS
PROVENCHÈRES-LÈS-DARNEY
RACÉCOURT
REGNÉVELLE
RELANGES
ROBÉCOURT
ROCOURT
ROMAIN-AUX-BOIS
ROZIÈRES-SUR-MOUZON
SAINT-BASLEMONT
SAINT-JULIEN
SANS-VALLOIS
SENAIDE
SEONGES
SERÉCOURT
SEROCOURT
THAON-LES-VOSGES
LES THONS
TIGNÉCOURT
TOLLAINCOURT
UXEGNEY
LES VALLOIS
VAUBEXY
VAXONCOURT
VELOTTE-ET-TATIGNÉCOURT
VILLE-SUR-ILLON
VILLOTTE
VIVIERS-LE-GRAS

SECTION N°4

communes suivantes :

ANGLEMONT
ANOULD
ARRENTÈS-DE-CORCIEUX
AUMONTZEY
AYDOILLES
BADMÉNIL-AUX-BOIS
BARBEY-SEROUX
BAYECOURT
BAZIEN
BEAUMÉNIL
BELMONT-SUR-BUTTANT
BIFFONTAINE
BOIS-DE-CHAMP
BROUVELIEURES
BRÛ
BRUYÈRES
CHAMPDRAY
CHAMP-LE-DUC
LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYÈRES
CHARMOIS-DEVANT-BRUYÈRES
CHENIMÉNIL
CHAMPAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY
DESTORD
DEYCIMONT
DOCELLES
DOMÈVRE-SUR-DURBION
DOMFAING
DOMPIERRE

DOMPTAIL
ÉTIVAL-CLAIREFONTAINE
FAYS
FIMÉNIL
FONTENAY
FRAIZE
FREMIFONTAINE
GÉRARDMER
GERBÉPAL
GIRECOURT-SUR-DURBION
GRANDVILLERS
GRANGES-SUR-VOLOGNE
GUGNÉCOURT
HERPELMONT
LA HOUSSIÈRE
JUSSARUPT
LAVAL-SUR-VOLOGNE
LAVELINE-DEVANT-BRUYÈRES
LAVELINE-DU-HOUX
LÉPANGES-SUR-VOLOGNE
LIÉZEY
MÉMÉNIL
MÉNARMONT
MÉNIL-SUR-BELVITTE
MORTAGNE
LA NEUVEVILLE-DEVANT-LÉPANGES
NOMPATELIZE
NONZEVILLE

NOSSONCOURT
PADOUX
PALLEGNEY
PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE
PLAINFAING
LES POULIÈRES
PREY
RAON-L'ÉTAPE - OUEST
REHAUPAL
LES ROUGES-EAUX
LE ROULIER
ROVILLE-AUX-CHÊNES
SAINTE-BARBE
SAINT-BENOÎT-LA-CHIPOTTE
SAINTE-HÉLÈNE
SAINT-PIERREMONT
SAINT-REMY
SERCOEUR
LE VALTIN
VERVEZELLE
VIENVILLE
VILLONCOURT
VIMÉNIL
XAFFÉVILLERS
XAMONTARUPT
XONRUPT-LONGEMER
ZINCOURT

SECTION N°5

communes suivantes :

AUTREY
AVILLERS
AVRAINVILLE

BATTEXEY
BETTEGNEY-SAINT-BRICE
BETTONCOURT

LA BOURGONCE
BOUXIÈRES-AUX-BOIS
BOUXURULLES

BRANTIGNY
BULT
CHAMAGNE
CHARMES
CHÂTEL-SUR-MOSELLE
CLÉZENTAINÉ
DAMAS-AUX-BOIS
DEINVILLERS
DERBAMONT
ESSEGNEY
ÉVAUX-ET-MÉNIL
FAUCONCOURT
FLORÉMONT
GIRCOURT-LÈS-VIÉVILLE
GUGNEY-AUX-AULX
HADIGNY-LES-VERRIÈRES
HAILLAINVILLE
HARDANCOURT

HERGUGNEY
HOUSSERAS
JEANMÉNIL
JORXEY
LANGLEY
MADEGNEY
MARAINVILLE-SUR-MADON
MORIVILLE
MOYEMONT
NOMEXY
ORTONCOURT
PONT-SUR-MADON
PORTIEUX
RAMBERVILLERS
RAPEY
REGNEY
REHAINCOURT
ROMONT

RUGNEY
SAINT-GENEST
SAINT-GORGON
SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE
SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE
SAINT-VALLIER
LA SALLE
SAVIGNY
SOCOURT
TAINTRUX
UBEXY
VARMONZEY
VINCEY
LA VOIVRE
VOMÉCOURT
VOMÉCOURT-SUR-MADON
XARONVAL

INT-DIÉ-DES-VOSGES OUEST

es rues suivantes :

ACIAS (RUE DES ACIAS)
GESIRAS (RUE D'ALGESIRAS)
LIER (RUE DU LIEUTENANT LIER)
LIES (RUE DES ALLIES)
LIES (IMPASSE DES ALLIES)
OUETIES (RUE CHAMPS DES OUETIES)
AMERIQUE (RUE D'AMERIQUE)
COLIES (PLACE DES MARRONNIERS "LES ANCOLIES")
LDRE (RUE JEAN-AURICE LDRE)
ANGELIQUE (IMPASSE DES PRES "L'ANGELIQUE")
OULD (RUE DU HAUT ANOUID)
OULD (RESIDENCE DU HAUT ANOUID)
NOZEL (LIEU-DIT LA ROCHE ANOZEL)
NOZEL (RUE DU CLOS D'ANOZEL)
ARLON (ALLEE D'ARLON)

AUGUSTIN (AVENUE JACQUES AUGUSTIN)
BACHELIER (RUE DU LIEUTENANT BACHELIER)
BALDENSPERGER (RUE BALDENSPERGER)
BALIGAN (RUE JEAN-JACQUES BALIGAN)
BALSAMINE (PLA. MARRONNIERS BALSAMINE)
BASCULE (RUE DE LA BASCULE)
BASSOT (RUE CLAUDE BASSOT)
BATIMENT (HLM SAINT-ROCH BATIMENT)
BATIMENT (HLM DE L'ORME BATIMENT)
BCP (RUE DU 3EME BCP)
BEAUSEJOUR (RUE DU BEAUSEJOUR)
BEETHOVEN (RUE LUDWIG VAN BEETHOVEN)
BELLADONE (PLACE DES MARRONNIERS -BELLADONE)
BELLEVUE (LIEU-DIT CHALET

BELLEVUE)
BELVAU (CHEMIN DE BELVAU)
BERLIOZ (RUE HECTOR BERLIOZ)
BICHE (CHEMIN TETE DE LA BICHE)
BIHAY (CHEMIN DU BIHAY)
BLANCHET (RUE MONSEIGNEUR BLANCHET)
BOIS (RESIDENCE SOUS LE BOIS)
BOLLE (RUE DE LA BOLLE)
BOLLE (LIEU-DIT LA BOLLE)
BOLLE (ROUTE DE LA BOLLE)
BOULIE (RUE MAURICE BOULIE)
BRIAND (RUE ARISTIDE BRIAND)
BRIMBELLES (RUE ALLIES BAT. LES BRIMBELLES)
BRUNOT (RUE FERDINAND BRUNOT)
BRUYERE (CHEMIN DE LA BRUYERE)
BUFFON (RUE BUFFON)
BURE (RUE DE LA BURE)

BURE (ROUTE DE LA BURE)
BURLIN (RUE LOUIS BURLIN)
CACHEE (RUE CACHEE)
CALOT (RUE DE LA COTE CALOT)
CAMPANULES (PLACE DES CAMPANULES "LEULS")
CAPUCINS (RUE DES CAPUCINS)
CARBONNAR (RUE JEAN-MICHEL CARBONNAR)
CARDINAL (LIEU-DIT LE CARDINAL)
CARDINAL (RUE DU CARDINAL)
CARDINAL (IMP. DU CARDINAL)
CATTOLICA (SQUARE DE CATTOLICA)
CAMPLOTTIQUE (ROUTE DU CAMPLOTTIQUE)
CENTAUREE (RUE ACACIAS BAT. CENTAUREE)
GRANDS AMPS (LIEU-DIT LES GRANDS AMPS)
GRANDS AMPS (CHEMIN DES GRANDS AMPS)
CARBONNY (CHEMIN DU CARBONNY)
CARBONNY (IMPASSE DU CARBONNY)
CARMILLES (CHEMIN DES CARMILLES)
CARMILLES (IMPASSE DES CARMILLES)
CERATRIAN (RUE ERCKMANN CERATRIAN)
CHAUMONT (CHEMIN DE CHAUMONT)
CHAMIN (RUE DU PETIT CHEMIN)
CHAMINOTS (LIEU-DIT MAISON CHAMINOTS)
CHENALE (LIEU-DIT LA CHENALE)
CHIPOTTE (RUE DE LA CHIPOTTE)
CHIPOTTE (LIEU-DIT LA CHIPOTTE)
CHIPOTTE (LOTISSEMENT DE LA CHIPOTTE)
COLCHIQUES (RUE ACACIAS BAT. COLCHIQUES)
COMBIE (RUE DE LA COMBIE)
CORBUSIER (AVENUE LE CORBUSIER)
COUR (CHEMIN DE LA COUR)

CRECHE (CHEMIN DE LA CRECHE)
CRENEE (RUE DE LA CRENEE)
CRENEE (IMPASSE DE LA CRENEE)
CROISSETTE (LIEU-DIT LA CROISSETTE)
CROISSETTE (LIEU-DIT LA PETITE CROISSETTE)
CROISSETTE (IMPASSE DE LA CROISSETTE)
CROISSETTES (CHEMIN DES CROISSETTES)
CROISSETTES (LIEU-DIT AUX PETITES CROISSETTES)
CYPRES (RUE DES CYPRES)
CYPRES (IMPASSE DES CYPRES)
DELILLE (RUE JACQUES DELILLE)
DEODAT (RUE DEODAT)
DEPORTES (PL. DES DEPORTES)
DEPORTES (RUE DES DEPORTES)
DIDEROT (RUE DIDEROT)
DIE (RUE DU PETIT SAINT-DIE)
DIGITALES (IMPASSE DE L'ORME DES DIGITALES)
DIGUE (QUAI DE LA DIGUE)
DIVOUX (RUE C. ET JOS. DIVOUX)
DURCKHEIM (RUE EMILE DURCKHEIM)
ECOLE (ROUTE DES ECOLES)
ECUREUILS (CHEMIN DES ECUREUILS)
EGLISE (RUE DE L'EGLISE)
ELOI (RUE SAINT-ELOI)
EPERVIAIRE (RUE CYPRES "L'EPERVIAIRE")
EPIAIRE (PLACE DES MARRONNIERS L'EPIAIRE)
EPINAL (RUE D'EPINAL)
ETANGS (CHEMIN DES ETANGS)
ETIENNE (LIEU-DIT LOTISSEMENT ETIENNE)
EV RAT (RUE PIERRE EV RAT)
FAIENCERIE (PLACE DE LA FAIENCERIE)
FAUTEUILS (IMPASSE DES 3 FAUTEUILS)
FAUTEUILS (RUE DES TROIS FAUTEUILS)
FECULIERIE (RUE DE L'ANCIENNE FECULIERIE)

FERME (ROUTE DE LA BURE FERME)
FERME (RUE DE LA FERME)
FERRY (RUE HELENE ET ABEL FERRY)
FERRY (AVENUE EUGENIE JULES FERRY)
FERRY (PLACE JULE FERRY)
FERRY (RUE RENE FERRY)
FETE (LIEU-DIT LE HAUT DE LA FETE)
FETE (IMPASSE DU HAUT DE LA FETE)
FETES (CHEMIN DES FETES)
FOCH (RUE DU MARECHAL FOCH)
FOLMARD (RUE DES FOLMARD)
FOLMARD (IMP. DES FOLMARD)
FONCK (RUE RENE FONCK)
FORESTIERE (LIEU-DIT MAISON FORESTIERE)
FORET (RUE DE LA FORET)
FORET (RESIDENCE DE LA FORET)
FORET (ALLEE DE LA FORET)
FOUCAULT (RUE MONSEIGNEUR FOUCAULT)
FOUCHARUPT (LIEU-DIT FOUCHARUPT)
FOUCHARUPT (RUE DE FOUCHARUPT)
FOUCHARUPT (CHEMIN DU PETIT FOUCHARUPT)
FOUCHARUPT (LIEU-DIT LE PETIT FOUCHARUPT)
FOUCHARUPT (RUE DU PETIT FOUCHARUPT)
FRANCAIS (RUE DU SOUVENIR FRANCAIS)
FRANCE (AVENUE PIERRE MENDES FRANCE)
FRANCOIS (IMPASSE MARC FRANCOIS)
FRANCOIS (RUE LOUIS FRANCOIS)
FRANCOIS (RUE MARC FRANCOIS)
FRASE (CHEMIN DE LA FRASE)
FRASE (IMPASSE DE LA FRASE)
FRIEDRISHSHAFEN (SQUARE VILLE FRIEDRISHSHAFEN)
FURST (ALLEE PAUL FURST)
GAMBETTA (RUE GAMBETTA)

ARE (FWE DE LA GARE)
ARIBALDI (RUE GIUSEPPE ARIBALDI)
AULLE (PLACE DU GENERAL DE AULLE)
AZIN (RUE JEAN GAZIN)
ANDARMERIE (LIEU-DIT LA ANDARMERIE)
ANTIANE (PLACE DES TILLEULS ANTIANE")
GOUTTE (CHEMIN DE LA GOUTTE)
GOUTTIN (CHEMIN LA CREUSE GOUTTIN)
GRANDBLAISE (IMPASSE HENRI GRANDBLAISE)
GRANDRUPT (CHEMIN DE GRANDRUPT)
GRANDRUPT (LIEU-DIT GRANDRUPT)
GROTTE (RUE DE LA GROTTTE)
GRUBER (RUE JACQUES GRUBER)
HADÉE (LIEU-DIT LA HADÉE)
HADÉE (CHEMIN LE HADÉE)
HALLIER (CHEMIN DU HALLIER)
HAMEAUX (ROUTE DES DEUX HAMEAUX)
HAMEAUX (CHEMIN DES DEUX HAMEAUX)
HAXO (PLACE HAXO)
HELLIEULE (RUE D'HELLIEULE)
HELLIEULE (IMP. D'HELLIEULE)
HELLIEULE (LIEU-DIT PRAIRIE HELLIEULE)
HELLIEULE (LIEU-DIT ZONE ARTISANALE HELLIEULE)
HERBAVILLE (ROUTE HERBAVILLE)
HERMITAGE (RUE DE HERMITAGE)
HERMITAGE (LOTISSEMENT DE HERMITAGE)
HERMITAGE (IMPASSE DE HERMITAGE)
HIERES (VOIE DES HIERES)
HOPITAL (LIEU-DIT LE PRE DE HOPITAL)
HURBACHE (ROUTE D'HURBACHE)
HIERES (VOIE DES HYERES)
HOUQUERES (RUE LEON HOUQUERES)

JACQUOT (LOTISSEMENT JACQUOT)
JARDINS (RUE DES GRANDS JARDINS)
JOINTURES (RU5 DES JOINTURES)
KEMBERG (IMP. DU KEMBERG)
KEMBERG (LIEU-DIT LE KEMBERG)
KEMBERG (LIEU-DIT L1SIERES DU KEMBERG)
KEMBERG (RUE DES L1SIERES DU KEMBERG)
KEMBERG (IMPASSE L1SIERES DU KEMBERG)
LAITERIE (LIEU-DIT LA LAITERIE)
LAMPRES (CHEMIN DES LAMPRES)
LASSUS (RUE DU CAPITAINE DE LASSUS)
LE CORBUSIER (RUE LE CORBUSIER)
LEMAIRE (RUE MAURICE LEMAIRE)
L1NCK (RUE CH. ET JOS. L1NCK)
LORIOUETTE (CHEMIN DE LORIOUETTE)
LUD (LIEU-DIT COLLEGE VAUTRIN LUD)
LYAUTÉY (RUE DU MARECHAL LYAUTÉY)
MADÉLEINE (RUE DE LA MADÉLEINE)
MADÉLEINE (IMPASSE DE LA MADÉLEINE)
MAI (PLACE DU 8 MAI)
MARAIS (RUE OHL DES MARAIS)
MARAIS (IMP. OHL DES MARAIS)
MARE (RUE ALBERT MARE)
MARGOTTE (CHEMIN DE LA GRANDE MARGOTTE)
MARGUERITE (AV. MARGUERITE)
MARRONNIERS (PLACE DES MARRONNIERS)
MARTIN (LIEU-DIT LA COTE SAINT-MARTIN)
MARTIN (PLACE SAINT-MARTIN)
MARTIN (CHEMIN DE LA COTE ST-MARTIN)
MARTIN (RUE DE LA COTE ST-MARTIN)
MARTIN (CHEMIN CREUSE SAINT-MARTIN)

MARTIN (IMPASSE DE LA CREUSE SAINT MARTIN)
MARVINGT (RUE MARIE MARVINGT)
MARZELAY (ROUTE DE MARZELAY)
MARZELAY (LIEU-DIT MARZELAY)
MATTER (RUE ALPHONSE MATTER)
MAUSS (ROND POINT MARCEL MAUSS)
MAUVE (RUE DES PEUPLIERS « LA MAUVE »)
MENANTILLE (RESIDENCE DE LA MENANTILLE)
MENANTILLE (RUE DE LA MENANTILLE)
MEURTHE (RUE DE LA MEURTHE)
MEZERAC (LOT. MEZERAC)
MILITAIRE (AVENUE DU CIMETIERE MILITAIRE)
MILITAIRE (IMPASSE DU CIMETIERE MILITAIRE)
MIRANDOLLE (LIEU-DIT LA MIRANDOLLE)
MISSION (RUE DE LA CROIS DE MISSION)
MOITRESSES (LIEU-DIT LES MOITRESSES)
MONACHIS (RUE JEAN DE MONACHIS)
MONCEY (CHEMIN DU HAUT DE MONCEY)
MONOD (ROND POINT THEODORE MONOD)
MORELLE (LIEU-DIT LA GOUTTE MORELLE)
MOUTON (CHEMIN DU RAIN DU MOUTON)
MOZART (RUE W. AMADEUS MOZART)
MYRTILLES (RUE DES MYRTILLES)
NACHAMPS (CHEMIN DE NACHAMPS)
NEIGE (RUE PEUPLIERS « PERCE NEIGE »)
NOLLE (CHEMIN DE LA NOLLE)
NUCHAMPS (CHEMIN DU NUCHAMPS)
OLONNE (RUE MAX D'OLONNE)
OR (PLACE DES TILLEULS 'FLORINS D'OR)

RIQUETTE (CHEMIN DE 'ORIQUELLE »)
ORME (RUE DE L'ORME)
ORME (IMPASSE DE L'ORME)
ORME (CHEMIN DU DESSUS DE L'ORME)
ORTIMONT (RUE D'ORTIMONT)
ORTIMONT (LIEU-DIT ST-ROCH LALET ORTIMONT)
IR (CHEMIN DU CHAMP DU IR)
IX (RUE DE LA PAIX)
OUIS (CHEMIN DU PAQUIS)
RC (RUE DU PARC)
RVF (RUE JEAN PARVE)
CHERIE (LIEU-DIT LA PECHERIE)
CHERIE (RTE DE LA PECHERIE)
LET (RUE JEAN-FRANCOIS LET)
RRÉ (CHEMIN DES PRES DU RRE)
UPLIERS (LIEU-DIT LE CLOS DES UPLIERS)
UPLIERS (RUE DES PEUPLIERS)
UPLIERS (IMPASSE DU CLOS S PEUPLIERS)
UPLIERS (RUE DU CLOS DES UPLIERS)
ERRE (LIEU-DIT LA ROUGE ERRE)
ERRE (RUE DU COLONEL COUES PIERRE)
ERROT (RUE AUGUSTE PIERROT)
LARD (RUE LAURENT PILLARD)
LER (RUE DE L'ETANG PILLER)
LER (IMPASSE DE L'ETANG LER)
NNEE (CHEMIN DE LA PINNEE)
ANSUREUX (IMPASSE DU ANSUREUX)
ELES (PLACE DES TILLEULS ES PRELES »)
ES (RUE DES GEROS PRES)
EVANCHER (RUE DU EVANCHER)
OF. (RUE DE L'ORME LYCEE OF.)
OUVE (RUE JEAN PROUVE)
UNELLES (RUE DES ALLIES PRUNELLES »)

RAON (ROUTE DE RAON)
REFUGIES (RUE DES REFUGIES)
RESERVOIR (CHEMIN DU RESERVOIR)
RICHARDVILLE (RUE DE RICHARDVILLE)
RICHARDVILLE (LOTISSEMENT RICHARVILLE)
RIMBAUD (RUE ARTHUR RIMBAUD)
RINGMANN (RUE MATHIAS RINGMANN)
RISSER (LIEU-DIT PAVILLON RISSER)
RIT (RUE DU 43EME RIT)
ROBACHE (AVENUE DE ROBACHE)
ROBACHE (ROUTE DE ROBACHE)
ROCH (SENTIER DE SAINT ROCH)
ROCH (RUE SAINT ROCH)
ROCH (LIEU-DIT CHAPELLE SAINT ROCHE)
ROI (CHEMIN DE LA CHAISE DU ROI)
ROMAINE (CHEMIN DE LA VOIE ROMAINE)
ROVEL (RUE ROVEL)
ROVEL (IMPASSE ROVEL)
ROY (RUE DU PRE DU ROY)
RUYR (RUE JEAN RUYR)
SABLES (RUE DES SABLES)
SABLES (RUELLE DES SABLES)
SAINFOIN (RUE PEUPLIERS « SAINFOIN »)
SAINT-ROCH (HLM SAINT ROCH)
SAUCY (CHEMIN DE SAUCY)
SAULCY (ROUTE DE SAULCY)
SAUVEU (RUE DU SAUVEU)
SAVE (RUE GASTON SAVE)
SCIÉRIES (LIEU-DIT LES TROIS SCIÉRIES)
SEMINAIRE (LIEU-DIT LE BOIS DU SEMINAIRE)
SORBIER (RUE ALLIES BAT. LE SORBIER)
SOUHAIT (RUE DU COLONEL SOUHAIT)
STANISLAS (RUE STANISLAS)
STATIONNEMENT (LIEU-DIT TERRAIN STATIONNEMENT)

STOECKLEIN (RUE DU SERGENT STOECKLEIN)
TAINTROUE (CHEMIN DU TAINTROUE)
TANANT (RUE DU GENERAL TANANT)
TANANT (PLACE DU GENERAL TANANT)
TASSIGNY (QUAI DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY)
THIERS (RUE THIERS)
TIGES (LIEU-DIT LES TIGES)
TIGES (LIEU-DIT GROS PRES - LES TIGES)
TILLEULS (PLACE DES TILLEULS)
TISSERANT (RUE FERDINAND TISSERANT)
TRAVAILLEURS (RUE DES TRAVAILLEURS)
TRAVAILLEURS (IMP. DES TRAVAILLEURS)
TUILERIE (IMP. DE LA TUILERIE)
TUILERIE (RUE DE LA TUILERIE)
TUILERIES (CHEMIN DERRIERE LES TUILERIES)
UNIVERSITE (RUE DE L'UNIVERSITE)
VALLET (RUE RUBEN VALLET)
VERDUN (AVENUE DE VERDUN)
VERDURE (AVENUE THEATRE DE VERDURE)
VERGERS (CHEMIN DES VERGERS)
VERGNE (PLACE JULES VERGNE)
VERONIQUE (RUE PEUPLIERS "VERONIQUE")
VIERGE (SENTIER DE LA VIERGE)
VIERGE (CHAMP DE LA VIERGE)
VILLE (LIEU-DIT LE VILLE)
VILLES (RUE DES TROIS VILLES)
VOIVRE (PONT DE LA VOIVRE)
VOLTAIRE (RUE VOLTAIRE)
VOS.G.IEN (RUE DU GYMNASSE VOSGIEN)
WALDSEEMULLER (RUE MARTIN WALDSEEMULLER)
WARREY (RUE ANSELM DE WARREY)
ZAY (RUE JEAN ZAY)
152EME (RUE DU 152EME)

18 (RUE DU 11 NOVEMBRE

1918)

1945 (PLACE DU 8 MAI 1945)

SECTION N°6

communes suivantes :

ALLARMONT
BAN-DE-LAVELINE
BAN-DE-SAPT
BELVAL
BERTRIMOUTIER
LE BEULAY
CELLES-SUR-PLAINE
CHÂTAS
COINCHES
COLROY-LA-GRANDE
COMBRIMONT
LA CROIX-AUX-MINES
DENIPAIRE
DONCIÈRES
ENTRE-DEUX-EAUX
FRAPELLE
GEMAINGOUTTE

LA GRANDE-FOSSE
GRANDRUPT
HURBACHE
LESSEUX
LUBINE
LUSSE
LUVIGNY
MANDRAY
MÉNIL-DE-SENONES
LE MONT
MOUSSEY
MOYENMOUTIER
NAYEMONT-LES-FOSSES
NEUVILLERS-SUR-FAVE
PAIR-ET-GRANDRUPT
LA PETITE-FOSSE
LA PETITE-RAON

PROVENCHÈRES-SUR-FAVE
LE PUID
RAON-L'ÉTAPE - EST
RAON-SUR-PLAINE
RAVES
REMOMEIX
SAINTE-JEAN-D'ORMONT
SAINTE-LÉONARD
SAINTE-MARGUERITE
SAINTE-STAIL
LE SAULCY
SAULCY-SUR-MEURTHE
SENONES
LE VERMONT
VEXAINCOURT
VIEUX-MOULIN
WISEMBACH

SAINTE-DIÉ-DES-VOSGES EST

rues suivantes :

LENDE (PLACE SALVADOR LENDE)
ALSACE (RUE D'ALSACE)
SEMOMNES (RUE DES SEMOMNES)
AQUITAINE (KELLERMANN BATIMENT AQUITAINE)
ARC (QUAI JEANNE D'ARC)
ARMÉE (PLACE DE LA 1ÈRE ARMÉE)
ARNOULD (RUE DU PRE SAINT- ARNOULD)
ARON (ALLEE RAYMOND ARON)
ARON (KELLERMANN BATIMENT

AUNIS)
BARLIER (RUE ROBERT BARLIER)
BASIN (PLACE JEAN BASIN)
BASSELIN (CHEMIN DU BOIS BASSELIN)
BASSELIN (LIEU-DIT LE BOIS BASSELIN)
BATTANT (RUE DU BATTANT)
BAYARD (CHEMIN DE LA TOUR BAYARD)
BCP (RUE DU 10ÈME BCP)
BCP (RUE DU 31 ÈME BCP) /
BEARN (KELLERMANN BATIMENT

BEARN)
BEHOUILLE (RUE DE LA BEHOUILLE)
BEHOUILLE (LIEU-DIT LA BEHOUILLE)
BELLEVUE (CHEMIN DE BELLEVUE)
BEREGOVOY (RUE PIERRE BEREGOVOY)
BERRY (KELLERMANN BATIMENT BERRY)
BLARRU (RUE PIERRE DE BLARRU)
BLINVIL (IMPASSE DU PRE BLINVIL)

ONDIN (RUE ALBERT ONDIN)
DIS (CHEMIN DU PETIT BOIS)
ONNAIRE (RUE JEAN ONNAIRE)
OUQUETS (ALLEE DES OUQUETS)
OUQUETS (CHEMIN DES OUQUETS)
RAHIM (RUE DE LA 8101 RAHIM)
RAHIM (RUE DE LA SIOI RAHIM)
RENNER (RUE JACQUES RENNE)
REUIL (RUE DU BREUIL)
RULE (LIEU-DIT LE BRULE)
RULE (CHEMIN DU BRULE)
ALVAIRE (CHEMIN DU ALVAIRE)
CAMPING (RUE DU CAMPING)
CARNOT (QUAI SADI CARNOT)
CARRIERES (CHEMIN DES CARRIFRES)
CASSIN (RUE RENE CASSIN)
CASTORS (RUE DES CASTORS)
CATHEDRALE (RUE DE LA CATHEDRALE)
CRIISIERS (CHEMIN DES CRIISIERS)
CHARLES (RUE SAINT-CHARLES)
CHATEAU (CHEMIN DU CHATEAU)
CHAUMONT (PLACE CONSEIGNEUR DE CHAUMONT)
CHENES (CHEMIN DES CHENES)
CHERIN (RUE DU GENERAL CHERIN)
CREVEUR (CHEMIN DU CREVE CREVEUR)
COLIN (AVENUE ANDRE COLIN)
COLIN BV 05 (AVENUE ERNEST COLIN)
COLIN BV 06 (AVENUE ERNEST COLIN)
CONCORDE (RUE CONCORDE)

CONCORDE (PETITE RUE CONCORDE)
CONCOURS (LIEU-DIT LE CLOS DU CONCOURS)
CONCOURS (RUE DU CLOS DU CONCOURS)
CORVEE (RUE DE LA CORVEE)
CORVEE (LIEU-DIT LA CORVEE)
CORVEE (RUE DE LA BELLE CORVEE)
CORVEE (IMPASSE DE LA CORVEE)
COUCHEUX (CHEMIN DU COUCHEUX)
COUNAUL (CHEMIN DU CHAMP COUNAUL)
CROIX (RUE DE LA CROIX)
CULOTTE (LIEU-DIT LA CULOTTE)
CUNY (RUE ALBERT CUNY)
CURIE (RUE MARIE CURIE)
DAHLIAS (RUE DES DAHLIAS)
DAUPHINE (RUE DAUPHINE)
DEBUSSY (RUE CLAUDE DEBUSSY)
DESCELLES (RUE DESCELLES)
DESCELLES (IMPASSE DESCELLES)
DIJON (LIEU-DIT DIJON)
DIJON (RUE DE DIJON)
DIJON (ROUTE DE DIJON)
DIJON (LOTISSEMENT LE HAUT CHAMP -DIJON)
DIJON (ROUTE DE NAYEMONT - DIJON)
DUCEUX (RUE CAMILLE DUCEUX)
ENFER (CHEMIN DE L'ENFER)
ENFER (LIEU-DIT L'ENFER)
ETANG (RUE DE L'ETANG)
EVECHE (RUE DE L'EVECHE)
FAITES (LIEU-DIT LES BEAUX FAITES)
FAITES (CHEMIN DES BEAUX FAITES)
FAITES (IMPASSE DES BEAUX FAITES)

FAVE (CHEMIN DE LA FAVE)
FEEES (RUE DE LA ROCHE DES FEEES)
FEEES (DEMEURE ROCHE DES FEEES)
FERRY (RUE ALBERT FERRY)
FINANCE (RUE ISIDORE FINANCE)
FLEURI (RUE DU PRE FLEURI)
FLEURI (RESIDENCE DU PRE FLEURI)
FONTENELLE (AV DE LA FONTENELLE)
FOSES (IMPASSE DES FOSSES)
FOSES (ROUTE NAYEMONT LES FOSES)
FOUCHARUPT (RUE DE FOUCHARUPT)
FUSILES (RUE DES FUSILES)
GAMBETTA (RUE GAMBETTA)
GARE (RUE DE LA GARE)
GASCOGNE (KELLERMANN BATIMENT GASCOGNE)
GAULLE (PLACE DU GENERAL DE GAULLE)
GENETS (RUE DES GENETS)
GOLL (RUE YVAN GOLL)
GOULLE (CHEMIN DE LA GOULLE)
GOULLE (LIEU DIT LA GOULLE)
GOUTTEAUX (IMPASSE DES GOUTTEAUX)
GRANDJEAN (AVENUE LEON GRANIFAN)
GRATIN (LEI DIT GRATIN)
GRATIN (PROMENADE DE GRATIN)
GRATIN (CHEMIN DE LA PROMENADE DE GRATIN)
GRAVIER (RUE N.F. GRAVIER)
GUYE (RUE NICOLAS GUYE)
GUYOT (RUE GUYOT)
HAOUY (RUE EDMOND HAOUY)
HENRY (LIEU DIT DE LA VIGNE HENRY)

ENRY (HLM DE LA VIGNE ENRY)
ENRY (RUE DE LA VIGNE ENRY)
HOPITAL (RUE DU NOUVEL HOPITAL)
HOUËL (RUE HUBERT HOUËL)
JACQUOT (RUE RENE JACQUOT)
JARDIN (RUE DU BEAU JARDIN)
JARDIN (IMPASSE DU BEAU JARDIN)
JARDIN (LOTISSEMENT DU BEAU JARDIN)
JARDINS (LIEU DIT LES JARDINS)
JARDINS (RUE DES JARDINS)
JARDINS (ALLEE DU CLOS DES JARDINS)
JARDINS (LOTISSEMENT DES GRANDS JARDINS)
JAURES (AVENUE JEAN JAURES)
JANDON (RUE MAURICE JANDON)
JANQUILLES (RUE DES JANQUILLES)
JOUR (PLACE DU POINT DU JOUR)
JUFFES (RUE DE LA BASSE DES JUFFES)
JUSSIEU (RUE JUSSIEU)
KLUFTS (RUE EMILE KLUFTS)
KOEHLER (RUE RENE KOEHLER)
LANGUEDOC (KELLERMANN BATIMENT LANGUEDOC)
LACORBUSIER (RUE LE LACORBUSIER)
LACLERC (QUAI DU MARECHAL LACLERC)
LEHR (RUE SEBASTIEN LEHR)
LORRAINE (KELLERMANN BATIMENT LORRAINE)
LE TROU (CHEMIN DU TROU LE TROU)
LYCEE (RUE DU LYCEE)
MAIL (PLACE DU MAIL)
MANHES (RUE MARCEL PAUL ET FEDERIC MANHES)

MARCHE (PLACE DU MARCHE)
MARCHE (PASSAGE DU MARCHE)
MARGUERITE (ROUTE DE SAINT-MARGUERITE)
MARTIN (PLACE SAINT~MARTIN)
MENGIN (RUE JOSEPH MENGIN)
METZ (RUE RENE METZ)
MITOLLE (CHEMIN DE LA VIEILLE MITOLLE)
MOLIERES (ROUTE DES MOLIERES)
MONDELET (RUE DU MONDELET)
MONNET (RUE JEAN MONNET)
MONT (CHEMIN DU HAUT DU MONT)
MOUGEOTIE (RUE DES 4 FRERES MOUGEOTIE)
MOUGEOTIE (IMPASSE DES 4 FRERES MOUGEOTIE)
MOULIN (RUE JEAN MOULIN)
MOULIN (CHEMIN DU VIEUX MOULIN)
MOULINS (RUE DES GRANDS MOULINS)
MYOSOTIS (RUE DES MYOSOTIS)
NAVEZ (LIEU-DIT LE BAS DU PRE-NAVEZ)
ORFÈVRES (RUE DES ORFÈVRES)
ORIENT (RUE DE L'ORIENT)
ORMONT (RUE D'ORMONT)
ORTIMONT (CHEMIN DE LA FERME D'ORTIMONT) 1
PARADIS (RUE DU PARADIS)
PARADIS (LIEU-DIT LE PARADIS)
PARADIS (LIEU-DIT FERME DU PARADIS)
PARADIS (ROUTE FORESTIERE DU PARADIS)
PAROISSIAL (KELLERMANN RELAIS PAROISSIAL)
PASTEUR (RUE PASTEUR)
PASTOURELLE (RUE PASTOURELLE)
PATIS (RUE DES GRANDS PATIS)

PECCATTE (RUE CHARLES PECCATTE)
PEPINIERE (RUE DE LA PEPINIERE)
PEPINIERE (CHEMIN DE LA PEPINIERE)
PERICHAMP (RUE DE PERICHAMP)
PERICHAMP (KELLERMANN PERICHAMP)
PERRIN (RUE ALICE PERRIN)
PIERNE (RUE GABRIEL PIERNE)
PIERRE (AVENUE DE LA VANNE DE PIERRE)
PILLARD (RUE LAURENT PILLARD)
PRAIRIE (RUE DE LA PRAIRIE)
PRES (LIEU-DIT LES GRANDS PRES)
PRES (RUE DES GRANDS PRES)
PREVENTORIUM (LIEU-DIT LE PREVENTORIUM)
PROLONGEE (RUE D'ORMONT PROLONGEE)
PROLONGEE (RUE DE LA BEHOUILLE PROLONGEE)
PURGATOIRE (CHEMIN DU PURGATOIRE)
PURGATOIRE (LIEU-DIT LE PURGATOIRE)
QUERCY (KELLERMANN BATIMENT QUERCY)
RA (RUE DU 12EME RA)
RA (IMPASSE DU 12EME RA)
RA (RUE DU 12EME RA PROLONGEE)
RACCRUES (CHEMIN DES RACCRUES)
RAIDS (CHEMIN DU PONT DES RAIDS)
RAIDS (CHEMIN DU HAUT DES RAIDS)
RAIDS (IMPASSE DU PONT DES RAIDS)
RESISTANCE (QUAI DE LA RESISTANCE)
ROBACHE (AV DE ROBACHE)
ROBACHE (LIEU-DIT ROBACHE)

OBACHE (LIEU-DIT LES RAIDS E ROBACHE)
OBACHE (SENTIER DE OBACHE)
OBACHE9 (ROUTE DE OBACHE)
CHOTTE (PLACE DE LA CHOTTE)
ROGE (RUE MARCEL ROGE)
RUPT (CHEMIN DE LA GOUTTE E RUPT)
SADOUL (RUE SADOUL)
SAULCY (ROUTE DE SAULCY)
SAUVY (RUE ALFRED SAUVY)
SAREDER (RUE CHARLES SAREDER)
SHUMAN (RUE ROBERT SHUMAN)
SIMON (RUE DES FRERES SIMON)

SOCIAL (KELLERMANN CENTRE SOCIAL)
SOMMIER (RUE JEAN-CLAUDE SOMMIER)
SOURCE (CHEMIN DE LA SOURCE)
STADE (QUAI DU STADE)
STOETZEL (RUE JEAN STOETZEL)
TANNEURS (RESIDENCE LES TANNEURS)
TERESA (RUE MERE TERESA)
TERRASSES (LIEU-DIT LES TERRASSES)
TERRASSES (LIEU-DIT SOUS LES TERRASSES)
THIERS (RUETHIERS)
THOMAS (RUE HENRI THOMAS)
THURIN (RUE THURIN)

TIRAILLEURS (RUE DES TIRAILLEURS)
TREMZEUX (CHEMIN DES TREMZEUX)
TRIMBACH (RUE TRIMBACH)
TRIMOUILLE (PLACE GEORGES TRIMOUILLE)
TUILERIES (LIEU-DIT STADE DES TUILERIES)
VAXENAIRE (LIEU-DIT LA VAXENAIRE)
VAXENAIRE (RUE DE LA VAXENAIRE)
VESPUCCI (RUE AMERIGO VESPUCCI)
VINCENT (KELLERMANN ECOLE VINCENT)
VOSGIEN (KELLERMANN TOIT VOSGIEN W)
WEICK (RUE ADOLPHE WEICK)

SECTION N°7

communes suivantes :

CLEURIE
ÉLOYES
GIRMONT-VAL-D'AJOL
JARMÉNIL

POUXEUX
RAON-AUX-BOIS
REMIREMONT
SAINT-AMÉ

SAINT-ÉTIENNE-LÈS- REMIREMONT
SAINT-NABORD
LE VAL-D'AJOL

SECTION N°8

communes suivantes :

ARCHES
BASSE-SUR-LE-RUPT
LA BRESSE
BUSSANG
CORNIMONT
DOMMARTIN-LÈS-REMIREMONT
FAUCOMPIERRE
FERDRUPT
LA FORGE

FRESSE-SUR-MOSELLE
GERBAMONT
LE MÉNIL
RAMONCHAMP
ROCHESSON
RUPT-SUR-MOSELLE
SAINTE-MAURICE-SUR-MOSELLE
SAPOIS
SAULXURES-SUR-MOSELLE

LE SYNDICAT
TENDON
THIÉFOSSÉ
LE THILLOT
VAGNEY
VECOUX
VENTRON

SECTION N°9

communes suivantes :

AMBACOURT
AOUZE
AROFFE
ATTIGNÉVILLE
AUTIGNY-LA-TOUR
AUTREVILLE
AVRANVILLE
BAILÉVILLE
BARVILLE
BAUDRICOURT
BAZOILLES-SUR-MEUSE
BEAUFERMONT
BIÉCOURT
BIÉMERFY
BOULAINCOURT
BRECHAINVILLE
CERTILFUX
CHÂTENOIS
CHAUFFECOURT
CHEFF-HAUT
CHERMISEY
CIRCOURT-SUR-MOUZON
CLÉREY-LA-CÔTE
COURCELLES-SOUS-CHÂTENOIS
COUSSEY
DARNEY-AUX-CHÊNES
DOLAINCOURT
DOMBASIE-FN-XAINTOIS
DOMMARTIN-SUR-VRAINE
DOMRÉMY-LA-PUCELLE
DOMVALLIER
FREBÉCOURT
FRENELLE-LA-GRANDE
FRENELLE-LA-PETITE
FRÉVILLE
GIRONCOURT-SUR-VRAINE

GRAND
GRFUX
HARCHÉCHAMP
HARMONVILLE
HOUÉCOURT
HOUÉVILLE
HYMONT
JAINVILLOTTE
JUBAINVILLE
JUVAINCOURT
LANDAVILLE
LEMMECOURT
LIEFOI-LE-GRAND
LONGCHAMP-SOUS-CHÂTENOIS
MACONCOURT
MADECOURT
MARTIGNY-LES-GERBONVAUX
MATTAINCOURT
MAXEY-SUR-MEUSE
MAZIROT
MÉNIL-FN-XAINTOIS
MIDREVAUX
MIRECOURT
MONCEY-SUR-VAIR
MONT-LÈS-NEUFCHÂTEAU
MORELMAISON
NEUFCHÂTEAU
LA NEUVEVILLE-SOUS-CHÂTENOIS
OËLLEVILLE
OLLAINVILLE
PARGNY-SOUS-MUREAU
PIFUFZAIN
POMPIERRE
POUSSAY
PUNEROT

PUZIFUX
RAINVILLE
RAMECOURT
REBEUVILLE
REMICOURT
REMOVILLE
REPEL
ROLLAINVILLE
ROUVRES-FN-XAINTOIS
ROUVRES-LA-CHÉTIVE
RUPPES
SAINT-MENGE
SAINT-PAUL
SAINT-PRANCHER
SANDAUCOURT
SARTES
SERAUMONT
SIONNE
SONCOURT
SOULOSSE-SOUS-SAINT-FLOPHE
THIRACOURT
TILFUX
TOTAINVILLE
TRAMPOT
TRANQUEVILLE-GRAUX
VAILFROY-AUX-SAULES
VICHERFY
VILLERS
VILLOUXEY
VIOCOURT
VITTEY
VOUXEY
VROVILLE

SECTION N°10

commune de CORCIEUX

entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural et les entreprises des transports pour compte d'autrui référencées ci-dessous :

10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs

20Z Transports ferroviaires de fret

à moins que les entreprises exerçant une activité au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003

31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs

32Z Transports de voyageurs par taxis

39A Transports routiers réguliers de voyageurs

39B Autres transports routiers de voyageurs

39C Téléphériques et remontées mécaniques

41A Transports routiers de fret interurbains

41B Transports routiers de fret de proximité

42Z Services de déménagement

50Z Transports fluviaux de passagers

60Z Transports fluviaux de fret

70Z Transports aériens de passagers

81Z Transports aériens de fret

94B Manutention non portuaire

99A Messagerie, fret express

99B Affrètement et organisation des transports

990A Ambulances

réalisées dans les communes suivantes :

ANDEVILLE
ALLARMONT
AMBACOURT
ANGLEMONT
AOUZE
AROFFE
AULNOIS
AUTIGNY-LA-TOUR
AUTREVILLE
AUTREY
AUZAINVILLIERS
AVRANVILLE
BAINS-LES-BAINS
BAILÉVILLE
BAN-DE-SAPT

BAUDRICOURT
BAZIEN
BAZOILLES-FT-MÉNIL
BELFONTAINE
BELMONT-SUR-VAIR
BELVAL
BIÉCOURT
BIÉMERFY
BOULAINCOURT
BRÛ
BULGNÉVILLE
BULT
BUSSANG
CELLES-SUR-PLAINE
LA CHAPELLE-AUX-BOIS

CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX
CHÂTAS
CHÂTENOIS
CHAUFFECOURT
CHEFF-HAUT
CHERMISEY
CLÉREY-LA-CÔTE
LE CLERIEUX
CLÉZENTAINÉ
CONTREXÉVILLE
CORCIEUX
COURCELLES-SOUS-CHÂTENOIS
COUSSEY
CRAINVILLIERS
DARNEY-AUX-CHÊNES

DFINVILLERS
DENIPIRE
DOLAINCOURT
DOMBASLE-FN-XAINTOIS
DOMBROT-LE-SEC
DOMBROT-SUR-VAIR
DOMÈVRE-SOUS-MONTEFORT
DOMJULIEN
DOMMARTIN-SUR-VRAINE
DOMPTAIL
DOMRÉMY-LA-PUCELLE
DOMVALLIER
DONCIÈRES
DOUNOUX
ESTRENNES
ÉTIVAL-CLAIRFONTAINE
FAUCONCOURT
FERDRUPT
FONTENOY-LE-CHÂTEAU
FREBÉCOURT
FRENELLE-LA-GRANDE
FRENELLE-LA-PETITE
FRESSE-SUR-MOSELLE
GEMMELAINCOURT
GENDREVILLE
GIRMONT-VAL-D'AJOI
GIRONCOURT-SUR-VRAINE
GRANDRUPT-DE-BAINS
GRANDRUPT
GREUX
GRUEY-LÈS-SURANCE
HADOI
HAGNÉVILLE-ET-RONCOURT
HARDANCOURT
HARÉVILLE
HARMONVILLE
HARSAULT
HAUTMOUGEY
LA HAYE
HOUÉCOURT
HOUSSEAS
HURBACHE
HYMONT

JEANMÉNIL
JUBAINVILLE
JUVAINCOURT
LIGNÉVILLE
LONGCHAMP-SOUS-CHÂTENOIS
LUVIGNY
MACONCOURT
MADECOURT
LE MAGNY
MALAINCOURT
MANDRES-SUR-VAIR
MARTIGNY-LES-GERBONVAUX
MATTAINCOURT
MAXEY-SUR-MEUSE
MAZIROT
MÉDONVILLE
MÉNARMONT
MÉNIL-FN-XAINTOIS
MÉNIL-DE-SENONES
MÉNIL-SUR-BELVITTE
LE MÉNIL
MIDREVAUX
MIRECOURT
MONCEL-SUR-VAIR
LE MONT
MONTHUREUX-LE-SEC
MONTMOTIER
MORFEMAISON
MORVILLE
MOUSSEY
MOYEMONT
MOYENMOUTIER
LA NEUVEVILLE-SOUS-CHÂTENOIS
LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTEFORT
NOMPATELIZE
NORROY
NOSSONCOURT
OËLLEVILLE
OFFROICOURT
OLLAINVILLE
ORTONCOURT
PAREY-SOUS-MONTEFORT

LA PETITE-RAON
PLEUVEZAIN
PLOMBIÈRES-LES-BAINS
POUSSAY
LE PUID
PUNFROT
PUZIFUX
RAINVILLE
RAMBERVILLERS
RAMECOURT
RAMONCHAMP
RANCOURT
RAON-L'ÉTAPPE
RAON-SUR-PLAINE
REMICOURT
REMONCOURT
REMOVILLE
REPEL
ROMONT
ROUVRES-FN-XAINTOIS
ROUVRES-LA-CHÉTIVE
ROVILLE-AUX-CHÊNES
ROZEROTTE
RUPPES
RUPT-SUR-MOSELLE
SAINTE-BARBE
SAINTE-BENOÎT-LA-CHIPOTTE
SAINTE-GENEST
SAINTE-GORGON
SAINTE-JEAN-D'ORMONT
SAINTE-MAURICE-SUR-MORTAGNE
SAINTE-MAURICE-SUR-MOSELLE
SAINTE-MENGE
SAINTE-OUEN-LÈS-PAREY
SAINTE-PAUL
SAINTE-PIERREMONT
SAINTE-PRANCHER
SAINTE-REMIMONT
SAINTE-REMY
SAINTE-STAIL
SANDAUCOURT
LE SAULCY

SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE
SAUVILLE
SENONES
SERAUMONT
SIONNE
SONCOURT
MOULOSSE-SOUS-SAINT-FLOPHE
SURIAUVILLE
THEFY-SOUS-MONFORT
LE THILLOT
THIRAU COURT
THUILIÈRES
TOTAINVILLE
TRANQUÈVILLE-GRAUX

TRÉMONZFY
URIMÉNI
URVILLE
UZEMAIN
LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLE
LE VAL-D'AJOI
VALFROICOURT
VALFROY-AUX-SAULES
VALFROY-LE-SEC
VAUDONCOURT
LE VERMONT
VEXAINCOURT
VICHERFY
VIEUX-MOULIN

VILLERS
VIOCOURT
VIOMÉNI
VITTEL
VIVIERS-LÈS-OFFROICOURT
LES VOIVRES
VOMÉCOURT
VOUXFY
VRÉCOURT
VROVILLE
XAFFÉVILLERS
XERTIGNY

SECTION N°11

commune de LE THOLY

entreprises ressortissantes du régime agricole en application de l'article 713-1 du code rural et les entreprises des transports pour compte d'autrui référencées ci-dessous :

10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs

20Z Transports ferroviaires de fret

à condition que les entreprises exerçant une activité au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée

sur le réseau ferré national pris au sens du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003

31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs

32Z Transports de voyageurs par taxis

39A Transports routiers réguliers de voyageurs

39B Autres transports routiers de voyageurs

39C Téléphériques et remontées mécaniques

41A Transports routiers de fret interurbains

41B Transports routiers de fret de proximité

42Z Services de déménagement

80Z Transports fluviaux de passagers

40Z Transports fluviaux de fret

10Z Transports aériens de passagers

21Z Transports aériens de fret

24B Manutention non portuaire

29A Messagerie, fret express

29B Affrètement et organisation des transports

90A Ambulances

alisées dans les communes suivantes:

LES ABIFUVENETTES
AHÉVILLE
AINVILLE
AMEUVILLE
ANOUID
ARCHES
ARCHETTES
ARRENTÈS-DE-CORCIEUX
ATTIGNÉVILLE
ATTIGNY
AUMONTZÉY
AVILLERS
AVRAINVILLE
AYDOILLES
BADMÉNIL-AUX-BOIS
LA BAFFÉ
BAINVILLE-AUX-SAULES
BAN-DE-LAVELINE
BARBEY-SEROUX
BARVILLE
BASSE-SUR-LE-RUPT
BATTEY
BAYFCOURT
BAZEGNEY
BAZOILLES-SUR-MEUSE
BEAUFERMONT
BEAUMÉNIL
BEGNÉCOURT
BELMONT-LÈS-DARNEY
BELMONT-SUR-BUTTANT
BELRUPT
BERTRIMOUTIER
BETTEGNEY-SAINT-BRICE
BETTONCOURT
LE BEULAY
BIFFONTAINE
BLEURVILLE
BLEVAINCOURT
BOCQUEGNEY
BOIS-DE-CHAMP
BONVILLET

LA BOURGONCE
BOUXIÈRES-AUX-BOIS
BOUXURUILLES
BOUZEMONT
BRANTIGNY
BRECHAINVILLE
LA BRESSE
BROUVELIEURES
BRUYÈRES
CERTILLES
CHAMAGNE
CHAMPDRAY
CHAMP-LE-DUC
CHANTRAINE
LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYÈRES
CHARMES
CHARMOIS-DEVANT-BRUYÈRES
CHÂTEL-SUR-MOSELLE
CHÂTILLON-SUR-SAÔNE
CHAUMOUSEY
CHAVILOT
CHENIMÉNIL
CIRCOURT
CIRCOURT-SUR-MOUZON
CLAUDON
BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY
CLEURIF
COINCHE
COLROY-LA-GRANDE
COMBRIMONT
CORNIMONT
LA CROIX-AUX-MINES
DAMAS-AUX-BOIS
DAMAS-FT-BETTEGNEY
DAMBLAIN
DARNEY
DARNIFUILLES
DERBAMONT
DESTORD
DEYCIMONT
DEYVILLERS

DIGNONVILLE
DINOZÉ
DOCELLES
DOGNEVILLE
DOMBASIE-DEVANT-DARNEY
DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE
DOMÈVRE-SUR-DURBION
DOMEAING
DOMMARTIN-AUX-BOIS
DOMMARTIN-LÈS-REMIREMONT
DOMMARTIN-LÈS-VALLOIS
DOMPAIRE
DOMPIERRE
ÉLOYES
ENTRE-DEUX-FAUX
ÉPINAL RIVE GAUCHE
ÉPINAL RIVE DROITE
ESCLES
ESLEY
ESSEGNEY
ÉVAUX-ET-MÉNIL
FAUCOMPIERRE
FAYS
FIGNÉVILLE
FIMÉNIL
FLORÉMONT
FOMEREY
FONTENAY
LA FORGE
LES FORGES
FOUCHÉCOURT
FRAIN
FRAIZE
FRAPELLE
FREMIFONTAINE
FRÉNOIS
FRÉVILLE
FRIZON
GELVÉCOURT-ET-ADOMPT
GEMAINGOUTTE
GÉRARDMER

GERBAMONT
GERBÉPAL
GIGNÉVILLE
GIGNEY
GIRANCOURT
GIRCOURT-LÈS-VIÉVILLE
GIRECOURT-SUR-DURBION
GIRMONT
GODONCOURT
GOLBEY
GORHEY
GRAND
LA GRANDE-FOSSE
GRANDVILLERS
GRANGES-SUR-VOLOGNE
GRIGNONCOURT
GUGNÉCOURT
GUGNEY-AUX-AULX
HADIGNY-LES-VERRIÈRES
HAGÉCOURT
HAILLAINVILLE
HARCHÉCHAMP
HAROI
HENNECOURT
HENNEZEL
HERGUGNEY
HERPELMONT
HOUÉVILLE
LA HOUSSIÈRE
IGNEY
ISCHES
JAINVILLOTTE
JARMÉNI
JÉSONVILLE
JEUZY
JORXEY
JUSSARUPT
LAMARCHE
LANDAVILLE
LANGLEY
LAVAL-SUR-VOLOGNE
LAVELINE-DEVANT-BRUYÈRES
LAVELINE-DU-HOUX

LÉGÉVILLE-FT-BONEFAYS
LEMMECOURT
LÉPANGES-SUR-VOLOGNE
LERRAIN
LESSEUX
LIÉZEY
LIEFOI-LE-GRAND
LIRONCOURT
LONGCHAMP
LUBINE
LUSSE
MADÉGNEY
MADONNE-FT-LAMREY
MANDRAY
MARAINVILLE-SUR-MADON
MAREY
MARONCOURT
MARTIGNY-LES-BAINS
MARTINVILLE
MAZELZY
MÉMÉNI
MONT-LÈS-LAMARCHE
MONT-LÈS-NEUFCHÂTEAU
MONTHUREUX-SUR-SAÔNE
MORIVILLE
MORIZÉCOURT
MORTAGNE
NAYEMONT-LES-FOSSES
NEUFCHÂTEAU
LA NEUVEVILLE-DEVANT- LÉPANGES
NEUVILLERS-SUR-FAVE
NOMEXY
NONVILLE
NONZEVILLE
ONCOURT
PADOUX
PAIR-FT-GRANDRUPT
PALLÉGNEY
PARGNY-SOUS-MUREAU
LA PETITE-FOSSE
PIERREFITTE
PIERREPONT-SUR-L'ARENTE

PLAINFAING
POMPIERRE
PONT-LÈS-BONEFAYS
PONT-SUR-MADON
PORTIEUX
LES POULIÈRES
POUXEUX
PREY
PROVENCHÈRES-LÈS-DARNEY
PROVENCHÈRES-SUR-FAVE
RACÉCOURT
RAON-AUX-BOIS
RAPEY
RAVES
REBEUVILLE
REGNÉVILLE
REGNEY
REHAINCOURT
REHAUPAI
RELANGES
REMIREMONT
REMOMEXY
RENAUVOID
ROBÉCOURT
ROCHESSON
ROCOURT
ROLLAINVILLE
ROMAIN-AUX-BOIS
LES ROUGES-FAUX
LE ROULIER
ROZIÈRES-SUR-MOUZON
RUGNEY
SAINT-AMÉ
SAINT-BASILEMONT
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
ST-ÉTIENNE-LÈS-REMIREMONT
SAINTE-HÉLÈNE
SAINT-JULIEN
SAINT-LÉONARD
SAINTE-MARGUERITE
SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE
SAINT-NABORD
SAINT-VALIER

LA SALLE
SANCHEY
SANS-VALLOIS
SAPOIS
SARTES
SAULCY-SUR-MEURTHE
SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE
SAVIGNY
SENAIDE
SENONGES
SERCOEUR
SERÉCOURT
SROCOURT
SOCOURT
LE SYNDICAT
TAINTRUX
TENDON
THAON-LES-VOSGES

THIÉFOSSÉ
LE THOÏY
LES THONS
TIGNÉCOURT
TILLEUX
TOLLAINCOURT
TRAMPOT
UBEXY
UXEGNEY
VAGNEY
LES VALLOIS
LE VALTIN
VARMONZÉY
VAUBEXY
VAUDÉVILLE
VAXONCOURT
VÉCOUX
VÉLOTTE-ET-TATIGNÉCOURT

VENTRON
VERVEZELLE
VIENVILLE
VILLE-SUR-ILLON
VILLONCOURT
VILLOTTE
VILLOUXÉI
VIMÉNIÉ
VINCEY
VIVIERS-LE-GRAS
LA VOIVRE
VOMÉCOURT-SUR-MADON
WISEMBACH
XAMONTARUPT
XARONVAI
XONRUPT-LONGEMER
ZINCOURT



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Madame Agnès DEMANGE,

DECIDE

~~Article 1~~ - Madame Agnès DEMANGE, Contrôleur du Travail, en fonction à l'unité territoriale des Vosges de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine, est nommée au sein de l'unité régionale de contrôle et d'appui de lutte contre le travail illégal en résidence administrative à l'unité territoriale des VOSGES à compter du 1^{er} septembre 2014.

~~Article 2~~ - la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la région et des départements lorrains.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :
- L'intéressée
- DRH - SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Madame Sylvie FINOT,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

~~Article 1~~ Madame Sylvie FINOT, Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine, est nommée au sein de l'unité régionale de contrôle et d'appui de lutte contre le travail illégal à compter du 1^{er} septembre 2014

~~Article 2~~ La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direccte Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la région et des départements lorrains.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :
- L'intéressée
- DRH - SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Monsieur Willy DJILLALI,

DECIDE

~~Article 1~~ : Monsieur Willy DJILLALI, Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine, est nommé au sein de l'unité régionale de contrôle et d'appui de lutte contre le travail illégal à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

~~Article 2~~ : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direccte Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la région et des départements lorrains.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :
- L'intéressé
- DRH - SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Monsieur Michaël ROBIN,

DECIDE

~~Article 1~~ Monsieur Michaël ROBIN, Inspecteur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine, est nommé agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle et d'appui contre le travail illégal à compter du 1^{er} septembre 2014,

~~Article 2~~ La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la région et des départements lorrains.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :
- L'intéressé
- DRH - SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Monsieur Arnaud COLIN,

DECIDE

~~Article 1~~ Monsieur Arnaud COLIN, Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine, est nommé au sein de l'unité régionale de contrôle et d'appui de lutte contre le travail illégal à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

~~Article 2~~ La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direction Régionale de Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la région et des départements lorrains.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :
- L'intéressé
- DRH - SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

**La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Lorraine**

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la demande présentée par Monsieur HALLINGER Christian,

Vu l'avis de la CAP réunie en date du 16 juillet 2014,

Sur proposition de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DECIDE

Article 1 : Monsieur HALLINGER Christian, Directeur Adjoint du Travail, est nommé Responsable de l'Unité de Contrôle Vosges – UC 88-1 - à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine - Unité territoriale des Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 2 : La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 Août 2014


Daniele GIUGANTI

- Copie à :
- L'intéressé
 - DRH – SD2E
 - Secrétariat du Pôle T



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

**La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Lorraine**

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Monsieur Laurent SAVOY,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

Article 1 : Monsieur Laurent SAVOY, Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine - Unité Territoriale des Vosges, est nommé agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle 88 section 2 à compter du 1er septembre 2014,

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direction Régionale de Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 août 2014


Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressé
- DRH – SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

**La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Lorraine**

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Madame Pascale HOUOT,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

Article 1 : Madame Pascale HOUOT, Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine - Unité Territoriale des Vosges, est nommée agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle 88 section 4 à compter du 1er septembre 2014,

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direccte Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 août 2014


Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressée
- DRH – SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Madame Mathilde THOMAS,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

Article 1 : Madame Mathilde THOMAS, Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine - Unité Territoriale des Vosges, est nommée agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle 88 section 5 à compter du 1er septembre 2014,

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direction Régionale de Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressée
- DRH – SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

**La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Lorraine**

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Monsieur Jean-Luc MEMHELD,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

Article 1 : Monsieur Jean-Luc MEMHELD, Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine - Unité Territoriale des Vosges, est nommé agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle 88 section 6 à compter du 1^{er} septembre 2014,

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direction Régionale de Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 août 2014


Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressé
- DRH – SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

**La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Lorraine**

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Monsieur Arnaud PIERRE,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

Article 1 : Monsieur Arnaud PIERRE, Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine - Unité Territoriale des Vosges, est nommé agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle 88 section 7 à compter du 1er septembre 2014,

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direccte Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 août 2014


Danièle GIUGANTI

- Copie à :
- L'intéressé
 - DRH – SD2E
 - Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

**La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Lorraine**

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Madame Murielle BERTRAND,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

Article 1 : Madame Murielle BERTRAND, Inspectrice du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine - Unité Territoriale des Vosges, est nommée agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle 88 section 8 à compter du 1er septembre 2014,

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direccte Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 août 2014


Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressée
- DRH – SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

**La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Lorraine**

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Madame Elisabeth DOUTRES,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

Article 1 : Madame Elisabeth DOUTRES , Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine - Unité Territoriale des Vosges, est nommée agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle 88 section 9 à compter du 1er septembre 2014,

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direccte Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressée
- DRH – SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

**La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Lorraine**

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu la décision en date du 1er septembre 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Monsieur Damien KAUFFMANN,

DECIDE

Article 1 : Monsieur Damien KAUFFMANN, Inspecteur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine des Vosges, est nommé agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle 88 section 10 à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direccte Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressé
- DRH – SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Madame Evelyne CUNY,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

Article 1 : Madame Evelyne CUNY, Contrôleur du Travail, en fonction à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine - Unité Territoriale des Vosges, est nommée agent de contrôle au sein de l'unité de contrôle 88 section 11 à compter du 1er septembre 2014,

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direccte Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du département des Vosges.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressée
- DRH – SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

DECISION

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu la décision en date du 29 août 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région LORRAINE,

Vu la demande présentée par Madame Sylvie BOUR,

Vu l'avis émis par le Comité de Direction Régional de Lorraine,

DECIDE

Article 1 : Madame Sylvie BOUR, Contrôleur du Travail, en fonction à l'unité territoriale de Meuse de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine, est nommée au sein de l'unité régionale de contrôle et d'appui de lutte contre le travail illégal en résidence administrative à l'unité territoriale de la Meuse à compter du 1^{er} septembre 2014,

Article 2 : la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Direction Régionale de Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la région et des départements lorrains.

Fait à Nancy, le 29 août 2014

Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressée
- DRH – SD2E
- Secrétariat Pôle T Lorraine